

**15^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN
ET
15^e RÉUNION TECHNIQUE DE L'UICN**

Christchurch, Nouvelle-Zélande
11-23 octobre 1981

PROCÈS-VERBAUX



Union internationale pour la conservation de la nature
et de ses ressources, Gland, Suisse
1983

15e SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN
ET
15e REUNION TECHNIQUE DE L'UICN

Christchurch, Nouvelle-Zélande
11-23 octobre 1981

PROCES-VERBAUX

Union internationale pour la conservation de la nature
et de ses ressources, Gland, Suisse
1983

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
1983

Préparé et publié avec l'assistance du
Gouvernement de Nouvelle-Zélande

ISBN 2-88032-065-8

AVANT-PROPOS

L'Assemblée générale composée des délégués des membres de l'UICN est le principal organe chargé de la politique de l'Union.

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire tous les trois ans, afin de remplir les fonctions qui lui ont été attribuées par les Statuts. Depuis la réunion inaugurale qui a eu lieu à Fontainebleau en 1948, l'Assemblée générale s'est réunie à Bruxelles, Belgique (1950); à Caracas, Venezuela (1952); à Copenhague, Danemark (1954); à Edimbourg, Ecosse (1956); à Athènes, Grèce (1958); à Varsovie, Pologne (1960); à Nairobi, Kenya (1963); à Lucerne, Suisse (1966); à New Delhi, Inde (1969); à Banff, Canada (1972); à Kinshasa, Zaïre (1975); et à Achkhâbâd, URSS (1981). L'Assemblée s'est réunie en session extraordinaire à Genève, Suisse, en avril 1977.

La 15e session de l'Assemblée générale s'est tenue conjointement avec la 15e Réunion technique de l'UICN, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, du 11 au 23 octobre 1981.

Depuis la 14e session de l'Assemblée générale, la Stratégie mondiale de la conservation a été lancée avec succès, avec la coopération du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du World Wildlife Fund, lors de cérémonies organisées simultanément dans 34 capitales et centres du monde entier; la planification du programme de l'UICN a été systématiquement refondue afin de tenir compte de la mise en oeuvre de la Stratégie. Les principales questions examinées et regroupées sous le thème "Conservation et société: la Stratégie mondiale de la conservation à l'oeuvre" concernaient l'évaluation des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la Stratégie et l'examen du projet de programme de conservation pour le développement durable pour 1982-1984, afin de garantir son efficacité optimale dans l'application des dispositions de la Stratégie concernant l'UICN.

Ce compte rendu est davantage un document de travail qu'un rapport historique complet sur l'Assemblée générale et la Réunion technique. Bien que les points soulevés au cours du débat aient été laissés anonymes, les comptes rendus des rapporteurs ont été classés pour les besoins du Secrétariat. Des copies des documents soumis à l'Assemblée générale et à la Réunion technique peuvent être obtenues sur demande au Secrétariat.

Une version anglaise de ce compte rendu est disponible.

TABLE DES MATIERES

ACTES	<u>Page</u>
Assemblée générale	
<u>Points à l'ordre du jour</u>	
Inauguration de la session	9
Adoption de l'ordre du jour	9
Messages d'organisations internationales	9
Annnonce des nouveaux Etats membres	10
Nomination du comité de vérification des pouvoirs	10
Nomination du comité des résolutions	10
Amendement au règlement intérieur	11
<u>Rapports</u>	
Rapport sur le travail réalisé par l'Union	11
Rapport sur la mise en oeuvre, par les membres/ des résolutions de la 14e session	12
Rapport sur l'application de la Stratégie mondiale de la conservation	12
Rapports des présidents des commissions	12
Rapports sur la coopération entre les commissions	14
Rapports du responsable chargé des élections	15
Rapports du comité de vérification des pouvoirs	16
Rapport relatif aux membres	17
<u>Présentation du projet de programme de l'UICN 1982-1984</u>	15
<u>Questions financières</u>	
Comptes et rapports des vérificateurs aux comptes 1978-1980	18
Nomination des vérificateurs aux comptes	18
Estimations des recettes et dépenses pour 1982-1984	18
Proposition d'augmentation des cotisations des membres	19
<u>Elections</u>	
Résultats des élections	20
<u>Approbation du programme et du budget de l'UICN 1982-1984</u>	22
<u>Adoption des résolutions et recommandations</u>	22
<u>Membres d'honneur</u>	
<u>Attribution de la médaille John C. Phillips</u>	26
<u>Lieu de tenue de la prochaine session ordinaire</u>	26
<u>Clôture de la 15e session de l'Assemblée générale</u>	26

PROCES-VERBAUX (suite)

Réunion techniqueStratégie mondiale de la conservation

Rapports sur les progrès	27
Priorités, promotion/ implications	28

Programme de l'UICN

Domaine 1 du programme: La planification du développement	30
Domaine 2 du programme: Le droit, les politiques et l'administration	31
Domaine 3 du programme: L'éducation	33
Domaine 4 du programme: Les écosystèmes	35
Domaine 5 du programme: Les aires protégées	36
Domaine 6 du programme: Les espèces	38
Domaine 7 du programme: Les programmes de conservation à base géographique	39
Domaine 8 du programme: Le réseau de la conservation	39
Domaine 9 du programme: Le développement et la gestion du programme	39

RESOLUTIONS	41
-------------	----

ANNEXES	83
---------	----

1. Discours d'ouverture de la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN prononcé par M. J. Karetai, président du Conseil maori de l'île du Sud	84
2. Discours d'ouverture de la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN prononcé par M. Venn Young, ministre du Territoire et des Forêts	85
3. Discours d'ouverture de la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN prononcé par le professeur Mohamed Kassas, président de l'UICN	91
4. 15e session de l'Assemblée générale et 15e Réunion technique de l'UICN - ordre du jour	95
5. 15e session de l'Assemblée générale et 15e Réunion technique de l'UICN - documents d'appui de l'ordre du jour	101
6. Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par M. Peter S. Thacher, directeur général adjoint.	103

ANNEXES (suite)

7.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom du World Wildlife Fund, par M. Charles de Haes, directeur général.	109
8.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, par M. Bernd von Droste, Division des sciences écologiques	115
9.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, par M. F.J. Mouttapa, administrateur, ressources naturelles et environnement	117
10.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom du Parlement européen, par M. Stanley Johnson vice-président de la Commission de l'environnement	121
11.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, par M. D.F. McMichael, président du Comité de l'environnement	123
12.	Déclaration adressée à la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN, au nom du Conseil international pour la préservation des oiseaux, par M. Christoph Imboden, secrétaire général	125
13.	Amendement adopté de la disposition 17 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour)	127
14.	Texte du programme audio-visuel présenté par le directeur général (point 9 de l'ordre du jour)	129
15.	Citations en vue de la nomination de membres d'honneur de l'UICN par la 15e session de l'Assemblée générale	139
16.	Citation en vue de la remise, à Sir Peter Scott, de la médaille John C. Phillips, pour services exceptionnels rendus à la cause de la conservation; la médaille a été remise par le président	141
17.	Discours prononcé par Sir Peter Scott en remerciement de l'attribution de la médaille John C. Phillips, pour services exceptionnels rendus à la cause de la conservation	142
18.	Discours de clôture de la 15e session de l'Assemblée générale, prononcé par M. Venn Young, ministre du Territoire et des Forêts	145

ANNEXES (suite)

19. Discours de clôture de la 15e session de l'Assemblée générale/ prononcé par le professeur Mohamed Kassas, président de l'UICN 147
20. Rapport à la 15e session de l'Assemblée générale, présenté par Son Excellence Salim bin Nasser Al-Busaidi, président adjoint du Conseil pour la conservation de l'environnement et la prévention de la pollution du Sultanat d'Oman 151
- LISTE DES PARTICIPANTS P-1

ACTES

POINTS D'INTRODUCTION ET DE PROCEDUREPoints 1 à 3 inscrits à l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. J. Karetai, président du Conseil maori de l'île du Sud prononce le discours de bienvenue. (Annexe 1)

Le professeur Mohamed Kassas, président de l'UICN appelle à l'ordre la 15e session de l'Assemblée générale et présente M. Venn Young, ministre du Territoire et des Forêts de Nouvelle-Zélande.

M. Venn Young s'adresse à l'Assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants, au nom du gouvernement et du peuple de Nouvelle-Zélande. (Annexe 2)

Le président de l'UICN prononce son discours d'ouverture. (Annexe 3)

A la fin du discours, M. Venn Young offre au président un marteau et son socle d'inspiration maori, fait en totara, bois indigène de Nouvelle-Zélande.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 4 inscrit à l'ordre du jour

Décision 461* L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. (Annexe 4 et Annexe 5)

MESSAGES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Point 5 inscrit à l'ordre du jour

Les représentants des organisations coopérant avec l'UICN ont délivré leurs messages comme suit:

- M. Peter Thacher, directeur exécutif adjoint, Programme des Nations Unies pour l'environnement (Annexe 6)
- M. Charles de Haes, directeur général, World Wildlife Fund International (Annexe 7)
- M. Bernd von Droste, représentant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Annexe 8)

* Les décisions de l'Assemblée générale sont numérotées dans un ordre continu

- M. Francis J. Mouttapa, représentant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Annexe 9)
- M. Stanley Johnson, représentant la présidente du Parlement européen (Annexe 10)
- M. Donald McMichael, Comité de l'environnement/ Organisation pour la coopération et le développement économiques (Annexe 11)
- M. Christoph Imboden, secrétaire général, Conseil international pour la préservation des oiseaux (Annexe 12)

ANNONCE DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES

Point 6 inscrit à l'ordre du jour

M. L. Talbot, directeur général de l'UICN annonce que cinq Etats ont adhéré aux Statuts de l'Union depuis la 14e session de l'Assemblée générale, en 1978.

Les nouveaux Etats membres sont*

l'Arabie Saoudite
le Costa Rica
la Jordanie
le Qatar
le Zimbabwe

NOMINATION DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Point 7 inscrit à l'ordre du jour

Décision 462 A l'unanimité, il est décidé que le comité de vérification des pouvoirs se composera des personnes suivantes*

M. Alexander Borodin (URSS), président
M. Timothy Caughley (NZ), conseiller
M. Jamal S. Dougrameji (Iraq)
M. William Duke (UICN), secrétaire
Professeur Y. Fukushima, (Japon)
M. Sylvanus Gorio (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
M. Veit Koester (Danemark)

NOMINATION DU COMITE DES RESOLUTIONS

Point 7 inscrit à l'ordre du jour

Décision 463 A l'unanimité, il est décidé que le comité des résolutions se composera des personnes suivantes:

Mme Hédia Baccar (Tunisie)
Mme Françoise Burhenne-Guilmin (UICN), secrétaire
M. Alberto Donadio (Colombie)

M. P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande)
 M. Alexander L. Peal (Liberia)
 Professeur François Ramade (France), vice-président
 M. Mats Segnestam (Suède)
 M. Samar Singh (Inde)
 M. Richard Steele (Royaume-Uni), président
 M. Tom Stoel (Etats-Unis)

NOTE: M. Pierre Goeldlin (Suisse) avait été proposé comme président du comité des résolutions mais son renoncement a été annoncé à la 67e séance de l'Assemblée générale.

AMENDEMENT A LA DISPOSITION 17 (4-6) DU REGLEMENT INTERIEUR DE
 L'ASSEMBLEE GENERALE* PROCEDURE D'ELECTION DES CONSEILLERS
 REGIONAUX

Points 8 et 14 inscrits à l'ordre du jour

Document GA/15/81/1

M. Donald F. McMichael, responsable chargé des élections présente la recommandation du conseil en vue d'amender cette disposition. La proposition visant à remplacer les paragraphes 4 à 6 de la disposition par de nouveaux paragraphes 4, 5, 6, 7 (a), (b), (c) et (f) est approuvée. Les paragraphes (d) et (e) sont renvoyés pour être remaniés.

Décision
 464

Lors de la 68e séance, M. McMichael explique le système simple de classement puis les paragraphes 7 (d) et (e) remaniés sont approuvés de même qu'une correction typographique au point 2 de l'Annexe au document de l'ordre du jour. L'Annexe 13 correspond au texte de l'amendement définitivement approuvé.

RAPPORTS

RAPPORT SUR LE TRAVAIL REALISE PAR L'UNION

Points 9, 10 (a) et 22 inscrits à l'ordre du jour

Document GA/15/81/2

En introduction à son rapport, le directeur général présente un programme audio-visuel illustrant la structure de l'UICN, les relations, les activités, le financement et les réalisations principales. (Voir Annexe 14 pour le texte complet)

Le directeur général présente la brochure intitulée "Réalizations 1978-1981", son rapport sur le travail réalisé par l'Union depuis la 14e session de l'Assemblée générale. Ce rapport complétant la brochure "Réalizations pour la conservation, 1980" est publié sous cette forme en vue de sa distribution au public. Le chapitre 10 sur les finances est imprimé sur feuille volante pour pouvoir être retiré avant la distribution.

Décision 465 L'Assemblée générale exprime sa satisfaction pour le travail accompli sous la responsabilité du directeur précédant, M. David A. Munro et sous celle du présent directeur général, M. L. Talbot. L'Assemblée approuve le rapport avec enthousiasme.

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE PAR LES MEMBRES DES RESOLUTIONS DE LA 14e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point 10 (c) inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/4 et GA/15/81/4 Addenda 1

Bien que ce document soit le reflet de toute une gamme d'activités répondant aux 29 résolutions de la 14e session, il est remarqué que toutes les résolutions ont fait l'objet d'une action à l'exception des trois suivantes: 12. Palau, 21. les Gorges du Verdon et 26. l'alligator américain.

L'Assemblée considère que ce document encourage un effort supplémentaire dans la mise en oeuvre des résolutions et constitue un élément de référence pour le choix de résolutions efficaces par la présente session et celles qui suivront.

RAPPORT SUR LES PROGRES DE LA STRATEGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION

Points 10 (b) et 24 inscrits à l'ordre du jour

Document GA/15/81/3, addenda 1 et addenda 2

Le directeur général présente le rapport qui souligne les actions entreprises par les membres de l'UICN pour atteindre les objectifs de la SMC et qui comprend un résumé général complété par un résumé géographique. Il indique ensuite que trois réunions techniques traitant spécialement des rapports sur les progrès de la SMC fournis par les membres et cinq réunions techniques sur le programme de conservation pour un développement durable comme véhicule de mise en oeuvre de la SMC ont été organisées. En conséquence des débats de ces réunions, les modifications décrites à l'Addenda 1 du document GA/15/81/12 Programme UICN de conservation pour un développement durable 1982-1984 ont été faites afin d'améliorer son efficacité dans la mise en oeuvre de la SMC. L'Assemblée prend note de ces rapports et de leur intérêt pour la rédaction finale du document GA/15/81/12, Programme de conservation de l'UICN 1982-1984.

RAPPORTS DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS

Point 10 (d) inscrit à l'ordre du jour

les rapports sont présentés comme suit:

a) Commission de la planification environnementale; document GA/15/81/5

Le Professeur P. Jacobs, président de la Commission présente le rapport. Il se réfère à une série complémentaire de neuf rapports concernant le travail de la Commission qui sont disponibles sur demande et à un rapport sur l'Activité 1.1.1. du Programme "Principes de planification environnementale", distribué aux participants. Il conclut en appelant l'Assemblée à accroître son soutien financier pour permettre à la Commission de répondre au défi que constitue la promotion de la conservation pour le développement telle qu'elle est envisagée par la Stratégie mondiale de la conservation.

b) Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement; document GA/15/81/6

M. W.E. Burhenne, président de la Commission, présente le rapport, mentionnant qu'il a été préparé en juillet dernier et sera mis à jour à la lumière des discussions présentes. Il exprime sa gratitude à ceux qui ont soutenu financièrement le travail de la Commission et au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne qui accueille le siège de la Commission. Il déclare que la Commission a de la peine à trouver des fonds car elle n'a pas l'attrait des commissions engagées dans des projets sur le terrain et qu'elle a besoin de SFr 250 000, au moins pour boucler son budget.

c) Commission de l'éducation; document GA/15/81/7

M. A.V. Baez, président de la Commission présente le rapport. Il souligne l'importance de l'éducation et met en garde contre les dangers de l'ignorance. Il déclare que la Commission remplit difficilement son rôle en raison des différentes interprétations du terme "éducation". Il attire l'attention sur la constitution de comités nationaux et régionaux et exprime sa gratitude pour le soutien financier considérable reçu du gouvernement des Pays-Bas, du PNUE, de Ciba-Geigy et du WWF, bien que ces fonds ne suffisent pas à permettre à la Commission de fonctionner avec efficacité. Il remarque que plusieurs pays ont demandé l'assistance de la Commission.

d) Commission de l'écologie; document GA/15/81/8

Le Professeur J.D. Ovington, président de la Commission, présente le rapport en résumant les réalisations de la Commission depuis qu'elle a été réorganisée, après la 14e session. Quinze groupes de travail ont été créés pour traiter des activités spécifiques du programme; une nouvelle initiative vient d'être prise en collaboration avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour préparer des stratégies visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Il exprime l'espoir que des relations de travail étroites soient établies avec le nouveau Centre de la conservation pour le développement.

e) Commission des parcs nationaux et des aires protégées; document GA/15/81/9

M. Kenton Miller, président de la Commission, présente le rapport. Il mentionne la publication d'un document important: "Catégories, critères et objectifs pour les aires protégées", l'élaboration de systèmes d'inventaires et d'évaluation des aires naturelles et de classification en provinces biogéographiques comme instrument de planification de même que la création d'une Unité de données sur les aires protégées, aux jardins botaniques royaux de Kew, Royaume-Uni, dans le cadre du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature. Il souligne les services importants que la Commission rend à l'Unesco en évaluant les désignations pour les biens naturels du patrimoine mondial de même que son engagement profond dans le programme des réserves de la biosphère.

f) Commission de la sauvegarde des espèces; document GA/15/81/10

M. Grenville Lucas, président de la Commission, présente le rapport. Il résume les réalisations de la Commission, mettant l'accent sur l'importance du nouveau Centre de surveillance continue de la conservation de la nature et sa capacité accrue à constituer une banque de données informatisée sur la conservation grâce à l'information fournie par ses quatre unités (Unité de surveillance continue de la conservation des espèces, Unité des plantes menacées, Unité de surveillance continue du commerce des espèces et Unité de données sur les aires protégées), dans le but de répondre aux diverses demandes de données de conservation. Il exprime sa gratitude à l'assistance fournie à cet égard, par le WWF et le PNUE, notamment le Système mondial de surveillance continue de l'environnement. Il fait référence à un certain nombre d'ouvrages produits par le Centre, dont le nouveau Red Data Book sur les mammifères mis à la disposition des participants pour examen. Il exprime sa gratitude profonde pour le travail bénévole fourni par les membres de la Commission en ce qui concerne les activités du programme.

Le président remercie les six présidents des commissions pour leurs rapports et souligne l'importance des commissions qui mobilisent la collaboration d'experts scientifiques et autres, souvent à titre bénévole. Il pense que l'Assemblée générale a le devoir de faciliter le travail des commissions dans la mesure du possible, et suggère que l'examen des moyens d'y parvenir figure dans les discussions précises de ces rapports.

Décision 466 Les rapports sont acceptés par l'Assemblée générale, sous réserve que les points qui surgiront au cours des débats de la Réunion technique et qui seront acceptés au nom de l'Assemblée soient pris en compte dans les domaines appropriés des activités de l'UICN.

RAPPORT SUR LA COOPERATION ENTRE COMMISSIONS; Y COMPRIS LE GROUPE CONSULTATIF DE LA PLANIFICATION DU PROGRAMME (GCPP)

Point 10 (e) inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/11

Le directeur général présente le rapport faisant remarquer le curieux système selon lequel les secrétaires exécutifs des commissions font partie de son personnel mais sont responsables également devant les présidents des commissions qui sont membres du conseil devant lequel il est lui-même responsable; ces dispositions ont parfois donné lieu à des problèmes administratifs. Il résume le contenu du rapport, précisant que le GCPP a été constitué comme moyen officiel pour les commissions de collaborer et de participer au processus de planification du programme. A la suite de la restructuration de trois commissions au cours des trois années écoulées, le nombre d'activités importantes a considérablement crû pour les commissions et la tâche de coordination est en conséquence plus difficile. Il attire l'attention en particulier sur le paragraphe 17 du rapport et souligne la nécessité pour les commissions de faire en sorte que toutes leurs activités soient totalement intégrées dans le cadre et les priorités du programme de l'UICN. L'Assemblée prend note du rapport.

PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMME DE L'UICN 1982-1984

Point 11 inscrit à l'ordre du jour (voir aussi point 26)

Document GA/15/81/12

Le directeur général présente le programme de l'UICN pour le développement durable 1982-1984, notant que c'est peut-être le rapport le plus important qui soit soumis à l'Assemblée générale. Il explique le processus systématique de planification faisant appel à toutes les composantes de l'Union, le rôle du groupe consultatif de la planification du programme et la présentation du document. Il exprime sa gratitude pour le soutien généreux du WWF qui non seulement assure 40 pour cent du financement de l'UICN mais partage son siège avec l'Union, et pour celui du PNUE qui contribue largement à la plupart des domaines d'activités du programme. L'Assemblée accepte le rapport qui sera examiné plus tard par la Réunion technique et exprime son approbation, par acclamation, du lancement réussi de la SMC comme point culminant des activités du programme de l'UICN pendant ce triennat.

RAPPORTS (suite)

RAPPORTS DU RESPONSABLE CHARGE DES ELECTIONS

Point 12 et 16 inscrits à l'ordre du jour

Documents GA/15/81/14 et Annexes 1 à 3

GA/15/81/14 addenda 1

Premier rapport

Présenté par M. Donald McMichael, responsable chargé des élections.

Le responsable chargé des élections indique qu'il importe que l'Assemblée confirme les décisions du conseil et du responsable chargé des élections concernant respectivement les délais de présentation des candidatures et l'éligibilité des candidats. Il attire l'attention sur les recommandations visant à replacer les procédures de désignation dans l'esprit des Statuts.

Décision 467 L'Assemblée générale accepte les recommandations contenues dans le document de l'ordre du jour.

Second rapport

Présenté par M. Donald McMichael, responsable chargé des élections

La liste des candidats a été réexaminée. Les personnes suivantes ont retiré leur candidature:

- M. Gerard Bertrand (Etats-Unis)
- M. Sylvanus Gorio (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- M. Ashok Khosla (Inde)
- M. Jiri Svoboda (Tchécoslovaquie)
- M. Clive Walker (Afrique du Sud)

M. Mateo Margarinos de Mello, Uruguay a transmis un formulaire de candidature dûment rempli.

Les procédures d'élection sont expliquées. Tous les bulletins de vote doivent être mis dans l'urne avant mercredi 21 octobre à 11.00 du matin et les résultats seront annoncés jeudi 22 octobre, dans la matinée. Le responsable chargé des élections rappelle à l'Assemblée qu'il ne peut pas y avoir plus de deux conseillers régionaux originaires d'un même pays.

Les personnes de l'assistance, choisies pour aider au dépouillement du scrutin pour l'élection du président et des présidents des commissions sont*

- M. W.E. Burhenne (République fédérale d'Allemagne)
- M. R.E. Boote (Royaume-Uni).

RAPPORTS DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Points 13 et 21 inscrits à l'ordre du jour

Premier rapport

Présenté par M. A. Borodin, président

Les lettres de créance des membres ont été examinées jusqu'au mardi 13 octobre 1981. A l'exception de trois membres*, toutes les lettres de créance sont en ordre et acceptées par le comité. Le calcul des votes potentiels est le suivant:

Membres de catégorie A: 66 votes potentiels
 Membres de catégorie B: 149 votes potentiels dont 15 pour le Royaume-Uni et 31 pour les Etats-unis, chaque vote a une valeur de 12.875, calculée selon l'Article II, paragraphe 20(a) des Statuts.

Second rapport

Présenté par M. A. Borodin, président

Les lettres de créance reçues depuis le premier rapport du comité ont été examinées jusqu'au mercredi 21 octobre 1981. Toutes sont en ordre et acceptées par le comité. Les renseignements supplémentaires concernant les trois organismes dont les lettres de créance n'avaient pas été acceptées ont été examinés et sont en ordre. Le calcul des votes potentiels est maintenant le suivant*

Membres de catégorie A: 85 votes potentiels
 Membres de catégorie B*: 173 votes potentiels dont 41 pour les Etats-unis dont les votes individuels ont une valeur de 0.82, ce qui donne un total réel de 33.8 votes potentiels pour les Etats-Unis et un total rectifié pour la catégorie B de 165.8 votes potentiels

* Office national de la chasse, France; Center for Environmental Education, Etats-Unis; Topeka Zoological Park, Etats-Unis.

RAPPORT RELATIF AUX MEMBRES

Point 15 inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/13 et addenda 1

Le rapport est présenté par le directeur général.

Au 31 octobre 1981, les membres de l'UICN se répartissent comme suit*

Catégorie A:	Etats	56
	Organismes de droit public	121
Catégorie B:	Organisations nationales non gouvernementales	290
	Organisations internationales non gouvernementales	23
Catégorie C:	Affiliés (non votant)	9
	Total	499

Retraits: 29

Transferts de catégorie: 11

Arriérés de cotisations pour deux ans ou plus: 38

Décision 468 Le rapport et ses amendements sont approuvés par l'Assemblée qui approuve également la recommandation du conseil selon laquelle les membres ayant plus de deux années d'arriérés dans leurs cotisations au 31 décembre 1981 verront leurs droits suspendus.

QUESTIONS FINANCIERES

COMPTES ET RAPPORTS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR 1978-1980

Point 17 inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/15

M. Donald McMichael, trésorier, présente le rapport.

Décision 469 Les rapports des vérificateurs aux comptes sur les comptes de l'UICN pour 1978-1980 sont approuvés.

NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Point 18 inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/16

Décision 470 La recommandation de nommer à nouveau MM. Price Waterhouse and Company, Lausanne vérificateurs aux comptes de l'UICN jusqu'à la 16e session de l'Assemblée générale est approuvée.

ESTIMATIONS DES RECETTES ET DEPENSES POUR 1982-1984

Point 19 inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/17 et corrigendum

Le directeur général explique ce rapport et ses annexes. Il met l'accent sur la nécessité d'avoir un budget équilibré à l'avenir, ce qui implique une augmentation des cotisations des membres. Il insiste également sur l'importance des membres dans la préparation du programme de l'UICN.

L'Assemblée générale accepte les Estimations des recettes et dépenses pour le triennat 1982-1984 pour plus ample discussion en liaison avec le programme de conservation pour le développement durable et la proposition d'augmentation des cotisations des membres.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES COTISATIONS DES MEMBRES

Points 20 et 25 inscrits à l'ordre du jour

Document GA/15/81/18 et corrigendum 2

Le trésorier explique ce document et un examen financier approfondi suit. On suggère un effort mondial visant à encourager les adhésions à l'UICN et l'envoi de requêtes aux gouvernements pour un financement accru. Le président souligne que toute assistance financière doit être accordée "libre de toute obligation". Le directeur général explique les mesures qui ont déjà été prises par le secrétariat concernant en particulier les salaires du personnel et les réductions de personnel.

Le délégué des Pays-Bas exprime le soutien permanent de son gouvernement à l'UICN et à sa Commission de l'éducation en particulier mais indique que ce soutien peut cependant dépendre de certaines conditions:

- prise de nouvelles initiatives pour améliorer la situation financière, y compris que l'UICN mène ses propres campagnes de collectes de fonds
- adoption d'une optique régionale de la structure de l'UICN, en particulier pour les commissions et le Centre de la conservation pour le développement
- intensification des efforts de mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation; point relié aux deux précédents.

Le président partage l'inquiétude des délégués et se montre intéressé par toute suggestion et idée nouvelles. Il demande que les participants à l'Assemblée donnent leur avis en ce qui concerne les collectes de fonds. Le trésorier prévient les membres qu'il est absolument nécessaire que l'UICN augmente ses revenus.

La discussion porte ensuite sur la proposition d'accroître les cotisations des membres. Certains délégués considèrent qu'une augmentation de 25 pour cent ne suffit pas car elle serait neutralisée par l'inflation.

Le délégué de l'Allemagne déclare qu'il n'appuie pas la recommandation 7 car elle pose des difficultés constitutionnelles pour les organismes de droit public. Il est approuvé par le délégué de l'Australie qui indique qu'il n'a pas le pouvoir de s'engager au nom de son gouvernement à payer des cotisations augmentées. De nombreuses procédures de comptabilité ne permettront pas des augmentations annuelles qui ne soient pas cohérentes et il est noté qu'une augmentation approuvée à chaque Assemblée générale est une base fragile pour une budgétisation appropriée. Il est suggéré d'adopter un taux de croissance progressif, indexé au taux d'inflation suisse.

Le président déclare que la nécessité et le cadre permettant de fixer un taux supérieur pour les cotisations sont clairs mais qu'il faut décider de ce taux. Il demande que le document soit remanié pour être examiné ultérieurement.

Le document est présenté ensuite par le trésorier sous l'appellation "corrigendum 2" du document de l'ordre du jour. Au cours de son exposé, il procède à diverses modifications mineures:

Page 2, premier paragraphe, deuxième ligne, supprimer "organismes de droit public".

Page 2, quatrième paragraphe, deuxième et troisième lignes, insérer avant "au groupe gouvernemental 4" les mots suivants: "à 5 pour cent du taux applicable".

Il résume le problème des cotisations et indique que le conseil a recommandé que celles-ci soient augmentées de 30 pour cent à compter du 1er janvier 1982. Certains délégués font remarquer que l'augmentation proposée représente beaucoup plus de 30 pour cent pour certains membres. Un délégué indique que dans certains cas, les lois et règlements budgétaires ne prévoient pas l'application de dispositions telles que celles de l'avant-dernier paragraphe, page 1. Une discussion approfondie s'ensuit sur le sujet. Le délégué de l'Allemagne déclare qu'il doit s'abstenir de donner son accord. Le trésorier suggère un nouveau libellé pour le paragraphe:

"Les Etats qui, en raison de procédures budgétaires, ont des difficultés à acquitter les cotisations augmentées pour 1982 sont invités à régler l'augmentation sous forme de contribution volontaire supplémentaire en même temps que leurs cotisations pour les années suivantes".

Décision 471 Avec les amendements proposés dans le corrigendum 2 du document de l'ordre du jour, les recommandations du conseil visant à augmenter les cotisations sont acceptées.

ELECTIONS

Points 23 et 27 inscrits à l'ordre du jour

Documents GA/15/81/14, GA/15/81/19 et GA/15/81/20

Les élections se déroulent en deux temps: premièrement élection du président et des présidents des commissions; deuxièmement élection des conseillers régionaux, conformément à la disposition 17 du règlement intérieur de l'Assemblée générale tel qu'amendé à la 67e séance, le 14 octobre 1981.

RESULTATS DES ELECTIONS

a) Président de l'UICN

Décision 472 Le professeur Mohamed Kassas (Egypte) est réélu par acclamation.

b) Présidents des commissions de l'UICN

Décision 473 A l'unanimité ont été réélus:

Commission de l'écologie	J.D. Ovington (Australie)
Commission de l'éducation	Albert V. Baez (Etats-Unis)
Commission de la planification environnementale	Peter Jacobs (Canada)

(le président intervient pour annoncer que le professeur Peter Jacobs a été admis brusquement à l'hôpital et propose de lui envoyer un message au nom de l'Assemblée; la proposition est acceptée sincèrement et à l'unanimité).

Commission des parcs nationaux et des aires protégées	Kenton R. Miller (Etats-Unis)
Commission de la sauvegarde des espèces	Grenville Lucas (Royaume-Uni)
Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement	Wolfgang E. Burhenne (Rép. fédérale d'Allemagne)

c) Conseillers régionaux

Seuls quelques bulletins de vote ont été incorrectement remplis et sont donc invalidés, ce qui indique que la méthode de vote adoptée présente peu de difficultés. En aucun cas le scrutin n'a été assez serré pour être remis en cause.

Dans deux régions, trois candidats se présentaient finalement et la disposition 17 (6) du règlement intérieur de l'Assemblée générale s'applique à ces cas. Les six candidats ont obtenu une majorité de votes affirmatifs des deux catégories et sont donc élus conseillers pour leurs régions respectives.

Asie de l'Ouest	Abdulbar ai-Gain (Arabie Saoudite) Syed Babar Ali (Pakistan) Jamal Dougrameji (Iraq)
Europe de l'Est	Alexander Borodin (URSS) Tadeusz M. Szczesny (Pologne) Vladimir Vinogradov (URSS)

Dans les six autres régions, les candidats élus sont:

Afrique	Mohamed Aguejdad (Maroc) Frederick Kanyaja (Ouganda) El Hadji Sene (Sénégal)
Amérique centrale et du Sud	Cecilia de Blohm (Venezuela) Marc Dourojeanni (Pérou) Maria Tereza Jorge Padua (Brésil)
Amérique du Nord et Caraïbes	Harold Eidsvik (Canada) Russell Peterson (Etats-Unis) Russell Train (Etats-Unis)
Asie de l'Est	Nalni Jayal (Inde) Akio Morishima (Japon) Samar Singh (Inde)

Australie et Océanie P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande)
Geoffrey Mosley (Australie)
Uday Raj (Fidji)

Europe occidentale François Ramade (France)
Mats Segnestatm (Suède)
Dietrich von Hegel (République
fédérale d'Allemagne)

Le responsable chargé des élections remercie MM. Burhenne et Boote de même que MM. Suwald et Duke, du secrétariat qui ont aidé à dépouiller le scrutin et à calculer les résultats.

Décision 474 Les résultats des élections des conseillers régionaux sont confirmés par l'Assemblée générale.

APPROBATION DU PROGRAMME DE L'UICN ET DES ESTIMATIONS DES RECETTES ET DEPENSES POUR 1982-1984

Point 26 inscrit à l'ordre du jour

a) Programme de l'UICN

Document/GA/15/81/12 et addenda 1

Le directeur général indique que la Réunion technique a déjà examiné le projet de programme de conservation pour le développement durable et ses relations avec les dispositions de la SMC concernant l'UICN. Il est pris note des points principaux issus des discussions et qui, avec le projet, placé sous la responsabilité de M. Ashok Khosla, de mise en oeuvre de la SMC ont été présentés sous forme d'addenda 1 au Document de l'ordre du jour.

Décision 475 Le programme amendé est approuvé par l'Assemblée et il est noté qu'une version révisée du programme sera préparée et distribuée aux membres avant la fin de l'année.

b) Estimations des recettes et dépenses

Document GA/15/81/17

Décision 476 Notant que la proposition d'accroître les cotisations des membres a maintenant été acceptée, l'Assemblée approuve les estimations des recettes et dépenses.

ADOPTION DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Point 28 inscrit à l'ordre du jour

Le président invite M. R. Steele, président du comité des résolutions à présenter son rapport au nom du comité.

Le délégué des Pays-Bas présente une requête à l'Assemblée afin que:

"un comité examine les commissions de l'UICN et leurs relations, le Centre de la conservation pour le développement et ses relations avec les autres parties constituantes de l'Union et qu'un comité soit formé pour améliorer la situation financière".

Le président dit qu'une proposition soumise de cette manière est irrecevable/ pour des considérations d'ordre formel, en tant que résolution de l'Assemblée; cependant, il invite le délégué à assister à la prochaine réunion du conseil pour discuter les points en question.

M. Steele indique que 81 projets de résolutions ont été reçus par le comité et examinés par le conseil. Une résolution sur l'Antarctique a été préparée lors d'une session spéciale de la Réunion technique. Le conseil les a regroupées selon qu'elles s'adressaient à des questions générales de principe ou à des questions spécifiques. Il insiste sur la difficulté de traiter correctement l'immense gamme de questions; il indique qu'une résolution a donc précisément pour objet d'améliorer la procédure de présentation des projets de résolutions. Il ajoute qu'une autre résolution a été préparée pour traiter sous forme de "Mesures requises" ces questions jugées importantes mais qui ne font pas l'objet de résolutions individuelles.

L'Assemblée renvoie pour remaniement les propositions concernant l'éducation environnementale et le développement, la préservation du récif de la Grande barrière corallienne et la protection des cours d'eau libres face aux activités du génie fluvial.

Ceci étant fait, l'Assemblée générale examine les projets de résolutions et les adopte avec des amendements mineurs; les résolutions figurent aux pages 41-76 des Procès-verbaux.

En ce qui concerne la résolution 15/20, "L'environnement de l'Antarctique et l'Océan austral", il a été proposé de donner l'instruction suivante au conseil

"Demander aux gouvernements de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Chili, de la France, de la Nouvelle-Zélande, et du Royaume-Uni qu'ils prennent les mesures législatives voulues pour donner aux îles sub-antarctiques sous leur juridiction le statut de parc national ou un statut équivalent".

Le président donne l'assurance que cette question sera portée à l'attention du conseil.

Les délégués des Etats membres suivants interviennent à propos des résolutions:

Les Pays-Bas

"D'une part, la délégation des Pays-Bas est déçue de la décision prise par le conseil de diviser en deux parties les résolutions présentées par les membres.

D'autre part, nous souhaitons vivement complimenter le conseil pour la résolution "Mesures requises" présentée à l'Assemblée. Nous devons dire que ce document est digne d'admiration et le groupe qui l'a rédigé l'est également. Néanmoins nous aimerions savoir quelles mesures seront prises par le conseil vis-à-vis des résolutions proposées par les membres et inscrites sur la liste. Nous attirons l'attention sur le fait que certaines d'entre elles ont un caractère urgent et concernent des situations très graves. Une action rapide est indispensable dans ces cas.

Considérant la situation créée par les résolutions, la délégation des Pays-Bas propose que:

1. le conseil, au moment d'entreprendre toute action, tienne compte de l'urgence relative des différents cas;
2. le conseil élabore une procédure et un mécanisme afin de consulter ses membres concernant l'action entreprise ou qu'il entreprend par rapport aux sujets figurant sur la liste.

A notre avis, cette consultation doit avoir lieu avant qu'une année soit écoulée.

Pour les cas urgents, la consultation devrait même avoir lieu avant".

Le président donne l'assurance que ces points seront portés à l'attention du conseil.

Danemark re: Résolution 15/19 Petits et grands cétacés

"Le Danemark est favorable à une protection ferme des cétacés. A la dernière réunion de la CBI, le Danemark a voté pour tous les moratoires de nature générale proposés sur la chasse commerciale à la baleine de même que pour l'interdiction d'utiliser le harpon à grenade froide pour la chasse commerciale. Les petits cétacés sont totalement protégés dans les eaux territoriales du Danemark et cette protection sera étendue à notre zone économique. Ainsi nous sommes également favorables à la protection des petits cétacés en danger.

Nous souhaiterions que le comité scientifique de la CBI examine l'état des petits cétacés et le contenu du paragraphe 1 de la partie opérationnelle de la résolution afin que les membres de la CBI puissent prendre toute mesure voulue.

Cependant, par principe et pour des raisons légales, il nous est difficile d'accepter les paragraphes (b) et (d) de cette partie de la résolution.

Je ne souhaite pas relancer le débat sur cette question. Je demande simplement, M. le président, que les points de cette déclaration figurent dans les procès verbaux des séances de l'Assemblée générale".

Islande et Norvège re: Résolution 15/19 Petits et grands cétacés

"Permettez-moi, M. le président, au nom de l'Islande et de la Norvège, de commenter brièvement le projet de résolution demandant aux nations membres de la CBI de faire cesser la chasse à la baleine à des fins commerciales le plus vite possible.

Considérant l'incapacité historique de la CBI à maintenir des populations durables de cétacés et tenant compte des données scientifiques non satisfaisantes concernant les estimations et le choix des quotas dans le cadre du régime de la CBI, nous comprenons le projet de résolution présenté ici.

Cependant, représentant des Etat membres qui pratiquent encore la chasse à la baleine dans le respect des quotas de la CBI, nous devons réserver notre décision sur cette résolution d'autant plus que certains éléments de la partie opérationnelle risquent de poser des problèmes.

M. le président, nous ne souhaitons pas relancer le débat sur cette résolution. Nous vous demandons simplement de faire figurer notre déclaration dans les procès-verbaux de cette séance".

Royaume-Uni re: Résolution 15/20, L'Environnement de l'Antarctique et l'océan austral

"Si le gouvernement du Royaume-Uni appuie pleinement cette résolution, nous désirons voir figurer aux procès-verbaux que le Royaume-Uni réserve sa position concernant la fin du paragraphe 15, c'est-à-dire: 'et d'inclure des conseillers appartenant à ces organisations dans leurs délégations' ".

Un porte-parole des ONG britanniques a immédiatement rétorqué que les ONG n'approuvaient pas cette intervention.

AUTRES POINTS

MEMBRES D'HONNEUR

Point 29 inscrit à l'ordre du jour

Le président présente M. H. Coolidge, président d'honneur de l'UICN et fait l'éloge de ses travaux uniques au service de la conservation. M. Coolidge est salué par une ovation puis préside cette séance de l'Assemblée générale. Le directeur général et le président d'honneur confèrent la qualité de membres d'honneur aux personnes suivantes:

M. Salim Abdul Ali (Inde)
 M. Andrei Bannikov (URSS)
 M. Donald J. Kuenen (Pays-Bas)
 M. Lance McCaskill (Nouvelle-Zélande)
 M. David Munro (Canada)
 M. S. Dillon Ripley (Etats-Unis)
 Sir Peter Scott (Royaume-Uni)

(Voir Annexe 15 pour les résumés des citations)

En l'absence de M. Salim Ali, de M. Andrei Bannikov, de M. Kuenen, de M. Munro et de M. Ripley, les nominations sont acceptées en leur nom, respectivement par M. Nalni Jayal, M. Alexander Borodin, M. Roelof Benthem, M. Martin Edwards et M. Russell Train.

ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE JOHN C. PHILLIPS

Point 30 inscrit à l'ordre du jour

La médaille John C. Phillips pour services exceptionnels rendus à la conservation internationale est remise à Sir Peter Scott par le président qui donne un compte rendu personnel et émouvant de l'oeuvre de Sir Peter Scott. Dans sa réponse, Sir Peter souligne l'importance capitale de l'éducation en matière de conservation. M. I. Shearer, ministre néo-zélandais de l'Environnement lui présente alors le cadeau offert par le gouvernement de Nouvelle-Zélande.

(Voir Annexe 16 pour le résumé de la citation et Annexe 17 pour le discours d'acceptation)

LIEU OU SE TIENDRA LA PROCHAINE SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point 31 inscrit à l'ordre du jour

Le directeur général précise la position de l'UICN concernant les Assemblées générales, position dictée par la pratique de l'ONU selon laquelle le pays hôte s'engage à payer la différence de ce que coûterait l'Assemblée générale si elle avait lieu au siège. Il mentionne avoir reçu une invitation pour tenir la prochaine Assemblée générale au Costa Rica. Si les négociations aboutissent, le Costa Rica sera l'hôte de la prochaine Assemblée sinon, celle-ci aura lieu à Genève.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Points 32 et 33 inscrits à l'ordre du jour

M. Venn Young, ministre du Territoire et des Forêts prononce un bref discours au nom du gouvernement de Nouvelle-Zélande, exprimant sa satisfaction pour le privilège qui lui a été échu d'accueillir la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN.
 (Voir Annexe 18 pour le texte complet)

REUNION TECHNIQUESTRATEGIE MONDIALE DE LA CONSERVATIONSéance A: RAPPORTS SUR LES PROGRES DE LA SMCPoint 10 (b) inscrit à l'ordre du jour

Document GA/15/81/3 et addenda 1 et addenda 2

Ayant expliqué les questions de procédure, le président invite S.E. Salim bin Nasser Al-Busaidi à prononcer son discours au nom de Qaboos bin Said, sultan d'Oman. Après avoir résumé les réalisations impressionnantes du Sultanat en matière de conservation depuis son adhésion à l'UICN, en tant qu'Etat membre, il y a six ans, S.E. Salim bin Nasser Al-Busaidi annonce que son gouvernement a décidé d'octroyer SFr 250 000 à l'UICN en trois versements égaux répartis sur les trois prochaines années et qui seront destinés aux travaux des commissions.

L'Annexe 20 contient le texte complet du discours

Des rapports sur les progrès de la SMC complétant le document à l'ordre du jour et joints en addenda 2 sont présentés comme suit:

Organisations intergouvernementales :

Communauté économique européenne
Commission du Pacifique Sud
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Etats:

Australie	Pakistan
Costa Rica	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Danemark	Pays-Bas
Finlande	Royaume-Uni
Inde	URSS
Népal	Venezuela
Norvège	Zimbabwe
Nouvelle-Zélande	

Organismes de droit public:

Chinese Society for Environmental Sciences, République populaire de Chine
Directorate of Conservation and Management, Indonésie
Great Barrier Reef Marine Park Authority, Queensland, Australie

ONG internationales:

Fauna and Flora Preservation Society
 Fédération Internationale pour la Planification Familiale
 Fédération internationale de la jeunesse
 Sierra Club

ONG nationales

Environment and Conservation Organizations of New Zealand
 International Foundation for the Conservation of Game
 National Trust for Fidji
 Netherlands Foundation for Nature and Environment
 Society for the Protection of Nature in Israel
 Université de Liège
 Wildlife Society of South Africa

Le président exprime sa gratitude pour tous ces efforts entrepris malgré les problèmes nombreux et inévitables, remarquant que, comme toutes les organisations internationales, l'UICN a éprouvé des difficultés à appliquer la SMC et qu'elle espère recevoir de nouveaux rapports afin de l'éclairer plus efficacement sur l'action à mener à l'avenir.

Séances B et C: DISCUSSION SUR LES PRIORITES; LA PROMOTION ET LES IMPLICATIONS DE LA SMC

Points 10 (b) et 11 inscrits à l'ordre du jour

Documents GA/15/81/3 et GA/15/81/12

Le président ouvre la discussion en reconnaissant que le programme de l'UICN présente des lacunes concernant plusieurs domaines importants de la SMC. On requiert l'opinion des membres sur les priorités et les lacunes entre les recommandations de la SMC et les sous-objectifs du programme de l'UICN de même que des exemples des difficultés rencontrées par d'autres organismes nationaux et internationaux lors de la mise en oeuvre de la Stratégie.

De nombreux délégués présentent des rapports sur des domaines qui ont besoin d'être approfondis: le milieu marin et en particulier les barrières coralliennes; les îles océaniques et leurs écosystèmes terrestres; l'éducation concernant les preneurs de décisions et en relation avec les problèmes de la population; la conservation des zones humides; les énergies douces, en coopération avec d'autres organisations internationales de l'environnement comme le PNUE; la conservation des sols et des bassins d'alimentation; la restauration des terres dégradées (déserts, montagnes et systèmes hydrographiques internationaux); de même que la disparition, à l'échelle mondiale, des arbres dans les paysages ruraux.

Il est suggéré de promouvoir l'intégration de politiques sur l'énergie, la population et les économies nationales auprès de tous les organes responsables et de rendre conscients les preneurs de décisions et les hommes politiques de la nécessité d'intégrer les coûts sociaux aux coûts environnementaux dans tout projet de développement. Il est proposé que le préambule du sous-objectif 7.3

du programme de l'UICN "Forêts tropicales humides" soit remanié afin de souligner que la pratique de la culture itinérante doit être remplacée par des techniques plus efficaces d'agriculture sédentaire. Il est demandé de faire un meilleur usage des mouvements religieux comme véhicules de mise en oeuvre de la SMC.

Le directeur général indique que le Centre du droit de l'environnement de l'UICN coopère avec l'Arabie Saoudite à la préparation d'un cadre pour une loi environnementale s'intégrant à la loi coranique et islamique. En Indonésie, on extrait du Coran des messages de conservation qui sont régulièrement diffusés sur les ondes.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Stratégie, il souligne que l'UICN joue un rôle, principalement à travers son réseau international. La Stratégie est également mise en oeuvre par le Centre de la conservation pour le développement (CCD) établi en 1981 à la suite d'une proposition originale de M. Maurice Strong (directeur général ad interim) afin de créer un lien opérationnel entre l'UICN et les organismes d'aide. Le CCD est le bras exécutif de l'UICN, déclare le directeur général, comme les autres Centres et utilisé à ce titre comme ambassadeur de l'UICN. Il est souligné que le Centre est nouveau et que les opérations au jour le jour peuvent indiquer la nécessité d'apporter des modifications dans sa structure.

Les activités du Centre sont présentées comme suit:

- identification des problèmes posés par le développement
- constitution d'un registre de consultants
- obtention de fonds
- coordination de projets visant à réconcilier le développement et les considérations environnementales.

Les frais de départ ont été couverts par la Fondation Ford tandis que les frais de fonctionnement sont couverts par un pourcentage pris dans chaque budget de projet. Des projets sont d'ores et déjà envisagés pour le Zimbabwe et les îles Adaman en coopération avec la Commission de l'écologie. Dans la plupart des cas, les projets se dérouleront par l'intermédiaire des commissions et l'examen des projets sera assuré par le comité des projets et par les commissions. Le but est de constituer une liste de projets valables à grande échelle dans lesquels les projets d'éducation et de formation auraient une priorité élevée.

Le directeur général clôt la séance en annonçant que M. Ashok Khosla, directeur d'INFOTERRA (Système d'information technique du PNUE) est mis à disposition par le PNUE, à temps partiel, pour préparer un projet sur la mise en oeuvre de la SMC, financé par le WWF, en coopération avec l'Institut international pour l'environnement et le développement. M. Cockerell, directeur du CCD est nommé dans l'équipe de M. Khosla.

PROGRAMME DE L'UICN

Séances D, E, F et G: REEXAMEN DU PROGRAMME 1979-1981 ET DISCUSSION DU
PROGRAMME 1982-1984

Points 10 (d) et 11 inscrits à l'ordre du jour

Document GA/15/81/12

Séance D

a) Domaine 1 du programme: La planification du développement

Document GA/15/81/5

Le président ouvre la discussion en soulignant le rôle central que joue la Commission de la planification environnementale dans le cadre du programme de l'UICN pour le développement durable. Avant de présenter le président de la Commission, le professeur Peter Jacobs, il lit un bref message de soutien transmis par la Fédération Internationale des Architectes Paysagistes.

Le professeur Jacobs attire l'attention de la réunion sur les neuf rapports présentés à l'Assemblée générale par la Commission et examine brièvement les trois niveaux auxquels les travaux de la Commission se sont déroulés dans le triennat écoulé:

- élaboration et diffusion de la base conceptuelle de la planification environnementale;
- élaboration et distribution des mécanismes, techniques et directives de mise en oeuvre;
- mise à l'essai de ces mécanismes, techniques et directives sur le terrain

le professeur Jacobs fait l'éloge de la contribution intellectuelle et bénévole apportée par les membres de la Commission et cite les divers projets entrepris par les membres: sur le développement durable rural en Inde et en Thaïlande; dans la frange urbaine du Kenya et de l'Inde; dans la restauration des écosystèmes du Sahel; dans la gestion de la frange littorale au Canada, au Sénégal et au Royaume-Uni.

Dans le triennat écoulé, la Commission a pris une initiative en matière de "culture et conservation" car il importe d'intégrer les pratiques traditionnelles de conservation en de nombreux endroits du monde, dans les programmes de développement durable. Ce projet, de même que celui qui concerne les "pratiques de conservation et de récolte des Inuits", a été conçu pour s'opposer aux systèmes de valeur humains, en tant que condition sine qua non de défense des mesures de conservation. Plusieurs délégués ont fourni des exemples de cas dans lesquels la religion et les pratiques traditionnelles de conservation ont permis de promouvoir une utilisation durable des ressources.

Mention est également faite du projet "Frange urbaine" de la Commission dans lequel une attention spéciale est accordée au problème de l'aménagement des terres à la périphérie de concentrations urbaines importantes, en raison du rôle crucial que ces terres jouent pour les besoins de subsistance et de récréation des populations urbaines. Un projet pilote est en cours au Kenya et d'autres sont à l'examen pour des régions du Sahel.

Quant aux activités futures de la Commission, le professeur Jacobs note que même si l'optique à trois niveaux est maintenue, l'accent sera mis sur les techniques et le travail de terrain. Actuellement, une assistance directe est fournie au gouvernement des Fidji, du Honduras, de la Tanzanie et de la Thaïlande pour préparer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation. Des demandes ont été déposées par les gouvernements de Malaisie, du Népal et d'Oman. Dans le triennat qui vient, les réunions de la Commission auront lieu au Zimbabwe, en Thaïlande et peut-être en Amérique du Nord.

D'autres activités du programme de la Commission sont les suivantes: poursuite des travaux sur les problèmes des établissements humains, soit sédentaires soit nomades; ouvrage de référence sur la planification environnementale; étude des mécanismes de régulation de l'utilisation des terres privées; initiatives visant à appliquer certaines dispositions de la Stratégie mondiale de la conservation.

Il est reconnu que le niveau des activités de la Commission est tributaire d'un financement adéquat et que la Commission cherche activement des appuis financiers supplémentaires. Pendant le triennat précédent, la Commission n'a pas eu de secrétaire exécutif à temps complet.

M. Goeldlin, s'exprimant en tant que délégué national annonce que plusieurs membres suisses de l'UICN accordent un appui financier spécial attribué au poste de secrétaire exécutif pour 1982-1984:

- | | |
|--|--|
| - Fondation Tour du Valat | environ SFr. 15 000 |
| - Ligue suisse pour la protection de la nature | SFr. 10 000 |
| - Nos oiseaux | montant égal au total annuel des cotisations des membres |
| - Société suisse pour l'Etude des Oiseaux et leur Protection | montant égal au total annuel des cotisations des membres |

L'annonce est applaudie par l'assemblée et le professeur Jacobs exprime sa profonde gratitude, au nom de la Commission, à M. Goeldlin et aux organisations en question pour leur confiance et leur aide.

b) Domaine 2 du programme: Droit, institutions et administration

Document GA/15/81/6

Le président ouvre la séance en soulignant l'importance du droit et de la réglementation si l'on souhaite réaliser la conservation de la nature, notamment dans les pays en développement. Il présente ensuite M. W.E. Burhenne, président de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement.

M. Burhenne fait remarquer que la Stratégie mondiale de la conservation souligne que la conservation doit devenir partie intégrante de la vie publique dont tous les secteurs ont trait à l'environnement. Il suggère que cela vaut également pour les politiques, le droit et l'administration. En conséquence, les travaux de la Commission ont nécessairement été dirigés vers les champs divers de l'activité de l'homme.

M. Burhenne commente brièvement l'information contenue dans son rapport en expliquant que la Charte de la nature a été réexaminée à la suite d'une réunion de spécialistes convoquée par le PNUÉ et renvoyée pour considération à l'Assemblée générale des Nations Unies. Une aide en matière de rédaction législative a été accordée, par des missions de consultation qui se sont rendues sur place, aux gouvernements de l'Inde et du Swaziland en ce qui concerne respectivement la législation sur les réserves de la biosphère et une Loi sur le patrimoine national.

En examinant les réalisations de la Commission dans les trois années passées, il est noté que quatre pays ont déposé leur instrument de ratification de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn) et que d'autres le feront bientôt, notamment la CEE et des pays africains.

La brochure "Orientations du droit de l'environnement" est consacrée à l'évaluation des impacts environnementaux et il en est tenu compte dans de nombreux projets tels que la Convention de l'ASEAN sur la conservation de la nature.

Les travaux de la Commission dans le cadre du droit de la mer sont également discutés et il est noté que les délais marqués dans l'adoption du Traité du droit de la mer ne gêneront pas le travail actuellement entrepris par la Commission afin d'identifier les besoins de mise en oeuvre de la 3e Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

On examine les progrès faits par la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar, 1971). La première session de la Conférence des Parties à la Convention (Cagliari, 1980) a demandé que soient élaborés deux protocoles à la Convention; le premier doit contenir des versions officielles de la Convention en d'autres langues et une procédure d'amendement et le second organiser un secrétariat permanent et traiter de questions techniques additionnelles. Entre-temps, -jusqu'à ce que les protocoles soient élaborés et acceptés, l'UICN en tant que bureau permanent est entrée en contact avec les Parties pour leur demander de contribuer volontairement au financement du secrétariat. Un grand nombre de Parties ont répondu favorablement.

En ce qui concerne les activités en cours et futures de la Commission, un projet spécial est en voie d'élaboration sur le fossé séparant la préparation du droit et des politiques de l'environnement et leur application.

L'UICN apporte une contribution importante à la réunion ad hoc des hauts fonctionnaires gouvernementaux experts en droit de l'environnement organisée par le PNUÉ et qui aura lieu à Montevideo, Uruguay en novembre 1981 afin de préparer pour le PNUÉ un programme d'activités en matière de droit environnemental, pour la décennie à venir. Cette contribution comprend par exemple la publication "Le Droit environnemental de la mer" de même qu'une réimpression spéciale des conclusions et recommandations de l'Union; un document sur les besoins en droit de l'environnement des pays en développement; deux tableaux indiquant la situation de traités multilatéraux de l'environnement et des informations sur l'étude relative à l'islam et le droit environnemental.

Le délégué de l'Inde demande dans quelle mesure la Commission pourrait participer à l'oeuvre majeure de réexamen et de consolidation du cadre entier de la législation indienne sur l'environnement au niveau des états et au niveau fédéral, citant l'expérience positive que son gouvernement a faite en recevant l'aide de la Commission pour la préparation d'une législation sur les réserves de la biosphère.

Dans la discussion qui s'ensuit, il est noté que les besoins financiers seront élevés et il est suggéré que le programme de la conservation pour le développement vienne en aide.

A propos de l'aide à accorder aux ONG pour encourager la participation des citoyens aux procédures juridiques nationales, l'attention est attirée sur l'étude de la Commission "Standing to Sue" et M. Stoel, membre de la Commission et directeur du Conseil de défense des ressources naturelles déclare que son organisation sera ravie de fournir des conseils à ce sujet.

Un débat animé a lieu sur la conservation des forêts tropicales humides et les méthodes visant à taxer l'utilisation des ressources naturelles rares pour en tirer un revenu. Il est noté que toute plaidoirie en faveur d'une telle taxation exige beaucoup de prudence pour des questions pratiques et parce qu'on pourrait juger que de tels plans encouragent l'exploitation à des fins lucratives.

Le programme sur les forêts tropicales humides est discuté et mention est faite de la participation de l'UICN aux réunions d'experts du PNUE sur les forêts tropicales.

Les initiatives visant à coordonner le travail de documentation et d'informatisation entrepris par la Commission et celui du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature de l'UICN sont expliquées de même que les rapports permanents avec la CITES et la formation de liens avec les universités et autres instituts du monde entier.

Séance E

C) Domaine 3 du programme: L'éducation

Document GA/15/81/7

Le président met l'accent sur l'importance de l'éducation environnementale et décrit le programme de la réunion.

M. A. Baez, président de la Commission fait un bref historique de celle-ci et indique que sa forme et sa structure actuelles sont issues de l'application de la résolution C, 2(d) de la 14e session de l'Assemblée générale. La première réunion de la Commission reconstituée à laquelle ont assisté 48 membres de 17 pays a eu lieu au mois d'août 1980 à Vadstena, Suède; elle a été précédée au printemps par la première réunion du comité directeur à Berne, Suisse lors d'une conférence européenne sur l'éducation environnementale.

Les principaux résultats de la réunion de Vadstena sont:

- élaboration de propositions de projets dans le cadre de la SMC
- grandes lignes d'une structure de la Commission, prévoyant la création de comités régionaux et nationaux
- définition des objectifs comme suit:
 - a) création d'un réseau mondial de personnes intéressées par l'éducation environnementale
 - b) information de ces personnes par des publications et autres moyens
 - c) exécution de projets en accord avec les Statuts et règlements de l'UICN, dans le cadre du programme de l'UICN pour le développement durable.

Le gouvernement des Pays-Bas, Ciba-Geigy Suisse, le WWF et le PNUE sont remerciés pour leur appui financier généreux. Le gouvernement des Pays-Bas a financé en partie le travail de la Commission pour 1982 mais précise qu'un soutien financier permanent dépend de l'assistance financière qui sera fournie par d'autres gouvernements.

Outre les projets et activités décrits dans le rapport de la Commission, l'accent sera mis sur la composante "éducation" dans les projets pour la forêt tropicale humide et l'Antarctique et autres activités hautement prioritaires de l'UICN de même que sur la constitution d'équipes régionales mobiles répondant aux demandes d'aide régionales. Parmi les domaines de compétence de la Commission se trouvent: la formation, la préparation de matériel d'éducation, l'aide aux écoles formant des enseignants et l'utilisation des media pour les programmes de sensibilisation du public. Il y a aussi la préparation de programmes scolaires, des campagnes d'éducation à la base, des expositions scientifiques et musées des sciences, la formation d'enseignants et de professionnels.

Une présentation de diapositives illustre un choix d'activités de la Commission dans divers pays, les points principaux sont les suivants:

L'éducation environnementale est nécessaire pour améliorer la qualité de la vie. Pour ce faire, elle doit encourager curiosité, créativité, compétence et sensibilité. La Commission cherche, par l'éducation, à mieux faire comprendre l'éthique, les objectifs et les besoins de l'environnement afin d'induire des modifications du comportement humain. Les membres de la Commission s'efforcent donc de "penser à l'échelle mondiale pour agir à l'échelle locale". Ainsi, les tâches d'éducation entreprises dans différents pays sont adaptées aux réalités locales. Les diapositives concernant le Canada, la Corée, l'Argentine et les Etats-Unis illustrent la distribution géographique et la diversité des sujets.

Les nouveaux projets d'éducation de l'UICN mettent l'accent sur les concepts de la SMC. La Commission a préparé un dossier multi-media comprenant des diapositives, des cassettes, des notes d'enseignants et un livre de lecture qui souligne la nécessité de s'engager, de participer et d'agir. Destiné aux écoliers du Royaume-Uni, il pourrait être adapté aux besoins d'autres publics.

L'éducation environnementale est indispensable pour augmenter la prise de conscience du public quant au rythme de la destruction des forêts humides au profit du commerce, soit 20 hectares par minute et de la consommation mondiale de pétrole doublant environ tous les dix ans.

Le développement sans conservation peut donner lieu à un véritable désastre pour l'homme. Derek Bok, président de l'université d'Harvard est cité: " si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance".

Pendant toute la discussion, l'accent porte sur la nécessité d'axer les efforts sur les activités régionales et sur l'importance de soutenir les travaux des comités régionaux et nationaux.

d) Domaine 4 du programme: Les écosystèmes

Le Professeur J.D. Ovington, président de la Commission indique brièvement les événements survenus depuis la 14e session de l'Assemblée générale. La restructuration de la Commission a été terminée en 1979 et un secrétaire exécutif en assure l'administration. L'appui financier est venu du PNUE, du WWF, de la Croix-Rouge et en particulier du gouvernement des Pays-Bas. Les résolutions de la dernière Assemblée générale ont guidé les travaux de la Commission. Ses activités, très diverses, comprennent la publication d'ouvrages de référence sur la SMC et d'un document de base sur la conservation des processus écologiques; une étude sur l'utilisation du sol dans les îles Adaman et Nicobar; des enquêtes sur les forêts tropicales humides, les catastrophes naturelles et la mauvaise gestion écologique, les polluants de l'environnement, les écosystèmes d'eaux intérieures, les océans, les écosystèmes de mangroves, les barrières coralliennes, le développement rural fondé sur la conservation, les modes de vie traditionnels et la conservation. Il souligne que l'interprétation écologique est d'importance première pour toute planification de l'action.

Une projection de diapositives sur les mangroves précède les commentaires des délégués.

Il est admis que la Commission de l'écologie a un rôle important à jouer nécessitant un soutien financier. Cependant, l'expertise de la Commission dépend de la disponibilité de talents volontaires de haute qualité et de ce fait, il importe de sélectionner les priorités afin que les projets soient exécutés avec le maximum d'intégrité scientifique. Les progrès sur des fronts importants comme la désertification et les forêts tropicales humides sont entravés faute de ressources financières et de main d'oeuvre volontaire. Une discussion prolongée a lieu sur les forêts tropicales humides, les activités de la Commission à cet égard étant axées sur:

- les problèmes de la taille minimale critique et de la répartition optimale des réserves;
- la préparation d'un document sur les effets du déboisement et de l'utilisation des forêts sur les paramètres climatiques et autres;
- la mise à l'épreuve de directives concernant la gestion des forêts tropicales humides;
- le fait de tenir compte des modes de vie traditionnels;

La Commission dispose de cinq groupes de travail dans le domaine de la mer et se concentre sur le problème de la conservation des fosses océaniques profondes. Un délégué souligne que les estuaires marins devraient également être inclus dans le programme de la Commission.

Il est noté que le concept et slogan de "conservation pour le développement durable" n'est pas toujours accepté par les preneurs de décisions et les hommes politiques, en particulier dans les régions fortement industrialisées. Il est demandé de prêter attention à la conservation de la croûte terrestre et référence est faite à la loi suisse sur l'érosion des sols. On recommande une collaboration très étroite avec la Commission sur les politiques, le droit et l'administration de l'environnement dans les efforts consacrés à promouvoir la conservation des sols et à prévenir les catastrophes naturelles qui seront également discutées lors d'une réunion sur la prévention des catastrophes en Inde, conjointement avec la Commission de l'éducation. Il est souligné que la Commission devrait examiner les problèmes d'introduction d'espèces, en particulier dans les écosystèmes méditerranéens. On suggère un programme de coopération de trois ans entre SCOPE (Scientific Committee on Problems of the Environment) et la Commission. Il est remarqué qu'un groupe de travail sur les zones semi-arides doit être réuni et on rappelle l'importance de la coopération étroite entre les organes de droit public et non gouvernementaux au niveau exécutif et dans leur programme afin d'éviter un chevauchement dans la réalisation des objectifs de la SMC.

Séance F

e) Domaine 5 du programme: Les aires protégées

Document GA/15/81/9

M. Kenton R. Miller, président de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées résume le rapport de la Commission qui indique que son travail est clairement défini et dirigé avec précision dans le cadre du programme de l'UICN.

Le premier ouvrage important publié dans le triennat écoulé est "Catégories, critères et objectifs pour les aires protégées" dans lequel quelque 140 types nommés d'aires protégées sont classés dans 10 catégories de gestion rangées selon les objectifs.

L'importance de la conservation des ressources génétiques est soulignée de même que la nécessité de planifier, sélectionner et gérer les aires protégées afin de parvenir au développement durable.

La Commission a également eu pour activité importante de dresser des inventaires et faire des évaluations; elle a mis au point la base géographique pour la planification des réseaux d'aires protégées à l'aide du "système Udvardy" pour les habitats terrestres de même qu'un nouveau système pour les aires protégées marines et côtières.

L'Unité de données sur les aires protégées a été créée aux jardins botaniques royaux de Kew, Royaume-Uni dans le cadre du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature.

La CPNAP entretient des rapports de travail étroits avec les autres commissions et organisations. Ainsi, la publication "Guidelines for Protected Areas Legislation" a été préparée avec la CPDAE; une coopération étroite a aussi été instaurée avec le PNUE pour des activités allant de l'Unité de données sur les aires protégées au travail de terrain et de cette coopération sont nés de nouveaux documents conceptuels importants. La Commission a travaillé avec l'Unesco pour la Convention du patrimoine mondial, évaluant les désignations de biens naturels du patrimoine mondial et a participé activement au programme de l'Unesco sur les réserves de la biosphère.

Les procès-verbaux des réunions de travail de la Commission à Garoua, Cameroun et à Lima, Pérou sont publiés. La réunion de Lima a en outre donné un "Directory of Protected Areas of the Neotropical realm", qui contient des données de base sur près de 90 pour cent des aires protégées du domaine.

La médaille de la valeur pour les parcs nationaux a été créée et décernée pour la première fois.

Le rôle de la CPNAP en matière de formation s'est renforcé, en particulier en Afrique. Parmi les publications périodiques de la Commission se trouvent une lettre aux membres et le magazine Parks publié depuis six ans par l'UICN.

Pendant le prochain triennat, le système de classification des aires marines sera élaboré et appliqué; l'inventaire et le système de surveillance continue seront étendus pour comprendre les aires protégées marines. Les concepts concernant la conservation des ressources génétiques seront mis au point et appliqués à des situations précises sur le terrain. Le rôle des aires protégées dans le développement socio-économique sera approfondi et des études de cas illustreront diverses applications en divers endroits du monde. Les répertoires d'aires protégées de chaque domaine seront publiés de même que la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées, révisée. La CPNAP prépare actuellement un atlas de biogéographie qui sera commercialisé.

La Commission joue un rôle central dans la préparation du Congrès mondial des parcs nationaux qui aura lieu à Bali, Indonésie, en octobre 1982. Réunion de spécialistes concernés par la planification et la gestion des aires protégées, le Congrès produira trois manuels: gestion des aires protégées sous les Tropiques; gestion des aires protégées marines et côtières et formation du personnel des aires protégées.

M. Miller précise que les aires protégées ne sauraient être dissociées de soucis esthétiques, récréatifs ou spirituels mais elles doivent tenir compte des besoins de base de l'homme: alimentation, eau, santé, etc. Elles ne peuvent être un luxe mais doivent être partie intégrante du développement.

Dans la discussion, il est souligné que la nouvelle Unité de données sur les aires protégées devra au bout du compte couvrir toutes sortes d'aires naturelles, protégées ou non. Les forêts nationales, par exemple, doivent figurer dans la banque de données.

Il est convenu que la biogéographie est un instrument important pour la création de réseaux d'aires protégées mais les limites du système Udvardy doivent être reconnues et examinées.

f) Domaine 6 du programme: Les espèces

Document GA/15/81/10

Le président de la Commission de la sauvegarde des espèces résume brièvement son rapport et présente les ouvrages publiés récemment par le centre de surveillance continue de la conservation de la nature. Ce sont: les épreuves du nouveau Red Data Book de l'UICN sur les mammifères, vol. I; des extraits des nouveaux Red Data Book en préparation sur les amphibiens et les reptiles et sur les invertébrés; des monographies sur le rhinocéros noir, le rhinocéros blanc du nord, les poissons d'eau douce menacés au Sri Lanka; tous sont publiés par l'Unité de surveillance continue de la conservation des espèces; des monographies sur le commerce international des coraux, le commerce international des coquillages ornementaux, le commerce indien des peaux de serpents sont publiées par l'Unité de surveillance continue du commerce des espèces sauvages.

La Commission a joué un rôle clé dans la création du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature et la banque de données qui est en train d'être préparée à la suite de l'installation d'un ordinateur Wang VS fournit déjà plus de souplesse dans la récupération de données et un rendement accru. Les groupes de spécialistes et les consultants de la Commission sont à la source des données et références relatives aux espèces.

On discute de la capacité de l'UICN à "sauver" des espèces menacées grâce à des informations disponibles. Il est remarqué que le succès dépend d'une planification adéquate et réaliste qui serait améliorée par de meilleures données à disposition. Il est suggéré d'accorder davantage d'attention à la préparation de lignes directrices pour des plans d'action.

La discussion se poursuit sur la difficulté d'identifier les espèces en danger des forêts tropicales en raison de la grande diversité des espèces concernées et il est suggéré d'établir, de toute urgence, un système complet de réserves couvrant toute la palette des biomes forestiers, couplé avec des initiatives d'éducation, de soutien.

On indique que dans les Territoires du Nord, Australie, le wallaby-lièvre roux a été retrouvé et que l'état de diverses autres espèces a été évalué notamment celui du crocodile de la rivière Johnson dont la population se reconstitue. Il est remarqué que plusieurs erreurs figurent dans l'ancien Red Data Book des amphibiens et des reptiles concernant les espèces des Territoires du Nord; elles seront corrigées dans l'édition prochaine.

On reconnaît avec gratitude l'assistance importante fournie par le PNUE et, particulièrement son Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), au Centre de surveillance continue de la conservation de la nature. Il est remarqué avec satisfaction que des liens informatiques pourraient être établis entre les bureaux de Kew et de Cambridge grâce à l'aide de GEMS.

On s'inquiète à l'idée que le soutien institutionnel à la conservation des espèces puisse avoir diminué au profit de l'accent mis actuellement sur l'habitat. Il est reconnu qu'il faudrait utiliser l'attrait exercé par les projets concernant les espèces chaque fois que possible pour promouvoir les objectifs de projets plus élaborés.

Séance Gg) Domaine 7 du programme: Les programmes de conservation à base géographique

Document GA/15/81/22

h) Domaine 8 du programmes Le réseau de la conservation

Document GA/15/81/23

Le président qui ouvre la séance en espagnol pour rappeler à l'Assemblée les millions de personnes, en Amérique latine, avec lesquelles il est impossible de communiquer au moyen des langues officielles de l'UICN, suggère d'examiner ces deux points ensemble et invite le directeur général à présenter les documents. Il souligne la nécessité pour l'UICN de fournir des services aux membres pour que ceux-ci jouent leur rôle dans la préparation du programme et la mise en oeuvre des projets. Il remarque que le nombre des membres a augmenté de 16 pour cent depuis la 14e session de l'Assemblée. Pour accroître l'efficacité des membres, les initiatives suivantes sont suggérées:

- rétablir le poste de responsable des régions au siège;
- prendre toute action pour mobiliser les membres et les autres ONG concernées en groupements de pression sur des questions particulières;
- informer davantage les membres afin de guider la coordination de l'action;
- améliorer les contacts à l'intérieur des régions entre membres de la Commission et membres de l'UICN;
- encourager et faciliter la création de plus de comités nationaux de l'UICN comme véhicules de liaison et de collectes de fonds;
- axer les efforts sur des problèmes spécifiques comme l'Antarctique, l'éthique de la conservation, etc. qui intéressent le public et pourraient être le sujet de campagnes.

Le directeur général affirme sa détermination à assurer l'équilibre entre les intérêts régionaux et les langues au sein du Secrétariat et son intention de nommer un responsable des régions dès que la situation financière le permettra. En réponse à une question sur l'utilité d'établir le Centre de la conservation pour le développement, il explique que c'est un engagement précédent pour lequel des fonds ont été spécialement affectés et sont déjà disponibles.

L'adoption par l'UICN d'un nom et d'un symbole ayant davantage d'impact est largement soutenue et le directeur général ajoute que le projet est déjà à l'étude.

i) Domaine 9 du programme: Le développement et la gestion du programme

Document GA/15/81/24

j) Examen final et adoption du programme afin de le présenter à l'Assemblée générale

Document GA/15/81/12

Le directeur général présente le Document GA/15/81/24, résumé du processus par lequel la Stratégie mondiale de la conservation et le programme de conservation pour le développement durable ont été élaborés. Il rappelle que ces documents ont été examinés par la Réunion technique qui avait pour objet d'affiner le programme, pour assurer la compatibilité avec la SMC et la mise en oeuvre efficace des dispositions du ressort de l'UICN.

Cette conception systématique reçoit l'approbation générale.

Diverses questions soulevées par rapport au programme pendant les séances de la Réunion technique sont approfondies, en particulier:

- la nécessité d'insister dans le domaine 3 du programme sur la promotion de l'éducation environnementale destinée aux jeunes;
- la nécessité d'inclure les zones arides et les îles océaniques dans le domaine 4 du programme;
- la nécessité de renforcer dans le domaine 5 du programme la promotion du soutien international à la gestion des aires protégées;
- la nécessité d'accorder davantage d'attention dans le domaine 7 du programme aux besoins de conservation dans le Pacifique Sud et aux réseaux hydrographiques internationaux.

Le directeur général déclare que ces points, de même que le nouveau projet placé sous la responsabilité de M. Ashok Khosla seront recommandés à l'Assemblée pour être inclus dans le programme en tant qu'addenda au document.

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA
15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN
REUNIE A CHRISTCHURCH, NOUVELLE-ZELANDE, DU 11 AU 23 OCTOBRE 1981

15/1. LA STRATEGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION

RECONNAISSANT que la Stratégie mondiale de la conservation (SMC) a été lancée en mars 1980 par l'UICN, avec les avis, la coopération et l'assistance financière du PNUÉ et du WWF et avec la collaboration de la FAO et de l'Unesco, et que le thème de la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN est: "La Stratégie mondiale de la conservation à l'oeuvre";

NOTANT l'étendue des premières mesures prises par les Etats, les organismes de droit public et les organisations non gouvernementales membres de l'UICN pour mettre en oeuvre les objectifs de la SMC;

CONSCIENTE de la portée des actions entreprises par l'UICN qui a incorporé les principes de la SMC dans son programme, dans les projets des commissions et dans la création du Centre de la conservation pour le développement;

PREOCCUPEE néanmoins de ce que la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation demande un effort constant et accru;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e sessions

FAIT APPEL à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales pour qu'elles incorporent la SMC à leurs propres programmes et qu'elles encouragent et soutiennent le développement de stratégies nationales de conservation, l'élaboration de politiques multisectorielles, et autres activités semblables, afin de réaliser les objectifs de la SMC;

DEMANDE INSTAMMENT aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale de poursuivre l'intégration des valeurs écologiques et autres de la conservation aux activités de développement qui affectent les ressources renouvelables;

FAIT APPEL aux gouvernements, aux autorités provinciales et locales, aux organismes de droit public, aux organisations non gouvernementales, nationales et internationales pour qu'ils utilisent la SMC dans l'élaboration de leurs programmes et encouragent la mise en oeuvre des principes de la SMC par d'autres institutions;

DONNE INSTRUCTION au conseil de poursuivre le développement du programme et des projets de l'UICN avec l'aide de ses membres, de ses commissions et du Centre de la conservation pour le développement et, par l'entremise du groupe consultatif de la planification du programme, de coordonner et combiner les activités de mise en oeuvre de la SMC; et

DEMANDE au secrétariat de l'UICN de surveiller de façon continue et d'évaluer les mesures prises pour réaliser les objectifs de la SMC et de faire rapport sur ces mesures à la 16e Assemblée générale de l'UICN.

15/2. LA CONSERVATION ET LA PAIX

RAPPELANT que le message central de la Stratégie mondiale de la conservation est que la conservation de la nature doit devenir partie intégrante du processus de développement;

REMARQUANT que de nombreux aspects de la conservation de la nature ne peuvent être pris en compte efficacement que grâce à la coopération internationale;

RECONNAISSANT que la coopération internationale pourra se développer d'autant mieux que l'humanité sera en paix;

RECONNAISSANT EGALEMENT les principes et recommandations adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972), la résolution 35/7 de la 35e session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Charte de la nature et sur la Responsabilité historique des Etats pour la préservation de la nature pour les générations présentes and futures, et la Stratégie mondiale de la conservation;

PREOCCUPEE de ce que l'avenir de l'homme et son environnement sont menacés par la guerre et autres hostilités, lesquelles ont des conséquences négatives sur la situation économique et écologique, à cause, notamment:

- du détournement de très importantes ressources financières et naturelles au profit de l'armement;
- de la décharge de déchets toxiques et radioactifs dans l'environnement; et
- de la destruction des habitats nécessaires à la conservation des espèces;

RAPPELANT les accords internationaux concernant les armes de destruction massive sur les fonds marins; l'interdiction des armes bactériologiques et toxiques; et l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou autrement hostiles;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

AFFIRME que la paix est un facteur propice à la conservation de la nature, tout comme la conservation contribue à la paix grâce à l'utilisation écologiquement judicieuse et avisée des ressources naturelles;

FAIT APPEL à tous les Etats pour qu'ils poursuivent avec diligence les discussions internationales dans le cadre des Nations Unies et d'autres tribunes qui oeuvrent au maintien de la paix et de la sécurité dans les Etats et entre les Etats; et

FAIT APPEL EN OUTRE à tous les gouvernements pour qu'ils mettent pleinement en oeuvre les accords internationaux qui contribuent au maintien de la paix et à la réduction de l'armement dans le monde.

15/3. LA POPULATION, LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

RECONNAISSANT que la conservation de l'environnement, l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et la stabilisation de la population sont des questions fondamentalement liées et qu'il faut impérativement le reconnaître si l'on veut atteindre ces trois objectifs;

RAPPELANT la discussion de la 14e Assemblée générale, au cours de laquelle il fut demandé que l'on se préoccupât davantage de la croissance démographique par rapport à la conservation;

SE RENDANT COMPTE que l'accroissement rapide de la population, le gaspillage, la mauvaise utilisation des technologies et la surexploitation des ressources naturelles, entraînent l'érosion, la désertification, le déboisement, la disparition de terres arables, la dégradation et la destruction d'espèces et d'écosystèmes, ce qui constitue une menace pour l'avenir de l'humanité;

REMARQUANT que la Stratégie mondiale de la conservation reconnaît que la destruction des habitats naturels et la surexploitation des ressources vivantes sont aggravées par une croissance démographique trop rapide et par les inégalités sociales et économiques et qu'elle souligne l'importance de combiner les mesures prises dans les domaines de l'environnement, des ressources et de la population;

REMARQUANT EGALEMENT que des déclarations et des rapports internationaux récents, dont la déclaration de Colombo de la Conférence internationale des parlementaires, le rapport "Global 2000" au président des Etats-Unis et celui de la commission Brandt "Programme de survie" ont lancé une mise en garde indiquant que malgré un certain déclin du taux global de la croissance démographique, la pyramide des âges actuelle est telle que l'accroissement annuel de la population mondiale continuera jusqu'à la fin du siècle;

SE FELICITANT des politiques adoptées par la Fédération Internationale de la Planification Familiale et le Fonds des Nations Unies pour les activités démographiques pour accroître la sensibilisation du grand public et des gouvernements aux liens qui existent entre population, développement et ressources;

CONSTATANT la nécessité de politiques démographiques nationales responsables et de programmes de planification familiale respectueux du choix de chacun;

CONVAINCUE que des politiques appropriées, dont la planification familiale, aidant à stabiliser la population et à protéger l'environnement et les ressources naturelles, sont indispensables à la lutte contre la malnutrition, la pauvreté et la maladie;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e sessions

DEMANDE INSTAMMENT

- a) à tous les gouvernements de mettre en place des stratégies établissant des relations étroites entre politiques démographiques, politiques de production et de consommation, utilisation durable des ressources naturelles et conservation de l'environnement;
- b) à tous les pays de mettre en place des programmes d'éducation - visant en particulier la jeunesse - ayant trait aux relations entre l'homme et son milieu et la contribution que chacun peut apporter à la survie de celui-ci et à la qualité de la vie;
- c) aux organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, de promouvoir le développement des stratégies énoncées ci-dessus; et
- d) à l'UICN et aux autres organisations non gouvernementales, telles que les organismes nationaux de soutien à l'UICN, le World Wildlife Fund et la Fédération Internationale de la Planification Familiale d'élaborer conjointement des projets, montrant comment la conservation de l'environnement, l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et la planification familiale peuvent être menées à bien.

15/4. LA PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE

RECONNAISSANT que l'importance de mesures globales de conservation est soulignée dans la Stratégie mondiale de la conservation et que l'importance de l'évaluation des écosystèmes, les stratégies de conservation régionales, nationales et locales ainsi que les études d'impact sur l'environnement y sont mises en relief;

RAPPELANT l'accent mis sur la planification environnementale globale dans le programme triennal de l'UICN, comme mesure initiale à prendre dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation;

CONVAINCUE que la conservation et le développement durable sont compatibles, et qu'un des buts principaux de l'Union est d'intégrer la conservation à la planification du développement et à la prise de décisions;

AFFIRMANT que les objectifs de la planification environnementale doivent inclure la conservation, l'amélioration ou la restauration des ressources naturelles et soutenir les valeurs culturelles dans le processus de développement;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

REAFFIRME l'engagement pris par l'Union de soutenir les nations dans l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ayant pour but le développement durable, et de les aider à obtenir l'expertise nécessaire;

DEMANDE INSTAMMENT aux organes de financement de contribuer aux frais d'élaboration de mesures appropriées de législation, d'éducation, de planification et de développement et de reconnaître spécifiquement la planification environnementale comme moyen d'intégrer les principes de la conservation au développement; et

DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT à toutes les nations d'évaluer soigneusement les projets et programmes des secteurs publics et privés pour s'assurer qu'ils visent au développement durable, de fournir les structures juridiques et administratives, et de prévoir la participation publique.

15/5. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

CONSCIENTE des dommages considérables causés aux processus écologiques, à la diversité des espèces et à l'utilisation durable des ressources biologiques par les activités de développement, et qui souvent auraient pu être évités, ainsi que du coût économique élevé résultant de ces dommages;

RECONNAISSANT que les organismes d'aide au développement déboursent annuellement plus de 25.000 millions de dollars pour ces activités de développement;

RAPPELANT que la Stratégie mondiale de la conservation recommande vivement que les organismes d'aide au développement financent des projets favorables à la conservation et s'assurent que tous leurs projets sont écologiquement avisés et assistent les gouvernements dans l'élaboration de politiques écologiques adéquates et dans la mise en place et l'entretien d'infrastructures de conservation efficaces;

RECONNAISSANT qu'un certain nombre d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement ont déjà pris des mesures allant dans le sens de la Stratégie mondiale de la conservation;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FELICITE les organismes d'aide au développement qui ont pris les mesures recommandées par la Stratégie mondiale de la conservation;

RECOMMANDE VIVEMENT aux organismes bilatéraux ou multilatéraux d'aide au développement qui ne l'ont pas encore fait, de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation:

- a) en s'assurant que dès les premiers stades de la planification, les conséquences des projets sur l'environnement sont prises en compte en même temps que les aspects économiques et autres de chaque projet de développement proposé;
- b) en s'assurant que les projets auxquels ils apportent leur soutien n'entraîneront pas la disparition de certaines espèces ni ne les mettront en danger, ou ne provoqueront pas la disparition de processus écologiques essentiels ou d'écosystèmes uniques;
- c) en soutenant des projets visant I la conservation des espèces et des écosystèmes, et plus particulièrement ceux qui figurent au programme de l'UICN;
- d) en aidant les pays en développement à former des administrateurs de la conservation et du personnel qualifié et en créant les institutions importantes pour la conservation; et
- e) en établissant des bureaux internes dotés d'un personnel responsable de l'application des mesures sus-mentionnées.

15/6. LES ZONES URBAINES LIMITOPHES

RECONNAISSANT que la croissance urbaine pose des problèmes particuliers, notamment dans le tiers monde, et que d'ici deux décennies, plus de la moitié de la population mondiale, soit plus de trois milliards de personnes vivra dans les villes et que 12 des 15 plus grandes villes seront situées dans le tiers monde;

CONSCIENTE de ce que, par le passé, les villes ont tiré de multiples façons leur subsistance de la campagne environnante; l'arrière-pays fournissant la nourriture, les combustibles et l'eau et absorbant les déchets urbains;

PREOCCUPEE de ce que la situation change et que beaucoup de villes, en particulier dans le tiers monde, ont épuisé la capacité de leurs zones limitrophes d'absorber un surcroît de croissance urbaine et que ces villes dépendent désormais de ressources en nourriture, en combustibles et en eau qui doivent être importées de très loin à grands frais, en particulier pour les pauvres des villes;

CONSCIENTE de ce que les zones limitrophes de maintes villes sont devenues des zones inutilisables en raison de la destruction des forêts et des bois pour en obtenir des matériaux combustibles et de construction, et que l'appauvrissement des terres arables entraîne la disparition irréversible de la fertilité du sol;

CONSCIENTE EGALEMENT de ce que d'importantes superficies de bonnes terres arables en bordure des villes sont, même dans les pays industrialisés, affectées à des utilisations urbaines et donc définitivement perdues pour la production alimentaire;

SE RENDANT COMPTE de la valeur croissante reconnue aux campagnes limitrophes des villes et aux habitats qu'elles constituent pour la faune et la flore sauvages, pour les loisirs et l'éducation environnementale et en ce qu'elles sont le seul environnement non urbain que la plupart des citoyens auront probablement jamais l'occasion de connaître;

CONVAINCUE EN OUTRE que c'est seulement par un développement réfléchi combiné à des mesures de conservation que les ressources en nourriture, en combustibles et en eau pourront continuer d'être exploitées de manière rentable et écologiquement acceptable, afin de subvenir aux besoins de la population locale et d'apporter une meilleure contribution à la prospérité des cités voisines;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

ATTIRE L'ATTENTION de toutes les nations sur les zones urbaines limitrophes en croissance rapide notamment, mais pas exclusivement, dans le tiers monde, qui posent des problèmes particuliers pour la conservation et le développement, souvent négligés par les organismes internationaux, nationaux et locaux;

FAIT APPEL à toutes les nations pour qu'elles reconnaissent que les zones urbaines limitrophes présentent des problèmes qui nécessitent des mesures coordonnées pour assurer que les terres avoisinant les villes restent disponibles pour la production durable de nourriture et de bois de feu, pour la conservation des approvisionnements en eau, la préservation des espèces et des habitats, à des fins récréatives et éducatives; et

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements et aux organisations membres de l'UICN de prendre les mesures nécessaires pour démontrer que la gestion des zones urbaines limitrophes peut inclure avec succès les principes de la conservation pour un développement durable.

15/7. LE ROLE DES MODES DE VIE TRADITIONNELS ET DES POPULATIONS LOCALES
DANS LA CONSERVATION ET LE DEVELOPPEMENT

RECONNAISSANT que dans le passé, les sociétés humaines n'ont survécu qu'en établissant, dans le cadre de leurs modes de vie traditionnels des rapports viables entre la population, la gestion des terres et la conservation;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les différents comportements culturels concernant la nature et plus particulièrement sa conservation, peuvent être inconscients, et que la reconnaissance de cet aspect du comportement est fondamentale pour le renforcement des éléments de conservation des programmes et activités de développement;

NOTANT que les sociétés humaines perdent rapidement leur dimension spirituelle, leur indépendance et leur sagesse originales à mesure qu'elles abandonnent leurs modes de vie traditionnels au profit de styles de vie modernes;

NOTANT EN OUTRE que la conservation et le développement sont de plus en plus dominés par la société urbaine, souvent insensible aux valeurs et à la signification des diverses traditions rurales sur lesquelles ont pris appui les civilisations au cours des âges;

CONVAINCUE que les systèmes de conservation traditionnels ont bien des aspects positifs, non pour des raisons de sensiblerie passéiste, mais parce qu'ils se fondent sur le bon sens, qu'ils sont rentables et adaptés aux besoins et aux désirs de nombreuses communautés locales;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RECOMMANDE que les chefs de gouvernements, les ministres, les membres des corps constitués, les administrateurs, les planificateurs et les spécialistes de la conservation

- a) tiennent compte de l'immense somme de connaissances et d'expérience traditionnelles que recèlent encore les cultures locales et qui doit constituer une base importante de l'évolution des futures politiques de gestion et des activités de planification;
- b) donnent aux populations locales qui continuent d'avoir recours à des pratiques écologiques judicieuses, la possibilité de jouer un rôle primordial à tous les niveaux de la mise en valeur de leur région, afin qu'elles y participent et en bénéficient directement et d'une manière compatible avec leurs valeurs, leur calendrier d'action et leur manière de prendre les décisions;

- c) sollicitent l'appui permanent de ces populations pour définir et mettre en oeuvre les stratégies de conservation, les programmes et plans y afférents afin d'accroître considérablement le potentiel traditionnel de la conservation pour atteindre les buts de la Stratégie mondiale de la conservation; et
- d) appuient la recherche sur l'écologie des modes de vie traditionnels.

15/8. L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT

OBSERVANT que la détérioration rapide et généralisée de la nature et des ressources naturelles menace la qualité de la vie et la prospérité de l'homme dans tous les pays;

CONSIDERANT que les problèmes environnementaux sont parfois dus à l'absence de connaissance et de compréhension des effets préjudiciables de certains types de production et de consommation;

CONVAINCUE que les idées et les comportements préjudiciables à l'environnement peuvent être modifiés grâce à des programmes d'éducation environnementale;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981, à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements d'incorporer en priorité les questions environnementales dans leurs programmes nationaux d'éducation, à tous les niveaux;

RECOMMANDE que l'UICN et ses membres continuent d'élaborer et de réaliser en étroite coopération avec l'Unesco, un programme d'éducation environnementale visant à:

- promouvoir la sensibilisation écologique parmi les peuples des pays industrialisés et en développement afin qu'ils continuent d'utiliser leurs ressources naturelles sans les détruire;
- susciter une compréhension et une sensibilisation écologiques parmi les peuples des pays industrialisés afin qu'il optent pour des types de production et de consommation qui n'aient pas de conséquences préjudiciables pour l'environnement des pays en développement; et
- promouvoir l'engagement de tous les pays vis-à-vis du développement durable en harmonie avec les principes de la conservation; et

RECOMMANDE EN OUTRE que ces programmes donnent la priorité aux décideurs actuels mais aussi à la jeunesse car c'est la génération à laquelle incombera la responsabilité cruciale de s'occuper de l'environnement de demain.

15/9. L'ENERGIE RENOUVELABLE

RECONNAISSANT que la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les pays en développement, est importante dans l'économie humaine et dans la lutte contre la pauvreté, en ce qu'elle permet d'améliorer le niveau économique et social des populations;

RECONNAISSANT qu'un grand nombre de pays sont fortement tributaires de ressources non renouvelables, que celles-ci s'épuisent rapidement, et que les ressources énergétiques renouvelables doivent jouer un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement énergétique mondial;

CONSCIENTE de ce que la mise en valeur des énergies renouvelables dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés peut présenter des avantages, du point de vue de l'environnement, par rapport aux autres types d'énergie;

PREOCCUPEE, toutefois, de ce que, si l'on ne tient pas compte des facteurs écologiques et de conservation pertinents dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, cela pourrait entraîner la perte de ressources vivantes renouvelables et une dégradation écologique qui auraient des conséquences néfastes à long terme;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'un des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation est de promouvoir l'utilisation durable des ressources vivantes and rappelant que la Stratégie souligne que la conservation des ressources vivantes est essentielle pour le développement efficace des formes d'énergie inoffensives pour l'environnement;

REMARQUANT EGALEMENT l'intérêt accru dont on fait preuve partout dans le monde pour les sources d'énergie renouvelables telle que la biomasse, le soleil, l'eau et le vent - intérêt mis en évidence par la Conférence des Nations Unies sur les sources énergétiques nouvelles et renouvelables;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

SE FELICITE de l'intérêt soutenu porté aux sources d'énergie renouvelables;

ENCOURAGE la promotion de stratégies énergétiques et de mesures de conservation de l'énergie pour faciliter une transition rationnelle vers l'utilisation durable des sources énergétiques renouvelables;

ATTIRE L'ATTENTION des organismes nationaux et internationaux de développement énergétique sur le fait que l'utilisation de certaines sources d'énergie renouvelables peut être préjudiciable à l'environnement naturel, par exemple en faisant obstacle à l'écoulement naturel des cours d'eaux ou en nécessitant l'abattage de forêts tropicales humides; et

DEMANDE INSTAMMENT aux organismes nationaux et internationaux de s'assurer que l'impact sur l'environnement de tout projet de développement énergétique, soit évalué avant que la décision d'engager les travaux ne soit prise, et que, une fois que la décision est prise, l'on tienne compte des processus écologiques, des ressources vivantes et du paysage dans leur conception et mise en oeuvre.

15/10. LES RESSOURCES GENETIQUES

RECONNAISSANT que le matériel génétique fait partie du patrimoine naturel de l'humanité et qu'en conséquence, il devrait être à la disposition de toutes les nations;

RECONNAISSANT EN OUTRE que la conservation du matériel génétique est essentielle pour le maintien et le développement des ressources animales et végétales pour un grand nombre d'utilisations actuelles et futures;

CONSIDERANT que les Etats ont le devoir d'assumer la conservation des ressources génétiques;

CONSIDERANT EN OUTRE que les Etats qui utilisent ces ressources devraient contribuer à leur conservation;

RAPPELANT la recommandation No 39 de La Conférence de Stockholm de 1972 et les travaux de la FAO, du PNUE et du programme MAB de l'Unesco portant sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RECOMMANDE que tous les pays maintiennent une diversité génétique maximale au moyen de mesures de conservation tant in situ qu'ex situ;

RECOMMANDE EN OUTRE qu'il soit procédé à des inventaires nationaux des ressources génétiques, qu'elles soient publiques ou privées, dans des banques de gènes, dans des régions protégées ou traditionnellement cultivées, et que toutes ces ressources soient en principe à la disposition d'utilisateurs potentiels, à condition que leur utilisation ne les endommage pas de manière irréversible, ni ne les détruise;

FAIT APPEL aux Etats qui utilisent les ressources génétiques d'un autre pays pour qu'ils contribuent à en faire l'inventaire et à les conserver; et

DONNE INSTRUCTION au secrétariat de l'UICN d'analyser les questions techniques, juridiques, économiques et financières relatives à la conservation, l'accessibilité et l'utilisation des ces ressources dans le but de poser les fondements d'un dispositif international et d'une réglementation pour le mettre en oeuvre.

15/11. LES FORETS TROPICALES HUMIDES

REMARQUANT que les forêts tropicales humides contiennent au moins la moitié de toutes les espèces animales et végétales;

RECONNAISSANT que les forêts tropicales humides figurent parmi les écosystèmes qui présentent la plus grande diversité biologique;

RECONNAISSANT EN OUTRE la vulnérabilité des forêts tropicales humides à la plupart des formes traditionnelles de développement, malgré les moyens technologiques employés, et leur fragilité en cas d'agriculture itinérante excessive;

REMARQUANT que si le déboisement se poursuit au rythme actuel, il aboutira inévitablement à une réduction considérable de la diversité biologique;

CONSCIENTE de ce que toutes les nations voudraient bénéficier de cet élément important du patrimoine biologique mondial - de ses avantages directs tels que les produits forestiers et médicinaux, de leur rôle dans le cycle de l'eau, et de certains éléments, et du maintien d'un fort potentiel de productivité biologique;

RAPPELANT que la Stratégie mondiale de la conservation donne la priorité à des mesures urgentes de conservation des forêts tropicales humides;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT aux pays qui ont des forêts tropicales humides de protéger un échantillonnage représentatif des écosystèmes et de la faune et de la flore des forêts tropicales humides et de développer et d'améliorer, en collaboration avec les organismes de recherche appropriés, des systèmes sylvicoles permettant d'assurer la régénération des forêts tropicales humides et leur gestion durable;

RECOMMANDE que ces pays reconsidèrent leur politiques de défrichage et de conversion de forêts en pâturages, terres cultivées et en plantations d'essences exotiques, et qu'ils découragent le commerce des produits de forêts tropicales humides dont l'exploitation ne se ferait pas sur une base durable;

RECOMMANDE EN OUTRE que des systèmes adéquats soient établis pour assurer la surveillance continue de l'état des forêts tropicales et des taux de déboisement, afin de déterminer les besoins de la conservation et les mesures à prendre; et

FAIT APPEL à tous les organismes d'aide au développement et aux organismes internationaux de financement pour qu'ils examinent avec soin tout projet qui aurait pour résultat le défrichage de forêts tropicales humides, en tenant compte dans leurs analyses coût/avantages de toutes les valeurs durables et intangibles qui risqueraient de disparaître et pour qu'ils contribuent au financement des activités de conservation et de surveillance continue.

15/12. LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES DE MANGROVES

CONSIDERANT que le premier rapport sur l'état mondial des écosystèmes de mangroves a été préparé par le groupe de travail sur les écosystèmes de mangroves de la Commission de l'écologie, pour la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN;

RECONNAISSANT que ce rapport établit que des millions de personnes dans les pays tropicaux sont tributaires des ressources en nourriture, matériaux et autres qu'offrent les écosystèmes de mangroves;

RECONNAISSANT EN OUTRE la diversité de la flore et de la faune qui, dans bien des régions du monde, doivent leur survie à l'existence des écosystèmes de mangroves;

REMARQUANT qu'une partie importante des écosystèmes de mangroves du monde est en voie de détérioration ou de destruction rapide, à laquelle contribuent souvent indirectement des organisations internationales de financement et de développement;

REMARQUANT EGALEMENT que les occasions d'établir des zones protégées dans les dernières régions encore vierges sont de plus en plus rares dans de nombreux pays;

REMARQUANT EN OUTRE que l'Unesco a désigné les zones de mangroves et les zones côtières comme prioritaires dans son Programme de l'homme et la biosphère;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FAIT APPEL à tous les gouvernements ayant des ressources en mangroves pour qu'ils élaborent un plan national sur les mangroves qui, dans l'idéal, ferait partie d'une stratégie nationale de conservation. Ce plan devrait:

- a) déterminer la totalité des ressources nationales en mangroves au moyen de cartes et d'inventaires;
- b) évaluer les besoins des populations par rapport aux utilisations durables des ressources en mangroves;
- c) évaluer l'importance de ces ressources en ce qui concerne:
 - i) les oiseaux, notamment les oiseaux migrateurs,
 - ii) les ressources génétiques,
 - iii) la stabilité des côtes,
 - iv) les espèces marines;
- d) déterminer les critères pour d'autres utilisations durables des ressources en mangroves, avant de décider d'utiliser ces ressources à ces fins;

- e) mettre fin à l'aquaculture itinérante qui se développe dans de nombreuses régions et endommage les mangroves;
- f) restaurer et replanter les écosystèmes de mangroves endommagés ou dégradés;
- g) prévoir les mesures d'urgence à prendre en cas de marée noire, afin d'éviter la contamination des mangroves qui sont particulièrement vulnérables à la pollution par les hydrocarbures; et
- h) définir clairement les responsabilités incombant à un organisme ayant les compétences requises pour la gestion et la conservation de ces ressources; et

FAIT APPEL à tous les organismes internationaux de financement et de développement pour qu'ils reconnaissent que l'homme peut tirer plus d'avantages d'une bonne gestion des mangroves, que de leur conversion à d'autres usages.

15/13. LA PROTECTION DES COURS D'EAU LIBRES FACE AUX ACTIVITES DU GENIE FLUVIAL

REMARQUANT que les cours d'eau sauvages et pittoresques - sans barrage - possèdent d'importantes ressources en poisson et en faune sauvage, et présentent un intérêt récréatif et touristique;

REMARQUANT EN OUTRE que les cours d'eau sont de plus en plus souvent coupés par des barrages hydro-électriques et modifiés par d'autres travaux du génie fluvial, et qu'ils ont presque disparu dans certains pays;

CONSCIENTE de ce que l'on se préoccupe de plus en plus de conserver des rivières intactes dans de nombreuses parties du monde, en raison de la nécessité de préserver la diversité écologique comme le préconise la Stratégie mondiale de la conservation;

CONSCIENTE EN OUTRE de la tendance vers un développement accru de l'énergie hydro-électrique;

PREOCCUPEE du maintien du milieu fluvial et de la diversité écologique, scénique et récréative offerte par les cours d'eau naturels lorsqu'ils franchissent des gorges, des rapides, des chutes, des forêts, et des zones humides;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT aux Etats de protéger définitivement des échantillons représentatifs de cours d'eau libres, ou de parties de ceux-ci, de la construction de barrages hydro-électriques et autres travaux de génie fluvial pour contrebalancer ceux qui sont perdus en raison des modifications qu'ils ont subies, et de préserver les valeurs écologiques, récréatives, et scéniques qui ne peuvent subsister que par le maintien du cours naturel des rivières et des fleuves; et

RECOMMANDE que la classification et la gestion des rivières et des fleuves ainsi choisis soient placées sous la responsabilité d'un organisme dont la préoccupation essentielle est la conservation.

15/14. LES REPERCUSSIONS DES PRECIPITATIONS ACIDES SUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPELANT les principes de la Déclaration sur l'environnement humain, 1972, et la résolution No 4 de la 14e Assemblée générale de l'UICN à Achkhâbâd, URSS, 1978, sur les répercussions sur l'environnement de la pollution par anhydride sulfureux;

RECONNAISSANT que la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, Genève, 1979 ("Convention de la CEE") était signée par 35 pays en novembre 1979;

RECONNAISSANT EN OUTRE que, depuis 1978, une documentation scientifique complémentaire montre que les émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote dans une région donnée ont des effets dévastateurs sur de nombreux écosystèmes et espèces dans d'autres régions;

OBSERVANT que le problème des précipitations acides est grave en Amérique du nord et en Europe, où de nombreux écosystèmes aquatiques ont été privés de toute forme de vie et où les régions forestières, les cultures et les monuments historiques ont été endommagés, et que ces précipitations constituent aussi un danger pour la santé de l'homme;

NOTANT que

- la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance est un problème de plus en plus grave, qui exige des mesures préventives nationales et internationales;
- que des progrès considérables ont été accomplis dans les technologies de lutte contre la pollution atmosphérique à la source; et
- que les problèmes de pollution transfrontière à longue distance et de formation de polluants secondaires sont aggravés par l'utilisation de hautes cheminées;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT

- a) que les pays concernés ratifient, dès que possible, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CEE), et au plus tard avant la réunion de l'organe exécutif intérimaire de cette convention en 1982;
- b) que les pays situés en dehors de la région couverte par la CEE adhèrent dès que possible aux autres accords internationaux afin de lutter contre la pollution atmosphérique par des mesures énergiques visant à réduire les émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote;
- c) que les gouvernements prennent des mesures énergiques pour se conformer aux obligations prévues par la Convention de la CEE et par les autres accords, pour réduire les émissions globales, industrielles et domestiques, d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote en faisant usage de la meilleure technologie disponible pour y parvenir; et
- d) que les gouvernements fassent tout leur possible pour qu'aucune augmentation des niveaux d'émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote ne soit autorisée à l'avenir.

15/15. LE COMMERCE INTERNATIONAL DES PESTICIDES

CONSCIENTE des effets nuisibles de certains pesticides sur la santé de l'homme et sur l'environnement;

INFORMEE de l'augmentation dramatique des cas d'empoisonnement causés par ces substances, particulièrement dans les pays en développement comme le révèle un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé et que soulignent des informations émanant d'organisations non gouvernementales de ces pays;

PREOCCUPEE des effets nuisibles à long terme de l'usage intensif des pesticides sur les écosystèmes, lesquels se manifestent par la destruction d'espèces non visées, particulièrement des prédateurs, et la contamination des chaînes alimentaires;

PREOCCUPEE EN OUTRE par la résistance accrue à ces substances de nombreuses espèces de ravageurs;

REMARQUANT que des substances dangereuses, dont plusieurs sont interdites dans leurs pays d'origine parce qu'elles présentent des risques pour la santé et pour l'environnement, sont exportées vers les pays en développement qui sont mal informés de leurs effets et n'ont pas les moyens d'appliquer les mesures de sécurité voulues lors de l'utilisation de ces pesticides;

TENANT COMPTE des appels pressants en vue d'une réglementation et d'une limitation de l'exportation des produits chimiques potentiellement dangereux, lancés par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 34e session, dans sa résolution 34/173 du 17 décembre 1979, et par le conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement lors de sa 8e session, dans sa résolution 8/8 du 29 avril 1980;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FAIT APPEL à tous les pays pour qu'ils interdisent l'exportation des pesticides dont l'usage est prohibé dans leur pays d'origine, excepté

- a) dans des cas spécifiques où l'on ne dispose d'aucun autre moyen de lutte contre les ravageurs;
- b) à la demande expresse du gouvernement du pays importateur; et
- c) après que l'exportateur aura dûment signalé les conséquences de l'utilisation du produit pour la santé et l'environnement;

DONNE SON APPUI à la politique concernant l'exportation des substances dangereuses adoptée en 1980 par le gouvernement des Etats-Unis, et regrette que cette politique ait été abandonnée depuis; et

DEMANDE INSTAMMENT, en particulier aux Etats membres de la Communauté européenne de prendre les mesures appropriées pour réglementer l'exportation des pesticides.

15/16. LA CONVENTION DE RAMSAR

PRENANT ACTE de ce que le nombre de parties à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine ("Convention de Ramsar") s'élève maintenant à 30 et que ces parties à elles toutes ont désigné plus de 230 zones humides, couvrant presque 7 millions d'hectares à inscrire sur la Liste des zones humides d'importance internationale;

CONSCIENTE de ce que la première Conférence des parties, tenue en novembre 1980, à l'invitation du gouvernement de la République italienne à Cagliari, en Sardaigne, avec la participation de 21 parties, de 10 Etats non parties, de cinq organisations internationales gouvernementales et de cinq organisations internationales non gouvernementales, a adopté 11 recommandations sur

- l'augmentation du nombre de parties (1.1);
- l'augmentation de la participation des pays en développement (1.2);
- l'augmentation du nombre de zones humides inscrites sur la Liste (1.3);
- l'utilisation des critères adoptés à Cagliari pour l'identification des zones humides à inscrire à la Liste (1.4);
- l'établissement de politiques nationales sur les zones humides (1.5);
- le besoin, dans l'aménagement à grande échelle des zones humides, d'évaluer les facteurs pertinents, en consultation avec des écologistes (1.6);
- l'élaboration d'un protocole prévoyant des versions de la convention en d'autres langues et d'une procédure d'amendement de la convention (1.7);
- l'étude d'un autre protocole pour amender la convention dans le but d'augmenter son efficacité (1.8);
- la prochaine session de la conférence des parties (1.9);
- la mise en place d'un secrétariat permanent et les mesures intérimaires jusqu'à ce que ce secrétariat permanent ait été établi (1.10); et
- l'application effective de la Convention de Ramsar en Italie (1.11);

SACHANT que, conformément à la recommandation 1.10 de la conférence de Cagliari, une proposition sur le secrétariat de la convention a été élaborée par l'UICN en consultation avec le Bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau, soumise aux parties et que plusieurs parties ont indiqué leur intention de contribuer volontairement au financement d'un secrétariat intérimaire;

SACHANT EN OUTRE que le conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), lors de sa 9e session en avril 1981, n'a pas été en mesure d'approuver l'établissement d'un Fonds d'affectation spécial pour la convention, étant d'avis que les services d'un secrétariat devraient être fournis par l'UICN sur la base des contributions financières directes des parties;

REMARQUANT AVEC SATISFACTION que depuis la conférence de Cagliari, certaines parties ont pris des mesures pour donner suite à certaines recommandations de Cagliari, et que plusieurs autres Etats sont devenus parties ou sont sur le point de le devenir;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

REAFFIRME la valeur de la Convention de Ramsar pour la conservation des zones humides, telle qu'elle est exprimée dans la recommandation 1.8 de la conférence de Cagliari, et s'associe à toutes les recommandations de la conférence de Cagliari;

FAIT APPEL aux Etats parties à la Convention de Ramsar pour qu'ils donnent suite aux recommandations de la conférence de Cagliari, prennent en priorité les mesures nécessaires pour procéder aux amendements qu'il convient d'apporter à la convention, et en particulier qu'ils considèrent favorablement - s'ils ne l'ont pas déjà fait - le versement de contributions volontaires pour couvrir les frais de fonctionnement d'un secrétariat intérimaire, de sorte que cet organe puisse promouvoir efficacement la conservation des zones humides en 1982; et

FAIT APPEL aux Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention de Ramsar pour qu'ils le deviennent dès que possible, en particulier dans l'hémisphère occidental et sous les tropiques, et ceux dont l'adhésion compléterait le réseau de parties dans le paléarctique occidental.

15/17. LE DROIT DE LA MER

REMARQUANT les résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en ce qui concerne la protection de l'environnement marin et la conservation des ressources marines;

CONSCIENTE de ce que l'environnement marin couvre 71 pour cent de la superficie de la terre et contient des centaines de milliers d'espèces animales et végétales reliées entre elles de manière complexe;

SOUHAITANT que les activités humaines dans le milieu marin ne soient pas autorisées à provoquer des modifications écologiques qui porteraient préjudice aux habitats, aux écosystèmes et aux espèces;

CONVAINCUE que la mise en oeuvre de plus de 50 dispositions comprises dans le projet de Convention sur le droit de la mer, qui impliquent des obligations de grande importance pour l'environnement, est essentielle à la protection de l'environnement marin;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DEMANDE INSTAMMENT à tous les Etats de conclure et de ratifier dès que possible la Convention sur le droit de la mer;

DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT aux Etats de préparer les lois, les règlements et les normes, sur le plan national et international, nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions du projet de convention qui contiennent des obligations et responsabilités primordiales pour l'environnement, et à cet égard de consulter l'UICN et d'autres organisations internationales compétentes; et

S'ENGAGE à mettre l'expertise de l'UICN à la disposition des Etats et des organismes et organisations, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la convention proposée.

15/18. L'EXPLOITATION MINIÈRE DES FONDS MARINS ET L'ETABLISSEMENT DE ZONES PROTEGEES DANS LES PROFONDEURS OCEANIQUES

OBSERVANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que les fonds marins au-delà des limites de juridiction nationale sont le patrimoine commun de l'humanité;

NOTANT que l'exploitation minière en eau profonde a commencé à titre expérimental dans l'océan Pacifique et que l'exploitation commerciale des minéraux est envisagée pour le début des années 1990;

NOTANT AUSSI la découverte récente de gisements naturels de cuivre et d'autres métaux sur les montagnes sous-marines du Pacifique oriental;

CONSCIENTE de ce que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est convenue de ce que les négociations devraient être achevées en 1982, et que la nouvelle convention mettra en place une structure de base pour réglementer l'exploitation minière en eau profonde, afin de protéger le milieu marin;

CONSIDERANT l'ampleur de l'ignorance dans le domaine des écosystèmes des fonds marins et la découverte rapide de formes de vie inconnues jusqu'à présent mais qui existent au fonds des mers depuis des millénaires à l'abri des activités de l'homme;

PREOCCUPEE de ce que l'exploitation minière risque de bouleverser ces écosystèmes, d'entraver une meilleure compréhension de leur rôle et de détruire la valeur qu'ils pourraient avoir à d'autres fins;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

RECOMMANDE l'établissement de vastes zones protégées dans les régions où l'exploitation minière est envisagée, dans le but d'améliorer nos connaissances des régions océaniques situées au-delà des limites de juridiction nationale et de protéger le patrimoine commun de l'humanité;

RECOMMANDE EGALEMENT que ces sanctuaires ou zones protégées soient établis avant l'octroi de permis de prospection et d'exploitation des fonds marins;

DEMANDE INSTAMMENT à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, par voie de résolution, de faire appel au comité préparatoire de la nouvelle convention pour qu'il définisse le concept de zone protégée applicable aux profondeurs océaniques;

RECOMMANDE EN OUTRE que les organisations scientifiques internationales appropriées, telles l'UICN, la Commission océanographique internationale et le Comité scientifique sur les recherches océanographiques, participent dès le stade initial à l'élaboration de critères de sélection des zones protégées, proposent des zones appropriées et fassent des propositions sur la recherche et la surveillance continue; que l'on s'attache particulièrement à la protection des espèces et des zones remarquables comme les fosses marines, les régions d'activité volcanique intense, les lieux où il existe une discontinuité de température et de composition chimique et les zones de concentration des organismes d'eau profonde;

DEMANDE INSTAMMENT que des études écologiques complètes soient entreprises avant toute exploitation minière commerciale en eau profonde et que des zones appropriées soient désignées comme zones-témoins pouvant servir de référence; et

DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT aux gouvernements, étant donné les conséquences imprévisibles de l'exploitation minière en eau profonde sur les écosystèmes marins, de s'assurer que la recherche sur les effets de l'exploitation minière sur l'environnement, dans les zones économiques exclusives du plateau continental ainsi que dans les régions situées au-delà des limites de juridiction nationale, soit augmentée, et qu'une réglementation environnementale appropriée soit imposée sur la base des résultats de cette recherche.

15/19. LES GRANDS ET LES PETITS CETACES

AYANT CONSCIENCE de l'opinion actuelle des populations de la majorité des pays selon laquelle, pour des raisons scientifiques, écologiques et esthétiques, les cétacés ne devraient plus être tués à des fins commerciales;

RECONNAISSANT que de fortes pressions s'exercent au sein de la Commission baleinière internationale pour imposer d'urgence un moratoire sur la chasse à la baleine à des fins commerciales;

RAPPELANT qu'en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm a fait la demande, reprise par la suite par l'Organisation des Nations Unies, d'un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine à des fins commerciales;

RAPPELANT EN OUTRE la résolution de la 14e Session de l'Assemblée générale de l'UICN réunie à Achkhabad en 1978 qui incitait l'Union à réclamer un moratoire sur la chasse à la baleine à des fins commerciales jusqu'à ce que cinq conditions soient remplies;

RECONNAISSANT que le commerce des produits du cachalot, du rorqual commun et du rorqual boréal a été prohibé par la Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui a inscrit ces espèces à l'Annexe I en février 1981;

REMARQUANT que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (1946) prévoit la conservation efficace de toutes les espèces;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e sessions

FAIT APPEL aux nations membres de la Commission baleinière internationale pour qu'elles cessent, dès que possible, de chasser la baleine à des fins commerciales;

DEMANDE INSTAMMENT à toutes les nations d'oeuvrer à l'interdiction de toute chasse à la baleine en dehors de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine;

DECIDE que l'UICN et ses membres continueront de prôner l'adhésion à la Convention pour la réglementation de la chasse à la baleine, de toutes les nations pratiquant ou non la chasse à la baleine;

SOULIGNE la nécessité de poursuivre, après l'entrée en vigueur du moratoire, la recherche inoffensive sur les cétacés vivants, sous les auspices de la Commission baleinière internationale;

RECOMMANDE aux nations qui pratiquent la chasse à la baleine par l'entremise ou pour le compte de populations indigènes ayant un mode de vie traditionnel, de veiller que la chasse soit effectuée exclusivement à des fins de subsistance, avec des techniques qui évitent le gaspillage et la cruauté, et dans des proportions qui garantissent un retour des effectifs de cétacés à un niveau optimal;

RECOMMANDE EN OUTRE que, dans la mesure du possible, les nations et les populations locales passent de l'abattage des cétacés à des activités inoffensives telles que la promotion du tourisme au moyen de programmes bien conçus d'observation des cétacés, de manière à éviter des effets négatifs sur les cétacés ou sur les processus essentiels à leur existence;

RECOMMANDE que la Commission baleinière internationale:

- (a) par l'entremise de son comité scientifique, rassemble progressivement des données sur les populations de petits cétacés et sur l'étendue de la chasse dont ils font l'objet, puis surveille régulièrement ces populations, fasse rapport sur leur état et propose la poursuite de la recherche;
- (b) sur la base de cet inventaire et de cette analyse, inscrive à l'Annexe de la convention les populations de petits cétacés ayant besoin de protection;
- (c) donne la priorité aux populations qui semblent être dans une situation critique; et
- (d) mentionne immédiatement à l'Annexe les populations qui, selon la recommandation du comité scientifique, doivent être inscrites sur la liste des populations à protéger; et

FAIT APPEL ENFIN aux gouvernements concernés pour qu'ils prennent acte des recommandations du Comité scientifique en ce qui concerne les bélougas et les narvals et adoptent les mesures de gestion appropriées dans les zones où s'exerce leur juridiction.

15/20. L'ENVIRONNEMENT ANTARCTIQUE ET L'OCEAN AUSTRAL

PREAMBULE

1. RECONNAISSANT l'importance de l'Antarctique et son plateau continental ("l'environnement de l'Antarctique") et de l'océan Austral pour le monde entier, particulièrement pour assurer la stabilité du milieu marin et de l'atmosphère dans leur ensemble, et l'importance capitale pour l'humanité des qualités exceptionnelles de ces étendues vierges (pour la science, l'éducation et comme source d'inspiration);

2. RAPPELANT que l'UICN porte depuis longtemps un intérêt continu à la conservation des écosystèmes de l'environnement antarctique, ainsi qu'à la conservation des espèces et des habitats qu'il renferme;
3. TENANT COMPTE de ce que la Stratégie mondiale de la conservation (préparée par l'UICN avec les avis, la coopération et l'appui financier du PNUE et du WWF et en collaboration avec la FAO et l'Unesco) estime que l'action internationale devrait se porter en priorité sur l'Antarctique et l'océan Austral;
4. NOTANT que 11 des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique sont représentées à l'UICN et qu'elles ont déjà repris à leur compte les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation;
5. CONSCIENTE des résultats obtenus par les parties consultatives, qui ont la responsabilité, aux termes du Traité sur l'Antarctique, de la protection de l'environnement de l'Antarctique contre des interventions nuisibles, et de la prise de mesures pour la conservation de la flore et de la faune, de lignes directrices pour réduire les effets nuisibles des activités humaines, et de mesures portant spécialement sur les activités touristiques;
6. CONSCIENTE EGALEMENT du fait que les parties consultatives envisagent actuellement l'établissement d'un régime régissant à la fois la prospection et l'exploitation à des fins commerciales de toute ressource minérale, si l'on devait un jour considérer cette exploitation acceptable et de ce que toute exploitation de minéraux porterait atteinte aux valeurs de l'environnement antarctique;
7. CONSCIENTE EN OUTRE des efforts supplémentaires de ces mêmes pays pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources vivantes de la région, en particulier l'initiative qui a été prise de négocier et d'adopter la Convention sur la protection des phoques de l'Antarctique (1972) et la Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (1980);
8. PRENANT NOTE de l'action entreprise par la Commission baleinière internationale en ce qui concerne la chasse à la baleine dans l'océan Austral et de l'importance pour cet océan d'autres activités affectant la conservation de l'environnement marin en général;
9. RAPPELANT que la Seconde Conférence mondiale sur les parcs nationaux (1972) a recommandé aux Etats parties au Traité sur l'Antarctique de faire du continent antarctique et des mers qui l'entourent le premier parc mondial et que l'on a proposé d'autres appellations pour refléter le statut unique de la région et la protection qui lui est due;

10. SOUCIEUSE de ce que la planification, la gestion et la conservation efficaces de l'environnement de l'Antarctique ne peuvent être réalisées que si l'on examine à fond toutes les solutions possibles et que si toutes les actions entreprises sont fondées sur la prudence et les connaissances scientifiques ainsi que sur la coopération et la coordination;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

L'ENVIRONNEMENT DE L'ANTARCTIQUE

GENERALITES

11. RECOMMANDE INSTAMMENT que les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique continuent d'améliorer le statut de l'environnement de l'Antarctique et encouragent des mesures qui permettraient de:
- a) assurer la pérennité des valeurs intrinsèques de l'environnement antarctique au bénéfice de l'humanité et de l'écosystème mondial;
 - b) faire en sorte que toutes les activités humaines soient compatibles avec la conservation de ces valeurs; et
 - c) donner à l'ensemble de l'environnement antarctique une appellation qui reflète pour le monde entier son caractère et ses valeurs uniques et les mesures spéciales destinées à sa planification, sa gestion et sa conservation;
12. DEMANDE INSTAMMENT aux parties d'assurer la protection de l'environnement antarctique contre les ingérences nuisibles, comme le stipule la recommandation 5 de la neuvième réunion des parties consultatives.

MINERAUX

13. DEMANDE INSTAMMENT qu'aucun régime sur les minéraux n'entre en vigueur tant que l'on n'aura pas examiné à fond la possibilité de préserver complètement l'environnement antarctique des activités minières, et sans qu'une étude approfondie sur les risques encourus par l'environnement ait été effectuée et que des mesures de sauvegarde aient été prises pour éviter de porter atteinte à l'environnement.

COMMUNICATION ET CONSULTATION

14. DEMANDE INSTAMMENT aux parties consultatives de reconnaître l'intérêt accru porté par la communauté internationale à l'environnement de l'Antarctique et, en conséquence,
- a) de mobiliser et d'utiliser la bonne volonté et les connaissances librement disponibles pour étayer leurs travaux par une communication et une consultation efficaces avec les parties intéressées;
 - b) de promouvoir l'intérêt et la prise de conscience du public grâce à des mesures éducatives bien documentées, fondées sur des informations correctes et la diffusion de leurs politiques et de leurs actions en faveur de l'environnement antarctique; et
 - c) d'inviter des représentants d'organismes non gouvernementaux appropriés (y compris l'UICN et l'ASOC) à participer aux réunions conformément à la pratique internationale habituelle;
15. DEMANDE EN OUTRE INSTAMMENT aux délégations nationales au Traité sur l'Antarctique de rester en contact étroit avec les organisations non gouvernementales concernées, dans leur pays, par l'environnement antarctique, de les consulter et d'inclure des conseillers appartenant à ces organisations dans leurs délégations.

MEMBRES

16. DEMANDE INSTAMMENT à tous les pays concernés par l'avenir de l'environnement antarctique qui ne sont pas parties au Traité sur l'Antarctique, d'y adhérer.

RECHERCHE ET CONSERVATION - GENERALITES

17. CONSIDERE que les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique devraient faire en sorte que les activités de recherche et de conservation soient coordonnées et que priorité soit accordée aux programmes de recherche indispensables à la protection de l'écosystème antarctique et à la définition de processus de prise de décisions qui s'appuient sur une solide documentation ainsi que les institutions les mieux appropriées pour les entreprendre;
18. DEMANDE INSTAMMENT que tout le soutien possible soit apporté aux efforts scientifiques en cours ainsi qu'à l'élaboration de programmes de recherche en coopération, à long terme et à grande échelle, centrés sur les structures et processus écologiques de l'environnement antarctique et sur leur rôle dans les phénomènes d'importance mondiale comme les considérations météorologiques et le climat;

19. SOULIGNE la nécessité de disposer de suffisamment d'informations résultant de ces recherches avant que des décisions soient prises pour la gestion des ressources tant vivantes que non vivantes, et la nécessité de poursuivre cet effort de recherche de façon que les décisions prises soient en fonction d'une situation en constante évolution;
20. FAIT APPEL aux parties consultatives afin qu'elles prennent la direction de ces programmes de recherche et de conservation;
21. DEMANDE INSTAMMENT à toutes les organisations dont les activités et les compétences touchent à la recherche et à la conservation d'apporter leur contribution selon leurs possibilités;
22. S'ENGAGE à apporter le soutien de l'UICN à l'élaboration et à la mise en oeuvre de tels programmes et à mettre ses connaissances à leurs disposition;
23. ET TOUT PARTICULIEREMENT RECOMMANDE que
 - a) les parties consultatives étendent le réseau des sites méritant une protection particulière/ dans le cadre général des mesures pour l'environnement antarctique;
 - b) une attention soutenue soit apportée à la coordination de la recherche et d'autres activités actuellement en cours dans l'Antarctique afin de prévenir ou de réduire des conséquences environnementales nuisibles comme la pollution atmosphérique et la présence de déchets;
 - c) une surveillance continue s'exerce sur les conséquences des activités touristiques et que, si nécessaire, ces activités soient soumises à un contrôle strict;
 - d) l'impact écologique éventuel de l'utilisation des icebergs soit étudié et évalué bien avant que l'on décide d'une telle utilisation; et
 - e) que l'on fasse preuve de vigilance dans l'application des mesures interdisant l'introduction d'espèces étrangères.

LA CONVENTION POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DE L'ANTARCTIQUE 1980

25. EXPRIME sa satisfaction de ce que la Convention pour la conservation des ressources marines vivantes contient les éléments nécessaires pour que la conservation et la gestion des ressources naturelles de la région soient fondées sur la prise en considération de l'écosystème dans son ensemble;

26. S'ENGAGE à mettre les connaissances de l'UICN à la disposition de la commission et du comité scientifique créés en application de la convention et recommande instamment le développement de relations de coopération avec la commission et le comité scientifique, comme le prévoit l'article XXIII de la convention;
27. RAPPELLE que la dynamique de l'océan Austral est encore mal connue, et recommande instamment aux parties à la convention d'exercer la plus grande prudence dans la mise en application de cette dernière:
- a) en n'aménageant des pêcheries qu'après avoir tenu compte des conseils scientifiques de nature à permettre une compréhension aussi poussée que possible du fonctionnement de l'écosystème; et
 - b) en établissant ces pêcheries sur une base expérimentale pour une période de temps appropriée, en fixant un quota initial particulièrement bas pour chaque zone et en prenant les mesures nécessaires pour le faire respecter;
28. DEMANDE INSTAMMENT EN OUTRE
- a) que, en toute priorité, les aires de nourrissage des cétacés menacés d'extinction soient déterminées et que la pêche au krill y soit interdite;
 - b) que certaines régions soient fermées à la pêche ab initio et qu'au moins une zone protégée d'une grande étendue soit établie où la récolte du krill serait interdite ou autorisée aux seules fins scientifiques, afin de disposer de zones-témoins adéquates;
 - c) qu'une étude soit entreprise sur le rôle et l'état des stocks de poissons et de calmars avant qu'ils ne fassent l'objet d'une exploitation substantielle;
 - d) que toutes les données soient fournies, sous une forme scientifique, normalisée et agréée, comprenant les données recueillies pendant les opérations de pêche effectuées au cours d'une période de temps raisonnable afin de faciliter l'établissement d'une banque centrale de données qui puisse utiliser les données en provenance de toutes les sources appropriées;
 - e) que s'établisse une coordination appropriée des objectifs fixés et des activités entreprises dans le cadre de la Commission baleinière internationale, et notamment la mise en oeuvre des mesures visant à restaurer des populations de cétacés appauvries par la surexploitation;
 - f) qu'un développement de modèles dynamiques de l'écosystème de l'océan Austral soit entrepris, en tenant compte de l'épuisement des populations d'espèces de cétacés; et

- g) que l'on assure que le développement de la pêche sur une base scientifique s'accompagne de l'établissement de relations de coopération avec les organisations appropriées;
29. RECOMMANDE EN OUTRE que les parties à la convention informent mieux la communauté scientifique et celle des spécialistes de la conservation des mesures qu'elles prennent pour la protection de l'océan Austral, y compris en faisant rapport sur les discussions et activités qui ont trait à des questions de conservation de l'environnement, et en invitant des représentants des organisations non gouvernementales compétentes (telles que l'UICN et l'ASOC) à participer à des réunions appropriées;
30. DEMANDE INSTAMMENT que l'UICN se voit accorder le statut consultatif auprès du comité scientifique de la commission prévue par la convention;
31. DEMANDE INSTAMMENT à toutes les pays concernés par l'avenir de l'environnement antarctique et de l'océan Austral d'apporter leur appui à l'application de la convention et d'y adhérer dans les meilleurs délais;
32. RECOMMANDE qu'en dépit des difficultés auxquelles se heurte l'économie mondiale, l'extrême importance de l'océan Austral exige qu'on accorde une priorité élevée à l'octroi de ressources suffisantes pour assurer le fonctionnement efficace de la commission et de son comité scientifique.

LES MINERAUX DE L'ANTARCTIQUE

33. FELICITE les parties consultatives pour leur décision de s'abstenir pour l'instant de prospecter les ressources minérales de l'Antarctique;
34. DEMANDE INSTAMMENT aux parties au Traité de tenir l'UICN et la communauté scientifique et celle des spécialistes de la conservation bien informés de toutes les activités envisagées dans l'environnement antarctique, et leur demande en outre instamment de solliciter l'opinion de l'UICN sur toute action qui pourrait affecter la conservation de l'environnement antarctique; et
35. S'ENGAGE à mettre les connaissances de l'UICN à la disposition des parties au Traité et autres organismes et organisations lorsque cela est approprié, en vue d'entreprendre les études nécessaires pour faire en sorte que les activités dans l'Antarctique aient le moins d'effet possible sur l'écosystème concerné, ou de coopérer à de telles études.

15/21. LA PRESERVATION DU RECIF DE LA GRANDE BARRIERE CORALLIENNE

REMARQUANT avec satisfaction que le Commonwealth de l'Australie a adopté, pour protéger le récif de la Grande Barrière, la loi de 1975 sur le parc marin de la Grande Barrière;

CONSCIENTE de ce que, sur recommandation de l'autorité responsable du parc marin de la Grande Barrière, la section Capricornia du récif a été classée parc marin;

NOTANT que le gouvernement australien a retenu l'option d'autoriser l'exploration et l'exploitation pétrolières à proximité de la Grande Barrière;

RAPPELANT que la marée noire suivant l'éruption du puits de pétrole IXTOC II, qui a eu lieu en 1979 dans le golfe du Mexique, a parcouru une distance supérieure à 1000 km;

NOTANT EGALEMENT que l'aménagement pour le tourisme des îles et de la côte, dans la région de la Grande Barrière, pourrait porter préjudice aux plans concernant le parc marin;

PREOCCUPEE de ce que 2,4 pour cent seulement de la région de la Grande Barrière ont été classés parc marin en six ans, depuis l'application de la loi sur les parcs marins;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session;

FELICITE le gouvernement australien qui a adopté une législation excellente concernant l'établissement de l'autorité responsable du parc marin du récif de la Grande Barrière;

DEMANDE INSTAMMENT au gouvernement de l'Australie de classer sans plus de délai l'ensemble du récif de la Grande Barrière comme parc marin et d'interdire la prospection et l'exploitation pétrolière dans la région; et

RECOMMANDE que les fonds nécessaires soient affectés à la gestion efficace du parc marin du récif de la Grande Barrière.

15/22. LE SUD-OUEST DE LA TASMANIE

CONSIDERANT que le sud-ouest de la Tasmanie est une des dernières grandes régions naturelles situées dans une zone tempérée du monde, qu'elle figure au Registre des domaines nationaux comme faisant partie du patrimoine national de L'Australie et que le gouvernement de l'Etat de Tasmanie a approuvé son inclusion sur la Liste du patrimoine mondial;

NOTANT que les vallées et les gorges sauvages situées dans la zone des forêts tempérées fraîches et humides du sud-ouest de la Tasmanie sont l'habitat d'espèces endémiques menacées et abritent des sites archéologiques avant plus de 20 000 ans et comportant de précieux témoignages de la présence d'Aborigènes en Tasmanie, aux tous premiers âges;

RAPPELANT que depuis longtemps l'UICN participe activement à la protection du sud-ouest de la Tasmanie, et que l'Union a entrepris des démarches à diverses reprises, pendant plusieurs années, auprès du gouvernement de Tasmanie pour préserver les zones vierges des dommages environnementaux occasionnés par l'aménagement hydro-électrique des rivières Gordon et Franklin;

CONSCIENTE EGALEMENT que l'UICN a apporté un appui précieux pour le récent établissement par le gouvernement de Tasmanie du parc national de Wild Rivers et la conservation des vallées du bas Gordon et du Franklin;

PREOCCUPEE de ce que le sud-ouest de la Tasmanie fait l'objet d'une mise en valeur hydro-électrique, minière et forestière depuis 1960, que l'intérêt mondial de ce qui reste de la région disparaîtra si les propositions de production d'énergie hydro-électrique sont acceptées;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FELICITE le gouvernement de la Tasmanie pour sa déclaration sur le parc national de Wild Rivers;

DEMANDE au gouvernement de Tasmanie d'étendre le statut de parc national et la protection à toute la région encore vierge du sud-ouest de la Tasmanie et, en particulier, de s'abstenir de toute proposition visant à construire des barrages sur les rivières Gordon et Franklin; et

DEMANDE au gouvernement fédéral de protéger la zone vierge du sud-ouest de la Tasmanie contre de nouvelles incursions industrielles pour l'exploitation hydro-électrique, forestière ou minière et contre les propositions actuelles de construire des barrages sur le Gordon et le Franklin, afin de créer en Tasmanie une zone d'importance mondiale où sera garantie la préservation de la nature vierge dans des réserves.

15/23. L'ASSISTANCE A LA GESTION DES RESSOURCES MICRONESIENNES

RECONNAISSANT que l'environnement de Belau (anciennement Palau) et de la Fédération des Etats de la Micronésie (FEM) représente des habitats marins et insulaires uniques;

CONVAINCUE que l'avenir des peuples de ces Etats nouvellement constitués dépend de la gestion judicieuse de ces ressources;

CONVAINCUE EN OUTRE que cet environnement est idéal pour la mise en place de régimes de gestion des ressources, fondés sur les principes de la Stratégie mondiale de la conservation;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FAIT SIENNE l'offre d'aide à ces nouveaux Etats consistant à:

- a) élaborer des stratégies nationales de conservation intégrées aux plans généraux de développement économique actuellement en préparation;
- b) préparer et analyser des projets de lois et de règlements et les soumettre aux gouvernements micronésiens en vue de l'établissement d'institutions de gestion des ressources;
- c) mettre les fonctionnaires micronésiens en contact avec les experts internationaux de la gestion des ressources, du droit environnemental, de la planification et de l'éducation environnementale pour les aider à évaluer et résoudre les problèmes environnementaux spécifiques au fur et à mesure qu'ils surgissent;
- d) aider les gouvernements micronésiens à évaluer les activités touchant à l'environnement conduites par les sociétés et les gouvernements étrangers, et à y réagir; et
- e) élaborer, pour les populations indigènes, des programmes de formation sur la conservation, la gestion des ressources, le droit de l'environnement et l'éducation environnementale afin de réduire la dépendance des Micronésiens par rapport à l'aide extérieure; et

FAIT APPEL au gouvernement des Etats-Unis, en tant que puissance tutélaire de Territoires sous tutelle des Nations Unies, dont ces Etats font partie, de soutenir ce programme tant par le financement que par l'apport de l'expertise d'organismes appropriés.

15/24. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE PACIFIQUE SUD

CONSCIENTE de ce que les pays de la région du Pacifique Sud ont approuvé le lancement du programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (PRPSE);

CONSCIENTE EN OUTRE de ce que la Deuxième Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves, Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, Australie, 27 avril 1979, demande instamment à tous les pays de participer activement au PRPSE et que les exigences de la conservation et les projets s'y rapportant soient intégrés chaque fois que cela est possible dans les programmes nationaux environnementaux;

PRENANT ACTE du soutien actif et considérable apporté jusqu'ici au PRPSE par les pays de la région du Pacifique Sud;

NOTANT que la conférence sur l'environnement dans le Pacifique Sud qui doit se tenir à Rarotonga, aux îles Cook, en mars 1983, constitue la prochaine étape importante du PRPSE;

TENANT COMPTE de ce que les pays du Pacifique Sud sont connus pour la beauté de leur milieu naturel et que ceux d'entre eux qui possèdent des écosystèmes insulaires sont particulièrement fragiles et sensibles;

RECONNAISSANT que les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation ne seront atteints que si le développement et les préoccupations d'ordre écologique sont associés pour promouvoir la prospérité de l'homme et si les valeurs écologiques et autres de la conservation deviennent parties intégrantes du développement dans son ensemble, au même titre que les considérations économiques, techniques et sociales;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e sessions

FELICITE les pays de la région du Pacifique Sud pour la mise en place du Programme régional environnemental du Pacifique Sud et le soutien étendu qu'ils lui apportent;

FAIT SIENNE la recommandation de la Deuxième Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves à tous les pays de la région du Pacifique Sud selon laquelle les exigences de la conservation et les projets qui s'y rapportent doivent être incorporés chaque fois que cela est possible dans un programme environnemental national;

ENCOURAGE tous les pays de la région à envisager de devenir parties à la Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud afin que cette convention puisse entrer en vigueur;

DEMANDE que le programme de l'UICN accorde plus d'importance aux problèmes de conservation des écosystèmes insulaires océaniques fragiles et à la conservation de l'environnement marin dans le cadre du programme de conservation de l'UICN pour un développement durable; et

INVITE les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux, les Nations Unies et les autres organisations internationales à accorder une attention toute particulière aux besoins concrets des pays du Pacifique Sud en matière de conservation dans le cadre de la gestion de l'environnement.

15/25. REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT HOTE

RECONNAISSANT la complexité de la planification et de l'organisation nécessaires au bon déroulement d'une Assemblée générale de l'UICN;

PLEINEMENT CONSCIENTE de ce que le comité d'organisation et de nombreuses personnes n'ont cessé, depuis trois ans, d'oeuvrer au succès de l'Assemblée générale;

CONSCIENTE EN OUTRE de la parfaite qualité des locaux et installations mis à la disposition de l'Assemblée et de l'occasion unique pour les participants de connaître les beautés naturelles de leur pays hôte;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

TEMOIGNE de sa chaleureuse appréciation au gouvernement néo-zélandais et à la municipalité de Christchurch, pour l'hospitalité offerte à l'Union et à tous les participants à l'Assemblée générale, et les en remercie vivement;

TEMOIGNE EN OUTRE de sa grande appréciation des travaux accomplis par les membres du comité d'organisation, par les organismes et les bénévoles, au cours des trois dernières années et pendant toute la durée de l'Assemblée générale; et

EXPRIME ses remerciements aux nombreuses personnes qui ont consacré temps et énergie à aider le comité d'organisation dans la préparation et le bon déroulement d'une Assemblée générale qui s'avère un réel succès.

15/26. STATUT INTERNATIONAL DE L'UICN

PRENANT ACTE avec reconnaissance de l'hospitalité que la Confédération suisse et le Canton de Vaud offrent au secrétariat de l'UICN à Gland, et de l'appui donné aux travaux de l'UICN par les autorités fédérales, cantonales et municipales suisses, et reconnaissant qu'il est souhaitable de maintenir en Suisse le siège de l'UICN;

CONSCIENTE de l'absence d'un accord de siège conférant au secrétariat de l'UICN un statut international, et des inconvénients qui en résultent pour le bon fonctionnement de l'organisation;

RAPPELANT que l'UICN est une organisation dont la composition est internationale et qui comprend 56 Etats souverains et 116 organismes de droit public, qu'une grande partie de ses ressources provient de fonds publics et que, conformément à ses objectifs, ses activités sont exclusivement d'intérêt public;

NOTANT également avec satisfaction que le gouvernement du Kenya, par l'Acte Réglementaire No. 49/1980, a conféré à l'UICN les privilèges et immunités d'une organisation internationale;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DONNE INSTRUCTION au directeur général d'entamer des négociations avec les autorités suisses compétentes pour conclure rapidement un accord de siège;

DEMANDE INSTAMMENT au gouvernement suisse de faire tout son possible pour conférer au secrétariat de l'UICN un statut juridique qui lui permettra d'être mieux à même de remplir ses fonctions et de poursuivre ses activités à l'échelle internationale; et

FAIT APPEL à tous les Etats dans lesquels l'UICN exerce une activité pour qu'ils fassent également tout leur possible pour conférer à l'UICN le statut juridique qui peut lui être nécessaire pour mener à bien cette activité.

15/27. LA REUNION DE FONDS SUPPLEMENTAIRES

RECONNAISSANT que la capacité de l'UICN à exécuter la mission qui lui incombe dépend dans une large mesure de la disponibilité de ressources financières adéquates et sûres;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les sources de financement de l'UICN existant à l'heure actuelle, bien que généreuses et vivement appréciées, ne sont pas suffisantes pour faire face aux besoins divers et urgents;

CONSCIENTE de la conjoncture économique mondiale difficile mais reconnaissant également la contribution que l'UICN apporte à la solution de ces problèmes;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

EXPRIME sa gratitude au World Wildlife Fund (WWF) and au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour leur coopération et leur aide généreuse;

EXPRIME AUSSI sa reconnaissance aux Etats et aux membres non gouvernementaux apportant une contribution financière ou autre dépassant largement leurs cotisations statutaires;

FAIT APPEL à tous les Etats, aux organismes de droit public et aux membres non gouvernementaux de l'Union et aux agences de financement afin qu'ils augmentent leur aide à l'UICN; et

DONNE INSTRUCTION au directeur général de rechercher activement de nouvelles sources de financement, soit en tant que capital, soit pour faire face aux frais de fonctionnement, de coordonner toutes les activités de collecte de fonds entreprises par des organes de l'UICN tels que les commissions, et maintenir des contacts étroits avec le WWF à cet égard.

15/28. PROCEDURE DES RESOLUTIONS

RECONNAISSANT l'importance des résolutions adoptées par les sessions de l'Assemblée générale de l'UICN;

REMARQUANT que les Etats membres de l'UICN et les organisations internationales sont invitées officiellement de prendre des mesures pour donner suite à ces résolutions;

PREOCCUPEE de ce que la majorité des résolutions ne sont pas communiquées sous forme de projets aux gouvernements et aux organisations membres avant la tenue de chaque Assemblée générale;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DECIDE d'amender la disposition 13 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, comme suit:

La disposition 13(2) est amendée par l'adjonction de:

"Les motions qui proposent l'adoption de résolutions sont soumises, à l'état de projets, documentation à l'appui, au secrétariat de l'UICN, au moins 90 jours avant l'Assemblée générale suivante. Le secrétariat distribue à tous les membres tous les projets de motion reçus, au moins 60 jours avant chaque Assemblée générale."

"Néanmoins, les motions de cet ordre peuvent être soumises à l'Assemblée générale si le sujet de la motion est nouveau, urgent, n'était pas prévisible, émane des délibérations de l'Assemblée générale, ou traite de questions à l'ordre du jour. Le texte de ce type de motions est distribué aux délégués par le secrétariat."

La disposition 13(3) est amendée par l'adjonction de:

"Il est fait, dès que possible, un rapport à l'Assemblée générale sur les motions qui ont été transmises à un comité. Lorsque les motions sont transmises en grand nombre à un comité, celui-ci fait des rapports intérimaires où il soumet le texte des motions considérées comme acceptables à cette date."

La disposition 13(7) est amendée par l'adjonction de:

"Si un comité ou le conseil recommande le rejet d'une motion, tout délégué peut, avec l'accord de cinq autres délégués, proposer que l'Assemblée générale considère à nouveau la motion."

15/29. LES MESURES REQUISES

PRENANT NOTE du grand nombre de projets soumis à la 15e Assemblée générale, et du fait que les mesures requises ont été discutées en réunion technique;

CONSCIENTE de ce que bon nombre de projets de résolutions traitent de questions importantes de conservation requérant des mesures de la part du conseil ou du directeur général;

REMARQUANT que les actions requises par les projets de résolutions, modifiés en réunion technique, sont énumérées ci-dessous;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

DONNE INSTRUCTION au conseil de prendre, au nom de l'Assemblée générale, les mesures appropriées, y compris, le cas échéant, des démarches auprès des gouvernements et des organisations internationales concernés, en s'attachant plus particulièrement aux questions urgentes, et de faire rapport aux membres dans un délai d'un an.

A. GENERALITES

- A.1 Recommander aux populations et aux gouvernements d'autres pays la valeur des concepts introduits dans l'élaboration et l'application de la Stratégie mondiale de la conservation en Nouvelle-Zélande;
- A.2 recommander que des experts des sciences sociales, du développement et de l'éducation environnementale participent à la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation et à l'élaboration et à l'application de l'éducation environnementale spécialement axée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles; et demander instamment à l'UICN d'inviter d'autres organisations internationales telle que l'Unesco, à favoriser la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation dans le domaine de l'éducation et mettant à disposition leur expertise en matière de sciences sociales;
- A.3 attirer l'attention de tous les gouvernements et organisations membres de l'UICN sur la nécessité d'une démarche globale dans l'analyse du paysage dans le cadre des programmes de planification de l'environnement en vue de la conservation et du développement; et
- A.4 inviter les gouvernements membres de l'UICN à informer leurs populations des mesures élémentaires à prendre afin de prévenir la rage et recommander instamment qu'ils mettent immédiatement un terme aux opérations de gazage des terriers, si dommageables aux blaireaux, et appliquent d'autres mesures de prévention.

B. LE DOMAINE TERRESTRE

- B.1 Demander instamment aux gouvernements de proposer des sites à incorporer au réseau international de réserves de la biosphère, et, avec des organismes d'aide au développement, fournir l'assistance nécessaire à l'établissement de réserves de la biosphère, notamment dans les zones arides, semi-arides et de montagnes, et à la poursuite de recherches dans ces réserves afin d'évaluer dans quelle mesure les ressources sont utilisées de façon durable;
- B.2 demander instamment au gouvernement de la République de Corée de protéger le delta du Nakdong en le déclarant réserve naturelle et d'y cesser tout développement qui pourrait affecter cette zone humide d'importance internationale;
- B.3 demander instamment aux autorités compétentes de maintenir et protéger les marais d'Espagne méridionale;
- B.4 demander instamment aux autorités françaises responsables de préserver les zones humides côtières existant encore entre Marseille et Perpignan, qui constituent des aires de nourrissage des oiseaux migrateurs;
- B.5 intervenir auprès des autorités néo-zélandaises responsables du lac Ellesmere, et des ports de la partie nord (Parengaranga, Rangun, Manukau et Kaipara) ainsi que de l'estuaire du Thames en vue de la sauvegarde de leur valeur écologique et de leur inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale;
- B.6 demander instamment aux autorités grecques chargées de la baie de Missolonghi de réévaluer les propositions d'établissement d'une installation pétrochimique à cet endroit et d'envisager son implantation ailleurs;
- B.7 demander instamment aux gouvernements des zones tropicales et de l'hémisphère sud de préserver des tourbières caractéristiques de ces pays;
- B.8 demander instamment au gouvernement irlandais de sauvegarder les dernières tourbières qui constituent un élément naturel caractéristique de ce pays;
- B.9 demander instamment au gouvernement du Royaume-Uni de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la protection des montagnes du Cairngorm, d'importance internationale;
- B.10 recommander que les Etats qui envisagent des projets de détournement de cours d'eau ayant leur embouchure dans des estuaires ou se jetant dans la mer procèdent au préalable à des études et à une planification environnementale d'ensemble, examinent les répercussions que pourrait causer le détournement des cours d'eau et limitent les prélèvements ou les détournements d'eau pour réduire au minimum les répercussions sur la pêche, les estuaires et les mers;

B. LE DOMAINE TERRESTRE

- B.1 Demander instamment aux gouvernements de proposer des sites à incorporer au réseau international de réserves de la biosphère, et, avec des organismes d'aide au développement, fournir l'assistance nécessaire à l'établissement de réserves de la biosphère, notamment dans les zones arides, semi-arides et de montagnes, et à la poursuite de recherches dans ces réserves afin d'évaluer dans quelle mesure les ressources sont utilisées de façon durable;
- B.2 demander instamment au gouvernement de la République de Corée de protéger le delta du Nakdong en le déclarant réserve naturelle et d'y cesser tout développement qui pourrait affecter cette zone humide d'importance internationale;
- B.3 demander instamment aux autorités compétentes de maintenir et protéger les marais d'Espagne méridionale;
- B.4 demander instamment aux autorités françaises responsables de préserver les zones humides côtières existant encore entre Marseille et Perpignan, qui constituent des aires de nourrissage des oiseaux migrateurs;
- B.5 intervenir auprès des autorités néo-zélandaises responsables du lac Ellesmere, et des ports de la partie nord (Parengaranga, Rangun, Manukau et Kaipara) ainsi que de l'estuaire du Thames en vue de la sauvegarde de leur valeur écologique et de leur inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale;
- B.6 demander instamment aux autorités grecques chargées de la baie de Missolonghi de réévaluer les propositions d'établissement d'une installation pétrochimique à cet endroit et d'envisager son implantation ailleurs;
- B.7 demander instamment aux gouvernements des zones tropicales et de l'hémisphère sud de préserver des tourbières caractéristiques de ces pays;
- B.8 demander instamment au gouvernement irlandais de sauvegarder les dernières tourbières qui constituent un élément naturel caractéristique de ce pays;
- B.9 demander instamment au gouvernement du Royaume-Uni de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la protection des montagnes du Cairngorm, d'importance internationale;
- B.10 recommander que les Etats qui envisagent des projets de détournement de cours d'eau ayant leur embouchure dans des estuaires ou se jetant dans la mer procèdent au préalable à des études et à une planification environnementale d'ensemble, examinent les répercussions que pourrait causer le détournement des cours d'eau et limitent les prélèvements ou les détournements d'eau pour réduire au minimum les répercussions sur la pêche, les estuaires et les mers;

- B.11 lancer un appel au gouvernement néo-zélandais pour qu'il utilise des plantes indigènes dans son programme qui vise à faire de la Nouvelle-Zélande un véritable jardin d'Eden unique au monde; et
- B.12 demander instamment aux membres de l'UICN et à ses commissions d'apporter leur assistance au gouvernement de la République arabe d'Egypte dans la préparation et la mise en oeuvre d'une stratégie de conservation pour la péninsule du Sinaï et les régions voisines; lancer un appel aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils apportent à la République arabe d'Egypte, sur sa demande, le soutien et l'assistance technique supplémentaires appropriés, et envisagent de proposer au secrétariat de l'Unesco chargé du patrimoine mondial, certaines zones comme sites du patrimoine mondial, en particulier la zone de haute montagne qui entoure le monastère de Sainte-Catherine et le récif corallien de Ras Muhammed et ses environs.

C. LES FORETS TROPICALES

- C1 Demander instamment la protection d'échantillons adéquats de forêts humides de l'Australie orientale et que l'exploitation de ce qui en reste se fasse avec la garantie que la production durable de la forêt sera assurée;
- C.2 demander instamment aux gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud de mettre un terme à l'exploitation des forêts humides tropicales et subtropicales australiennes et lancer un appel au gouvernement australien pour qu'il maintienne en état ce qu'il en reste;
- C.3 recommander au gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que les forêts de ce pays soient exploitées en tenant compte de la nécessité primordiale d'une saine gestion environnementale, que les possibilités de recherche forestière et les techniques de reboisement soient améliorées, que la priorité soit accordée à l'étude de l'utilisation économique des forêts, en en minimisant les effets sur l'environnement, et qu'une évaluation de la politique forestière actuelle soit entreprise immédiatement;
- C.4 demander instamment l'assistance et l'appui financier d'organisations internationales concernées telles que la FAO, L'Unesco et le PNUE, pour des projets de formation de personnel, de sensibilisation des populations locales et des touristes, ainsi que pour la prévention du braconnage dans l'habitat du gorille de montagne à la frontière entre le Zaïre, le Rwanda et l'Ouganda;

- C.5 demander instamment aux gouvernements de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Liberia de protéger la région du Mont Nimba;
- C.6 demander instamment aux gouvernements du Sénégal, de la Guinée-Bissau et de la Guinée de coopérer en vue de la protection de la végétation du haut plateau du Fouta Djallon; et
- C.7 recommander le recyclage du papier afin de conserver les forêts tropicales.

D. LES OCEANS ET LES ILES

- D.1 Demander instamment au gouvernement néo-zélandais de fournir les fonds indispensables à la recherche et à la gestion nécessaires à la conservation des communautés endémiques de flore et de faune des îles situées à proximité ou au large des côtes de la Nouvelle-Zélande;
- D.2 demander instamment au gouvernement australien de prendre les mesures nécessaires à la protection du fou d'Abbott et des autres espèces endémiques de l'île Noël;
- D.3 demander instamment au gouvernement canadien de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir tout dommage à la faune du Lancaster Sound pouvant être causé par la prospection, l'exploitation ou le transport de gaz ou d'hydrocarbures; et
- D.4 recommander que les données scientifiques et les résultats de la surveillance continue soient rassemblés, échangés et publiés, que ce soit avant le commencement de nouvelles opérations de pêche commerciales ou dans le cas d'opérations en cours.

E. LES ESPECES

- E.1 Demander instamment aux gouvernements ayant des populations d'éléphants sur leur territoire de les protéger et recommander que les organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux et les autres organisations internationales assurent le financement d'unités de lutte contre le braconnage et étudient la situation de l'éléphant d'Afrique;
- E.2 recommander aux organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux et aux autres organisations internationales d'affecter des fonds et du personnel à la protection accrue et à l'étude de toutes les espèces de rhinocéros, et demander instamment aux organisations membres de l'UICN de promouvoir des programmes de reproduction en captivité;

- E.3 demander instamment aux gouvernements intéressés de coopérer dans les mesures à prendre pour réduire la mortalité des oiseaux de mer dans l'hémisphère nord, causée par les opérations de pêche au filet et d'élaborer des programmes conjoints de recherche et de surveillance continue sur ce problème;
- E.4 inviter la Commission de l'écologie de l'UICN à étudier l'impact écologique de la chasse sportive, à établir des critères pour la gestion des populations de faune sauvage et à élaborer des lignes directrices pour leur application;
- E.5 demander instamment au gouvernement du Venezuela de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des marais côtiers qui jouent un rôle critique pour la survie des populations de flamants de l'île de Bonaire en tant qu'aire de nourrissage pendant la saison de reproduction; et
- E.6 demander instamment aux gouvernements des Etats australiens concernés, de poursuivre leur effort de conservation de Crocodylus porosus, notamment par le maintien de l'interdiction du commerce national et international de peaux provenant de populations sauvages, jusqu'à ce qu'il y ait des preuves scientifiques d'une bonne réconstitution de ces populations.

F. LES CONVENTIONS ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX

- F.1 Demander instamment à tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de le faire dès que possible, conformément à la recommandation de la Stratégie mondiale de la conservation et recommander que les Etats de l'aire de répartition des espèces inscrites à l'Annexe II procèdent immédiatement à des négociations afin de conclure des accords dans le cadre de l'article 4 dès que la convention entrera en vigueur;
- F.2 demander instamment à l'UICN de promouvoir la ratification et l'adhésion à la CITES ainsi que la stricte mise en oeuvre de ses dispositions;
- F.3 demander instamment à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel; demander instamment aux Parties de proposer des zones naturelles appropriées à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial et d'assurer la surveillance continue de ces sites afin d'identifier les zones en danger et de s'efforcer de les inclure sur la Liste du patrimoine mondial, de rendre la convention pleinement efficace, et demander instamment, en outre, aux organisations privées et aux particuliers, de verser des contributions volontaires au fonds du patrimoine mondial;

- F.4 demander instamment aux gouvernements, aux organisations et aux institutions non gouvernementales d'encourager et d'appuyer énergiquement le MAB/Unesco;
- F.5 recommander, en ce qui concerne la mise en oeuvre et l'élaboration d'accords internationaux et de législations nationales relatifs aux fonds marins, au déversement de déchets en mer, à l'établissement de critères pour la sélection de sites éventuels pour le déversement des substances radio-actives et autres déchets toxiques, à l'établissement de banques de données de référence et de programmes de surveillance continue, et à la poursuite de la recherche scientifique sur ces sites afin de garantir qu'aucune répercussion néfaste sur l'environnement marin ne se produira; recommander en outre l'arrêt de toute autre activité entraînant le rejet de radio-activité dans l'environnement marin -jusqu'à ce que la recherche ait établi que ces activités n'ont pas de répercussions néfastes importantes sur l'environnement; et
- F.6 demander instamment aux Etats qui ne le sont pas encore, de devenir parties à la Convention pour la conservation des phoques de l'Antarctique.

ANNEXES

1. DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

prononcé par M.J. Karetai
Président du Conseil maori de l'île du Sud

Tena koe Te Minita, Tena Koutou Nga Manuhiri Tuarangi, Whitimai i Te Moana a Kiwa.

Tena Koutou tena koutou tena koutou.

Haere Mai Koutou ki a Otautahi, ki te Waipounamu, ki a Aotearoa.

Ki a Koutou, Nga Tauwiwi o Nga Tauwhenua o Te Ao, Haere mai, haere mai, nau mai. Mauria mai te aroha o ratou, te tini o nga tangata, wahine ranei noho mai noho atu ki runga te mata o te whenua.

(Bienvenue aux ministres et distingués visiteurs qui ont traversé les vastes mers de Kiwa, dieu et gardien de l'océan, bienvenue, bienvenue, bienvenue.

Bienvenue dans cette ville de Christchurch, dans l'île du Sud et en Nouvelle-Zélande. A vous étrangers venus des terres lointaines, bienvenue, trois fois bienvenue. Apportez avec vous l'amour, les inquiétudes de la multitude d'hommes et de femmes proches et lointains, partout sur terre).

Au nom du peuple Maori, ici dans la ville de Christchurch, dans l'île du Sud je forme le voeu que cette réunion soit un succès. Le peuple Maori prétend que ses ancêtres, qui vivaient il y a des siècles, étaient au nombre des grands adeptes de la conservation dans les temps anciens. Pas un arbre ne disparaissait de la forêt, pas un oiseau n'était délogé de sa branche, pas un poisson retiré de la mer sans Karakia, appel spirituel aux dieux lancé par le Tohunga, le prêtre.

Les produits raffinés de la technologie et de la science modernes se frayent un chemin à travers l'espace mais sur terre la foule des humains manque encore du simple nécessaire - de l'air pur à respirer, de l'eau potable à boire, des terres propres à la plantation, au pâturage et à la production alimentaire.

Un ancien dicton maori déclare:

"Takiri ko te ata, korihi te manu". (L'aube vient annoncer le chant matinal des oiseaux).

Quand l'aube illumine le monde, que le chant des oiseaux apporte davantage d'espoir à davantage d'humains.

2. DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN.

prononcé par M. Venn Young
Ministre du Territoire et des Forêts

M. le Président, distingués délégués, observateurs et invités,

J'ai le privilège, au nom du gouvernement et du peuple de Nouvelle-Zélande de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de cette 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN. La Nouvelle-Zélande est honorée d'accueillir cette Assemblée et nombreux seront les témoins attentifs de votre tâche tandis que vous donnerez leur orientation future aux activités de l'UICN.

Le thème de l'Assemblée, "Conservation et Société" est bien choisi. Il traduit immédiatement l'idée que la conservation et la population sont intimement liées. Une politique de conservation qui ne tiendrait pas compte des besoins de l'homme ou qui ne serait ni comprise, ni acceptée, ni issue de la volonté de l'homme ne peut prétendre réussir.

Ces dernières années, le mouvement mondial en faveur de la conservation a atteint sa maturité. Il a élargi sa conception étroite de préservation de la faune, de la flore et des paysages naturels à l'idée plus ambitieuse de l'interdépendance entre la société humaine et la nature. Il a compris, simultanément, que le meilleur espoir de la cause de la conservation consiste à influencer sur les responsables politiques et à éduquer le public. De toute évidence, la reconnaissance au niveau mondial de la politique de gestion des ressources et de la notion de ressources durables est à mettre au crédit du rôle de chef de file adopté par l'UICN.

L'évolution du mouvement de la conservation est en fait parallèle et tributaire de l'histoire de l'UICN. Après sa fondation en 1948, l'UICN mettait l'accent sur la protection de la nature. Quelques années plus tard, l'accent était déplacé à mesure qu'on atteignait à une meilleure compréhension de la relation entre la préservation de la nature et l'utilisation des ressources naturelles au profit de l'homme. L'exploitation des ressources et la reconnaissance du fait que les problèmes de développement et de conservation ne sont pas confinés à l'intérieur des frontières nationales allaient inévitablement propulser de nouveau l'UICN à la tête du mouvement.

Nous arrivons maintenant à un point où l'Assemblée s'apprête à envisager la mise en oeuvre d'un des documents les plus importants de l'histoire de l'Union: la Stratégie mondiale de la conservation. La Stratégie illustre la force nouvelle et réaliste de la conservation qui s'intègre au développement durable. Il est réjouissant de voir que pour la préparation du plan, l'UICN a recherché la participation du PNUE et du World Wildlife Fund, faisant appel à leur expérience et à leurs connaissances. Dans la phase finale la Stratégie a obtenu en outre l'adhésion de l'Unesco et de la FAO. Mais toute théorie, tout plan, toute stratégie ne vaut que par son application pratique et je remarque qu'une bonne partie de la session sera consacrée à l'étude de la Stratégie à l'oeuvre.

L'année dernière j'ai participé au lancement mondial de la Stratégie et j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement de Nouvelle-Zélande a adopté sans exception, les principes et les objectifs de la Stratégie. Elle a servi de catalyseur pour la planification et la publication de notre propre stratégie, mais j'y reviendrai plus tard.

Durant votre séjour ici, j'espère que vous aurez l'occasion d'admirer les beautés naturelles qui forment le patrimoine dont les Néo-zélandais sont si profondément fiers. Notre pays est petit et isolé depuis des millions d'années du reste de la masse terrestre. Pendant tout ce temps, maintes formes de vie animale et végétale uniques sont apparues.

Il y a peu de temps, sept ou huit siècles, que l'homme a abordé ces rivages et introduit à sa suite des espèces étrangères et exotiques. Pour la première fois les animaux indigènes et surtout les oiseaux ont eu à affronter des prédateurs à deux ou quatre pattes. Certaines espèces ont disparu comme le moa géant, d'autres ont été conduites vers l'extinction.

Si les premiers occupants polynésiens ont déclenché le processus de transformation, c'est l'arrivée des Européens par milliers, au milieu du siècle dernier qui a définitivement coupé la Nouvelle-Zélande de son état d'origine. Les forêts sont devenues terres agricoles et la pression de la population en expansion a amplifié l'introduction de plantes et d'animaux étrangers.

Les colons arrivaient en Nouvelle-Zélande à la recherche du bien-être économique et social que leur offrait leur nouvelle patrie mais ils n'avaient cessé de recréer autour d'eux un semblant d'Angleterre, l'illusion d'être "chez soi", à l'autre bout de la terre. Ils introduisirent donc le lapin et le cerf pour la chasse sportive mais aussi comme matières premières pour les nouvelles industries. La terre et tout ce qui y pousse ressentirent bientôt la pression exercée par l'homme et les plantes et animaux indigènes entrèrent alors en compétition avec leurs nouveaux ennemis. Souvent ils perdaient. Comment la faune et la flore sauvages auraient-elles pu résister à l'assaut des chèvres, des chiens, des chats, des opossum, des hermines, des belettes et aux ravages de la hache et du feu ?

Cependant, cette lointaine colonie britannique avait des défenseurs de l'environnement, même au 19^e siècle, parfois là où on s'y attendait le moins. Un chef maori distingué, Te Heu Heu Tukino a joué un rôle capital en faisant don, en 1887, du territoire de notre premier parc national, dans l'île du Nord. Des sociétés de conservation se formèrent dans tout le pays encourageant la création de réserves panoramiques, de parcs nationaux et de sanctuaires pour la protection de la faune et de la flore. Les oiseaux menacés furent déplacés vers des îles où aucun prédateur n'avait été introduit. Naturellement, en s'abritant derrière l'Histoire il est facile de blâmer les pionniers d'avoir mis en branle des événements qui ont conduit à l'extinction de plus de 40 espèces, et mis 48 autres espèces et sous-espèces dans la catégorie des espèces rares ou en danger.

Si les Néo-zélandais ont toujours eu beaucoup d'amour et de respect pour leur environnement naturel, la conservation de la nature n'est à la mode que depuis peu. Un public actif et averti ainsi que de nombreux organismes de droit public ou non gouvernementaux se sont engagés pour la cause de la conservation. Ces trente dernières années, les Néo-zélandais se sont occupés plus activement de promouvoir la conservation, aux niveaux national et international.

En 1961 a été créé le Conseil pour la conservation de la nature afin d'évaluer les conséquences de divers travaux publics pour la conservation. Le Conseil est devenu membre de l'UICN. Six ans plus tard, la National Parks Authority rejoignait l'UICN grâce surtout aux efforts déployés par M. Lance McCaskill de la Royal Forest and Bird Protection Society.

Il convient ici de mentionner les travaux réalisés par l'Authority et nos parcs nationaux. En général, nos parcs sont gérés par des citoyens dévoués et expérimentés. Les Néo-zélandais ont toujours été très fiers de leurs parcs nationaux que le monde nous envie, à juste titre.

En 1987, nous fêterons le centenaire de la création de notre premier parc national. Je ne doute pas que cet événement sera célébré par des milliers de personnes. Afin de préparer les cérémonies, je propose de mettre sur pied une commission du centenaire des parcs nationaux de Nouvelle-Zélande qui dirigera les efforts de façon que les cérémonies soient aussi réussies et aussi mémorables que possible. J'espère aussi que de nombreux visiteurs étrangers se joindront à nous et je vous invite tous, ici présents, à revenir en 1987 pour assister aux cérémonies.

La Nouvelle-Zélande est devenue Etat membre de l'UICN où elle est représentée par le Department of Lands and Survey et aujourd'hui 10 organismes de droit public ou non gouvernementaux adhèrent à l'Union. Comme je l'ai dit précédemment, la cause de la conservation a fait de grands progrès ces dernières années en Nouvelle-Zélande. Ainsi, lorsque la Stratégie mondiale de la conservation a été lancée l'année dernière, elle a été immédiatement reçue avec enthousiasme par les organisations néo-zélandaises qui ont réagi en rédigeant notre propre stratégie nationale. En conséquence, au début de cette année, un document décrivant un projet de stratégie néo-zélandaise intitulé "Integrating Conservation and Development" a été publié.

Le projet met l'accent sur la nécessité de faire participer la société à la planification de la conservation. Déjà le public participe dans une large mesure au processus de planification mais il importe, au moment où l'économie néo-zélandaise entre dans une période de croissance industrielle que les deux idéaux de la conservation et du développement soient correctement intégrés. A n'en pas douter, vous entendrez parler de ce projet et vous le lirez; vos idées et votre expérience à ce sujet sont les bienvenues. La participation du public est vitale quand il s'agit de décisions de cette importance. C'est pourquoi le gouvernement s'efforce de trouver les meilleurs moyens d'évaluer les projets de développement et cherche à élargir le plus possible la participation.

Le processus ne doit pas seulement faire intervenir le gouvernement local et régional mais aussi la population. Cela signifie, en d'autres termes, qu'il faut rechercher la plus vaste gamme possible d'opinions et de solutions tout en reconnaissant qu'au bout du compte, c'est en général le gouvernement qui prend les décisions difficiles, équilibrant les aspirations régionales, nationales et locales et intégrant la conservation au développement.

Aujourd'hui, l'économie et l'environnement de la Nouvelle-Zélande sont, sous bien des aspects, en pleine expansion. Notre politique de croissance s'appuie sur une palette étendue de ressources renouvelables ou non. Elle cherche à doter ce pays d'une plus grande autonomie dans la production économique tandis que produire à partir de ressources durables est depuis longtemps notre philosophie globale. Parallèlement nous nous intéressons à des questions particulières telles que les forêts domaniales indigènes, les terres de haute montagne et l'utilisation des pâturages. Un organisme s'est réuni, il y a peu, pour préparer des directives pour nos vastes propriétés de forêts exotiques.

Dans nombre de ces domaines, l'aide de l'UICN a été grandement appréciée et le travail de l'Union a fortement inspiré les groupes néo-zélandais. Ainsi, le Red Data Book pour la Nouvelle-Zélande émane des travaux de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union tandis que les travaux de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées ont conduit à la publication du répertoire néo-zélandais des aires protégées. Notre politique relative aux terres de hautes montagnes a été conçue avec la collaboration de l'UICN. Plus récemment, des travaux s'appuyant sur le concept énoncé par le professeur Miklos Udvardy ont été entrepris afin de déterminer les lacunes dans notre réseau d'aires protégées et de recommander les mesures à prendre pour combler ces lacunes.

Nous avons sans doute la chance, en Nouvelle-Zélande, que 11 pour cent de notre territoire soient classés parcs nationaux et parcs forestiers nationaux ou autres aires protégées. C'est en effet par habitant, le pourcentage le plus élevé au monde. Ces trois dernières années, j'ai approuvé en principe, en tant que ministre du Territoire, l'addition de près de 165 000 ha à nos parcs et réserves nationaux.

La National Parks and Reserves Authority considère comme une de ses priorités principales l'identification de lacunes dans notre réseau d'aires protégées. Cet organisme et ses 12 conseils de district consacrent une grande partie de leur temps et de leurs efforts à détecter les aires à protéger. Grâce à leur enthousiasme et à un public plus sensibilisé, de nouvelles aires seront, à l'avenir, protégées. Le Service des Forêts s'efforce de son côté de déterminer quelles terres forestières conviennent aux activités récréatives et de préservation parmi les aires écologiques et réserves et les sanctuaires forestiers.

Mais pour que l'on puisse préserver ces terres ou s'y détendre il faut compter sur le dévouement de quelques personnes. Ce sont les gardes forestiers et des parcs nationaux, le personnel du service de la faune qui se dévouent à protéger les habitats et les écosystèmes vulnérables. Je tiens à saluer les scientifiques qui travaillent dans des régions aussi reculées que Stewart Island, au fin fond de la Nouvelle-Zélande, afin de protéger les oiseaux tels que le Kakapo et de veiller à leur survie. Ce sont les héros oubliés du mouvement pour la conservation. Toujours en première ligne, ils travaillent dans des conditions pénibles cherchant à apercevoir des oiseaux présumés disparus depuis longtemps.

Naturellement les controverses ne manquent pas quant à savoir si l'on fait suffisamment d'efforts. Je suis sûr que pendant votre séjour, vous parlerez, dans le cadre de l'Assemblée ou en dehors, avec des Néo-zélandais aux points de vue différents. J'espère que vous aurez également l'occasion de voir l'exposition préparée par les groupes locaux de conservation au Peterborough Centre. Je serai ravi d'avoir votre avis constructif car cela nous aidera à concevoir nos travaux dans une perspective mondiale.

Monsieur le président, je peux vous assurer que la Nouvelle-Zélande continuera à jouer le rôle qui est le sien dans le mouvement mondial pour la conservation en participant et en contribuant au travail d'organisations telles que l'UICN, le PNUE, l'Unesco et la FAO. Nous continuerons, en y attachant la même importance, à coopérer en matière de conservation régionale à la Commission du Pacifique Sud et au programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud. Chaque fois que ce sera possible, nous continuerons à coopérer avec les pays avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées. Cela nous a conduit à coopérer à la création d'aires protégées avec le Népal, le Pérou et le Samoa-Occidental. Nous avons également eu le plaisir de former des administrateurs de parcs et de réserves de nombreux pays, et notamment cette année, de Birmanie, d'Indonésie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Et n'oublions pas le grand continent qu'est l'Antarctique. Aujourd'hui, l'Assemblée générale est peut-être plus près qu'elle ne le sera jamais de ce continent. Mais je suis heureux de dire que la Nouvelle-Zélande s'est engagée à définir des politiques de gestion avisée de l'Antarctique et des eaux qui l'entourent par le Traité sur l'Antarctique et en coopération avec d'autres nations et les milieux scientifiques. La législation a été soumise au parlement qui doit décider de ratifier la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Je souhaite que toutes les parties intéressées aident tous les signataires du Traité sur l'Antarctique à préserver cet environnement important.

Une des forces du mouvement international pour la conservation est sa capacité à unir les peuples et les pays au-delà des idéologies, du niveau de développement économique ou des situations politiques. J'ai la certitude que la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN continuera dans cette voie. Je suis sûr que cette réunion sera positive et fructueuse pour la conservation mondiale et que l'on s'en souviendra comme d'une fête de l'amitié où chacun aura travaillé dans le but commun d'intégrer la conservation au développement, dans l'intérêt de l'humanité.

J'espère que le secrétariat néo-zélandais vous sera utile et je vous demande de ne pas hésiter à le contacter pour tout ce qui vous intéresse.

J'ai maintenant le plaisir de déclarer la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN officiellement ouverte et me réjouis de participer, avec vous, à son déroulement.

ANNEXES

3. DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

prononcé par le professeur Mohamed Kassas

Président de l'UICN

Votre Excellence, monsieur le ministre, accordez-moi le privilège et le plaisir, au nom de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, d'exprimer ma profonde gratitude au peuple et au gouvernement de Nouvelle-Zélande pour leur hospitalité.

C'est il y a trois ans que nous avons reçu votre invitation aimable et généreuse de venir tenir ici notre 15e Assemblée générale, dans ce pays magnifique. Votre offre était le signe d'un soutien moral pour la cause de la conservation et nous y avons puisé la force et les encouragements dont nous avons tant besoin. Dans ces trois années, nous avons compris - et cela nous a réjouis - que des centaines de personnes dans ce pays, au gouvernement ou réunies en sociétés mais aussi à titre individuel, travaillaient de pied ferme à préparer cette Assemblée. De notre côté, à Morges puis à Gland, nous ne voyions que la partie émergée de l'iceberg: notre excellent ami Bing Lucas. Mais nous savions qu'il était le symbole d'une armée d'amis s'efforçant sur place de nous préparer un séjour agréable. Laissez-moi, monsieur le ministre transmettre par votre intermédiaire nos sincères remerciements à ces femmes et à ces hommes qui ont travaillé avec acharnement afin que notre séjour soit agréable et réussi. Nous n'ignorons pas, monsieur le ministre qu'en nous réunissant ici nous approchions de l'Antarctique mais nous savions que la chaleur de votre amitié et celle du peuple de Nouvelle-Zélande nous garderaient des vents glacés qui soufflent de là-bas.

Je voudrais aussi vous remercier, monsieur le ministre de votre discours fort opportun. Vous m'avez facilité la tâche, au moment d'inaugurer cette Assemblée, car vous avez fait l'historique de la conservation sur le plan national et international. Dans le premier cas, il nous semble que l'histoire de la conservation en Nouvelle-Zélande est un modèle dont nous avons beaucoup à apprendre et nous avons le sentiment, en vérité, que le triomphe de la cause de la conservation en Nouvelle-Zélande est le fait d'un gouvernement et d'un public éclairés. C'est par l'union bienfaisante de ces deux forces que seront réalisés les objectifs de la conservation. Comme vous l'avez dit, c'est avec plaisir que nous espérons découvrir les beautés de votre pays et l'oeuvre de conservation, les aires protégées, les activités des ministères, des sociétés et des groupes travaillant pour la conservation. Nous serons naturellement ravis de nous entretenir et de discuter avec nos collègues sur ces sujets, de les écouter et d'apprendre à leur contact. Une telle expérience est bénéfique et riche d'enseignement.

Membres de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, je vous souhaite la bienvenue à notre réunion.

J'ai le sentiment que chaque fois que nous nous réunissons en Assemblée générale, nous regroupons nos forces et reprenons de l'énergie pour travailler trois nouvelles années. C'est essentiel. Je voudrais tout d'abord exprimer ma joie et ma profonde satisfaction devant cette assemblée d'hommes et de femmes concernés par la conservation et venus des quatre coins de la planète. Les trois années écoulées ont été marquées par de grandes inquiétudes et de grandes réalisations. Nous avons connu de grands triomphes mais aussi de graves problèmes et je souhaite partager avec vous ce soir mes réflexions sur les aspects positifs de notre travail mais aussi sur les problèmes rencontrés.

Tout d'abord, du côté positif, nous avons fait plus que publier et lancer la Stratégie mondiale de la conservation. C'est une chose importante, certes, mais ce n'est pas la plus importante. L'aspect fondamental de la Stratégie est à mon avis le processus qui a présidé à la préparation de ce document capital: la participation de centaines de chercheurs du monde entier, l'engagement des institutions spécialisées des Nations Unies représentées par le PNUE, la FAO, l'Unesco, le rôle de nos partenaires du World Wildlife Fund. En clair, ce processus a mobilisé partout dans le monde toutes les énergies. Par ce travail nous sommes parvenus à une réelle convergence entre deux aspects de nos préoccupations: conservation et développement. Jamais auparavant ces deux concepts n'avaient été aussi étroitement réunis en un concept extrêmement bénéfique à toute l'humanité, et à notre avenir. Dans le même temps, il nous faut affirmer notre engagement vis-à-vis de nos responsabilités en matière de conservation de la nature. Mes amis, nous pensons que les ressources abondent et cependant il y a du danger à mal les utiliser. Nous ne demandons à personne de se priver des beautés des ressources, des richesses de la vie mais nous disons qu'il ne faut pas détruire notre avenir et qu'il faut assumer nos responsabilités vis-à-vis de nos enfants, de nos petits enfants et des générations futures. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes mais nous avons aussi toutes les raisons d'être inquiets car, si nous ne gérons pas les ressources de notre seule terre avec sagesse, notre avenir à tous est menacé. Le processus par lequel nous avons préparé la Stratégie mondiale de la conservation a conduit à identifier les immenses possibilités et les non moins immenses périls recelés par les problèmes de l'environnement et de la conservation. Nous y voyons un aspect positif en pratique. Les problèmes de l'environnement, ceux de la conservation se rejoignent et conduisent à oeuvrer en collaboration. Nous le voyons, et j'en suis heureux, dans la présence aujourd'hui de notre ami M. Peter Thacher, qui a joué un rôle de premier plan dans la préparation d'un programme pour les mers régionales du monde entier. C'est un exemple dans lequel des efforts de collaboration ont lieu, dans une région donnée, pour la protection du milieu. Les questions de l'environnement rassemblent des hommes d'idéologies différentes, de systèmes politiques différents et de cultures différentes, travaillant de concert à la protection de l'environnement et à la conservation. Mais elles pourraient aussi être une source de division. Nous connaissons tous les problèmes rencontrés en Europe occidentale et en Amérique du Nord à cause de la pluie acide. C'est un exemple des questions environnementales qui nous inquiètent. Je veux aussi citer certains des problèmes liés aux ressources partagées des cours d'eau internationaux, aux pêches où la situation a bien failli en venir à un état de "guerre des pêches" dans l'Atlantique nord. Il faut prendre garde à ces situations délicates. Les questions environnementales et de conservation sont facteurs d'unité mais pourraient également être sources de division et il est de notre devoir, dans le domaine de la conservation de nous appuyer sur les aspects positifs de la conservation et de réduire au maximum les aspects dangereux des problèmes qui risquent de nous diviser.

J'aimerais maintenant vous décrire, je ne dirais pas l'aide mais plutôt la participation dont nous avons bénéficié pendant ces trois années. Nous avons travaillé ensemble en tant que partenaires avec deux organisations très importantes: le World Wildlife Fund, notre organisation jumelle qui partage notre siège, nos inquiétudes, nos objectifs, nos soucis, nos peines et le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui représente la contribution des Nations Unies dans leur ensemble, avec toutes leurs institutions et organisations, aux questions de l'environnement. C'est l'exemple des perspectives, des possibilités et des réalités de la coordination entre divers organismes internationaux. Ainsi, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, organisation non gouvernementale, collabore avec le World Wildlife Fund, une autre organisation non gouvernementale et avec une institution intergouvernementale des Nations Unies, le PNUE. Je m'en réjouis et je voudrais, de votre part, exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance à nos deux partenaires, le World Wildlife Fund et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous avons également reçu et continuons à recevoir l'aide et l'assistance de plusieurs autres institutions des Nations Unies, notamment de l'Unesco. Nous devons nous rappeler que l'Unesco est un des fondateurs de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et n'a cessé de se montrer généreuse envers l'Union, aux activités de laquelle elle apporte également un soutien moral. Nous avons de bonnes relations de travail avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et, en fait, avec presque toutes les institutions spécialisées de l'ONU, avec de nombreuses organisations internationales intergouvernementales, non gouvernementales, régionales et cela dans le monde entier. Je voudrais, de votre part exprimer gratitude et remerciements à tous ces organismes qui sont venus nous aider et participer à nos travaux. Je voudrais aussi transmettre de votre part des remerciements sincères à un groupe de pays qui apportent un soutien spécial au travail de l'Union: ils consentent une aide complémentaire soit en espèces, soit en déléguant du personnel qui vient nous aider. Il s'agit de l'Arabie Saoudite, de l'Australie, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et de la Suisse qui apportent une aide et une contribution spéciale à notre travail. Mais à présent, je voudrais en appeler à nos membres et en particulier aux Etats membres et membres ayant des organismes de droit public travaillant avec nous pour qu'ils fassent davantage encore pour nous aider. Je voudrais souligner deux aspects de l'aide. Premièrement, en exprimant leur soutien à l'UICN, les délégués des gouvernements représentés auprès des institutions spécialisées de l'ONU telles que le conseil d'administration du PNUE, la Conférence générale de l'Unesco, la Conférence générale de la FAO nous aident grandement. J'aimerais inviter les délégations nationales auprès de ces organismes internationaux à continuer de souligner, dans leurs discours, l'importance de la conservation et la nécessité de soutenir le mouvement de la conservation mondiale symbolisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Je voudrais vous lancer un appel particulier. Lorsque vous rentrerez chez vous, prenez contact avec vos représentants auprès de ces institutions et informez leurs organes directeurs du travail que nous faisons, dites-leur que nous avons besoin de leur soutien. Nous ne pouvons pas travailler seuls et nous avons véritablement besoin, non seulement du soutien de ces institutions mais aussi de pouvoir influencer sur leur travail. Il ne s'agit pas là simplement de demander une aide financière. Etant une organisation qui porte un message, il faut que nous fassions passer notre message auprès de ces institutions et c'est là que nous avons besoin de l'aide de nos membres.

Je voudrais, de votre part, présenter une requête spéciale à notre gouvernement hôte, la Suisse. Nous recevons une aide généreuse de la part du canton de Vaud et avons le sentiment que la cause de l'UICN serait renforcée par l'attribution du statut international à l'Union. Une résolution spéciale à ce sujet sera examinée par l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les inquiétudes, en tant qu'Union nous nous voyons confrontés à des difficultés financières qui sont un problème bien réel. Elles proviennent de nos ambitions, de notre sens profond des responsabilités envers la cause, de nos activités en expansion et qui vont parfois bien au-delà des moyens dont nous disposons. Si nous sommes en difficultés financières ce n'est pas parce que nous dépensons notre argent de manière peu raisonnable; nous travaillons plus dur et nous essayons de défendre toujours mieux la cause de la conservation. Nous demandons à chacun de nous aider dans ces difficultés. A propos des finances, il existe un problème étroitement lié que j'aimerais demander à l'Assemblée d'examiner. Dépendance financière est parfois synonyme de dépendance politique. Une des raisons principales de notre force et qui nous permet de travailler efficacement est l'indépendance de l'Union. Nous savons tous que du fait de cette union de 56 Etats membres et d'organismes de droit public dans plus de cent pays membres, il serait possible que l'UICN devienne organisation intergouvernementale. Toutes nos difficultés financières en seraient peut-être résolues mais cela signifierait sans doute aussi la perte de notre indépendance politique. Je ne suis prêt en aucun cas à changer notre constitution dans le sens d'une perte d'indépendance politique. C'est grâce à elle que nous pouvons influencer les gouvernements et les organismes de droit public. Nous devons la préserver. Il nous faudra donc en payer le prix. Et le prix à payer pour l'indépendance est l'austérité financière.

Avant de conclure, je voudrais lancer un appel aux amis, aux associés et aux admirateurs de Sir Julian Huxley qui vous ne l'ignorez pas était un des pères fondateurs du mouvement mondial pour la conservation. Une fondation a été créée en mémoire de Sir Julian et accordera des bourses de recherche à l'université d'Oxford. J'espère que vous pourrez contribuer à ce mémorial.

ANNEXES

4. 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN ET
REUNION TECHNIQUE - ORDRE DU JOURDimanche 11 octobre 1981

0900 - 1700 Inscription des participants
 Réunions des commissions

1700 Réception

Lundi 12 octobre 1981

0900 - 1700 Réunions des commissions
 Réunion du conseil

Soirée Réunion régionale

Mardi 13 octobre 1981

0900 - 1200 Réunions des commissions
 Réunion du conseil

1400 Réunions des commissions

Document de
l'Assemblée générale
No.

66e séance de l'Assemblée générale
mardi, 13 octobre 1981: 2000 - 2230

Message de bienvenue de M. J. Karetai, président du
Conseil maori de l'île du Sud

1. Appel à l'ordre de la 15e session de l'Assemblée générale par le président de l'UICN et présentation de hauts fonctionnaires du gouvernement hôte
2. Discours d'ouverture par de hauts fonctionnaires du gouvernement hôte
3. Discours du président de l'UICN
4. Adoption de l'ordre du jour

5. Messages d'organisations internationales
6. Annonce des nouveaux Etats membres
7. Nomination du:
 - (a) comité de vérification des pouvoirs
 - (b) comité des résolutions

GA/15/81/1

8. Amendement à la disposition 17 (4-6) du règlement intérieur de l'Assemblée générale: élection des conseillers régionaux

67e séance de l'Assemblée générale
mercredi, 14 octobre 1981: 0900 - 1200

9. Introduction audio-visuelle à l'UICN par le directeur général

10. Présentation des rapports:

GA/15/81/2

- (a) le travail réalisé par l'Union depuis la 14e session de l'Assemblée générale

GA/15/81/3

- (b) les progrès de la Stratégie mondiale de la conservation

GA/15/81/4

- (c) mise en oeuvre par les membres des résolutions de la 14e session de l'Assemblée générale

- (d) Présidents des commissions

GA/15/81/5

1. Commission de la planification environnementale

GA/15/81/6

2. Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement

GA/15/81/7

3. Commission de l'éducation

GA/15/81/8

4. Commission de l'écologie

GA/15/81/9

5. Commission des parcs nationaux et des aires protégées

GA/15/81/10

6. Commission de la sauvegarde des espèces

GA/15/81/11

- (e) Coopération entre commissions et avec le GCPP

GA/15/81/12

11. Présentation du projet de programme de l'UICN 1982-1984

GA/15/81/14

12. Rapport du responsable chargé des élections

68e séance de l'Assemblée générale
mercredi, 14 octobre 1981: 1400 - 1700

13. Premier rapport du comité de vérification des pouvoirs
- GA/15/81/1 14. Amendement à la disposition 17 (4-6) du règlement intérieur de l'Assemblée générale, suite
- GA/15/81/13 15. Rapport sur les membres:
- (a) admissions
 - (b) retraits
 - (c) exclusions et suspensions
- GA/15/81/14 16. Rapport du responsable chargé des élections
- GA/15/81/15 17. Discussion et approbation des rapports des comptes et des vérificateurs aux comptes pour 1978 - 1980
- GA/15/81/16 18. Nomination des vérificateurs aux comptes
- GA/15/81/17 19. Discussion sur les prévisions financières pour l'UICN
- GA/15/81/18 20. Proposition d'augmentation des cotisations des membres

Séance A de la Réunion technique
jeudi, 15 octobre 1981: 0900-1200

- GA/15/81/3 Rapports sur les progrès de la Stratégie mondiale de la conservation

Séance B de la Réunion technique
jeudi, 15 octobre 1981: 1400-1700

- GA/15/81/3 Discussion sur les priorités, la promotion et les implications de la Stratégie mondiale de la conservation
- GA/15/81/12

Séance C de la Réunion technique
vendredi, 16 octobre 1981: 0900-1200

- GA/15/81/3 Discussion sur les priorités, la promotion et les implications de la Stratégie mondiale de la conservation, suite
- GA/15/81/12

Séance D de la Réunion technique
vendredi, 16 octobre 1981: 1400-1700

- GA/15/81/12 Examen du programme de l'UICN 1979-1981 et discussion du programme de l'UICN 1982-1984
- GA/15/81/5 (a) Domaine 1 du programme: planification du développement
- GA/15/81/6 (b) Domaine 2 du programme: droit, politiques et administration

Séance E de la Réunion technique
lundi, 19 octobre 1981: 0900-1200

- GA/15/81/12 Examen du programme de l'UICN 1979-1981 et discussion du programme de l'UICN 1982-1984, suite
- GA/15/81/7 (c) Domaine 3 du programme: éducation
- GA/15/81/8 (d) Domaine 4 du programme: écosystèmes

Séance F de la Réunion technique
lundi, 19 octobre 1981: 1400-1700

- GA/15/81/12 Examen du programme de l'UICN 1979-1981 et discussion du programme de l'UICN 1982-1984, suite
- GA/15/81/9 (e) Domaine 5 du programme: aires protégées
- GA/15/81/10 (f) Domaine 6 du programme: espèces

Séance G de la Réunion technique
mardi, 20 octobre 1981: 0900-1200

- GA/15/81/12 Examen du programme de l'UICN 1979-1981 et discussion du programme de l'UICN 1982-1984, suite
- GA/15/81/22 (g) Domaine 7 du programme: programmes de conservation à base géographique
- GA/15/81/23 (h) Domaine 8 du programme: réseau de la conservation
- GA/15/81/24 (i) Domaine 9 du programme: développement et gestion du programme
- GA/15/81/12 (j) Examen final et adoption du programme pour soumission à l'Assemblée générale

Séance I de la Réunion technique
mardi, 20 octobre 1981: 1400-1700

Discussion des projets de résolution et recommandations

69e séance de l'Assemblée générale
mercredi, 21 octobre 1981: 0900 - 1200

21. Second rapport du comité de vérification des pouvoirs

GA/15/81/2

22. Approbation du rapport sur le travail réalisé par l'Union depuis la 14e session de l'Assemblée générale

23. Elections:

GA/15/81/19

(a) président

GA/15/81/14

(b) conseillers régionaux

GA/15/81/20

(c) présidents des commissions

70e séance de l'Assemblée générale
jeudi, 22 octobre 1981: 0900 - 1200

GA/15/81/12

24. Mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation

GA/15/81/18

25. Approbation de la proposition d'augmentation des cotisations des membres

GA/15/81/17

26. Approbation du programme de l'UICN et des estimations des recettes et dépenses pour 1982-1984

27. Résultats des élections

GA/15/81/4

28. Adoption des résolutions et recommandations

71e séance de l'Assemblée générale
jeudi, 22 octobre 1981: 1400 - 1700

Adoption des résolutions et recommandations, suite

29. Nomination des membres d'honneur
30. Attribution de la médaille John C. Phillips
31. Lieu de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale
32. Discours du président élu de l'UICN
33. Clôture de l'Assemblée par le président

ANNEXES

5. 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN ET REUNION TECHNIQUE
DOCUMENTS D'APPUI DE L'ORDRE DU JOUR

<u>No.</u>	<u>Sujet</u>
GA/15/81/1	Amendement à la disposition 17 (4-6) du règlement intérieur de l'Assemblée générale
GA/15/81/2	Rapport sur les activités de l'Union depuis la 14e session de l'Assemblée générale de l'UICN
GA/15/81/3	Rapport sur les mesures prises pour poursuivre les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation
GA/15/81/4	Rapport sur la mise en oeuvre par les membres des résolutions et recommandations de la 14e session de l'Assemblée générale de l'UICN
GA/15/81/5	Rapport de la Commission de la planification environnementale
GA/15/81/6	Rapport de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement
GA/15/81/7	Rapport de la Commission de l'éducation
GA/15/81/8	Rapport de la Commission de l'écologie
GA/15/81/9	Rapport de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées
GA/15/81/10	Rapport de la Commission de la sauvegarde des espèces
GA/15/81/11	Coopération entre commissions
GA/15/81/12	Programme de l'UICN de conservation pour le développement durable 1982-1984
GA/15/81/13	Rapport relatif aux membres
GA/15/81/14	Rapport du responsable chargé des élections concernant l'élection des conseillers régionaux
GA/15/81/15	Comptes et rapport des vérificateurs aux comptes pour 1978-1980
GA/15/81/16	Nomination des vérificateurs aux comptes
GA/15/81/17	Estimations des recettes et dépenses pour 1982-1984 relatives au projet de programme, y compris les prévisions financières

GA/15/81/18	Proposition d'augmentation des cotisations des membres
GA/15/81/19	Election du président de l'UICN
GA/15/81/20	Election des présidents des commissions de l'UICN
GA/15/81/21	Proposition à l'Assemblée générale de conférer la qualité de membre d'honneur de l'UICN
GA/15/81/22	Rapport sur le domaine 7 du programme - programmes de conservation à base géographique
GA/15/81/23	Rapport sur le domaine 8 du programme - réseau de la conservation
GA/15/81/24	Rapport sur le domaine 9 du programme - développement et gestion du programme

ANNEXES

6. DECLARATION PRONONCEE AU NOM
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par Peter S. Thacher
Directeur exécutif adjoint

M. Le président, M. le président de l'UICN, distingués délégués,

J'ai l'honneur de représenter le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à cette Assemblée générale et de m'adresser à cette séance d'inauguration que le gouvernement et le peuple de Nouvelle-Zélande ont accueilli avec tant d'efficacité et de gentillesse. J'ai le grand plaisir de vous saluer au nom de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui, en raison de lourdes obligations dans le cadre de la session en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pu assister en personne à la présente réunion.

Le PNUE attache une importance particulière à l'Assemblée générale de l'UICN et au thème : "Conservation et Société : la Stratégie mondiale de la conservation à l'oeuvre". L'UICN et le PNUE travaillent en collaboration depuis près de huit ans et si la forme et les méthodes de coopération ont été profondément modifiées, le fondement même de nos relations de travail est resté inchangé. Au système mondial de sauvegarde de l'environnement, coordonné par le PNUE, l'UICN apporte sa structure unique et solidement établie : son réseau de membres gouvernementaux et non gouvernementaux; son rôle de plate-forme pour la discussion et l'action commune allant bien au-delà des mécanismes intergouvernementaux existants; son expérience scientifique en de nombreux domaines de la conservation et qui s'exprime à travers le réseau mondial des commissions de l'UICN et le noyau d'experts de terrain dirigés depuis le siège de Gland, en Suisse.

L'an prochain sera fêté le 10e anniversaire de la Conférence de Stockholm et de la naissance du PNUE. C'est un événement majeur pour le PNUE et nous espérons que l'UICN contribuera aux diverses activités qui marqueront cet anniversaire. Nous avons déjà bénéficié de l'expérience de l'UICN pour la préparation d'un Etat de l'environnement dans la décennie écoulée.

Le dixième anniversaire du PNUE sera célébré en mai prochain par la réunion à Nairobi d'une session d'un caractère spécial du conseil d'administration qui précèdera immédiatement la 10e session ordinaire du conseil. Cette session d'un caractère spécial sera ouverte à tous les Etats membres à part entière; elle évaluera les réussites et les échecs en matière de protection et de consolidation de la qualité de l'environnement dans la décennie écoulée depuis la Conférence de Stockholm; elle identifiera les tendances de la décennie qui s'ouvre sur la base desquelles reposera le futur programme du PNUE.

La session de Nairobi donnera l'occasion d'un renouveau dans l'attachement et l'engagement des gouvernements envers les objectifs énoncés à Stockholm : sauvegarder et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir. Il est déjà évident que le PNUE doit renouveler son appel pour un

engagement des gouvernements, de toute urgence, en faveur d'une action de soutien aux politiques et pratiques nécessaires pour relever les défis posés en matière d'environnement dans la décennie à venir. Nous reconnaissons le besoin immédiat - et le caractère indispensable, pour nous - de l'aide accrue et exprimée du public, des organisations non gouvernementales, des chercheurs et spécialistes dans tous les domaines afin de pousser les gouvernements à prendre des mesures pour maintenir une biosphère équilibrée du point de vue écologique, dans laquelle pourront prospérer les générations présentes et à venir.

Depuis sa création, il y a 33 ans, lorsqu'elle était la seule organisation environnementale véritablement mondiale, l'UICN a joué un rôle éminent et central en donnant forme à la prise de conscience vis-à-vis de l'environnement et en encourageant l'apparition d'institutions de l'environnement. Ces dernières années - en raison, en partie, des efforts de l'UICN - quelques organisations ont été créées pour assumer diverses responsabilités internationales en matière d'environnement et le PNUE n'est pas la moindre. Beaucoup d'entre elles, fonctionnant dans les sphères gouvernementales ou non, sont déjà étroitement associées à l'UICN.

Les années qui viennent apporteront défis et menaces pour l'environnement à une telle échelle et d'une telle amplitude qu'ils éclipsent les problèmes du passé. Les talents et les capacités de l'UICN et de ses collaborateurs seront plus nécessaires que jamais; M. Tolba et moi-même avons la certitude que la collaboration spéciale établie entre l'UICN et le PNUE pourrait se révéler être un facteur essentiel permettant de surmonter les défis qui se posent à l'environnement, à l'avenir.

Notre certitude naît de l'expérience acquise ces dernières années dans nos efforts quotidiens visant à coordonner et à catalyser l'action au niveau international. Nous - le PNUE et l'UICN - avons fait des progrès décisifs au niveau stratégique, au niveau des programmes et au niveau des projets.

Tout d'abord et surtout, il y a la Stratégie mondiale de la conservation, oeuvre commune de l'UICN, du WWF et du PNUE avec la collaboration de la FAO et de l'Unesco. La préparation puis le lancement de la Stratégie furent des exercices remarquables de coopération entre des organisations internationales ayant des fonctions et des capacités différentes mais complémentaires. La réponse générale et positive à la SMC a été notée par le conseil d'administration du PNUE en 1980 et 1981 et par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela nous donne à tous l'obligation de maintenir cet élan. Vos débats de Christchurch fourniront, je l'espère, de nouvelles lignes directrices pour une mise en oeuvre efficace.

Ensuite, au niveau des programmes, l'introduction d'un processus de planification intégré au programme de l'UICN, en liaison étroite avec les mécanismes mondiaux de planification environnementale coordonnés par le PNUE, constitue un grand pas en avant. Nous avons été heureux de pouvoir participer aux travaux du groupe consultatif de la planification du programme qui a préparé le "Programme de la conservation pour le développement 1982-1984" de

l'UICN que vous avez sous les yeux. Ce nouveau processus et le document qui en est résulté pourrait bien faciliter nos propres travaux dans le cadre du Programme à moyen terme des Nations Unies pour l'environnement. Je voudrais aussi citer le groupe de conservation des écosystèmes, groupe technique auquel participent la FAO, l'Unesco, l'UICN et le PNUE et dont le rôle important prend de l'ampleur en ce qui concerne l'information mutuelle et l'harmonisation des programmes.

Enfin, au niveau des projets, nos relations avec l'UICN ont connu un changement radical (et je crois bénéfique) en 1980/1981, passant de la structure d'origine ou disposition "parapluie" des projets aux sept activités spécifiques de conservation que nous connaissons maintenant en plus du soutien du PNUE au secrétariat de la CITES qui est récemment devenu un projet de Fonds d'affectation spéciale distinct).

La nouvelle formulation des objectifs et plans de travail effectuée pendant cette révision en profondeur facilite la surveillance continue et fait la preuve des résultats et de l'efficacité des activités de conservation entreprises en coopération. C'est une réorientation du travail de l'UICN visant à obtenir des résultats, ce dont le PNUE se félicite et qu'il souhaite voir s'accroître.

Dans la nouvelle décennie, il serait vital que, pour des raisons d'efficacité et d'économie, les programmes de l'UICN, du PNUE, de la FAO et de l'Unesco se complètent. Les consultations tenues entre le PNUE et les organismes concernés sur l'élaboration du Programme à moyen terme des Nations Unies pour l'environnement, - programme en coopération qui sera appliqué par l'ensemble du système des Nations Unies pendant la période 1984-1989 - ont été entreprises en tenant compte de l'idée de complémentarité.

Par l'intermédiaire du groupe de conservation des écosystèmes, l'UICN a déjà beaucoup contribué à ce programme qui sera présenté en mai prochain à notre conseil d'administration. J'espère que les résultats de cette Assemblée générale de l'UICN et de la Réunion technique permettront d'affiner les objectifs du programme dans les domaines d'intérêt mutuel.

Nul besoin d'exagérer l'importance de ces Assemblées générales triennales de l'UICN. Elles vous donnent, à vous, les membres, l'occasion d'examiner en détail les politiques de conservation et les résultats. Et cette session en Nouvelle-Zélande fournit une occasion particulièrement opportune de revoir en détail ce qui est fait pour mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation, de déterminer les priorités et d'expliquer comment les projets spécifiques entrent dans le cadre général de nos efforts communs pour la conservation. La conservation des ressources vivantes pour le développement durable est la philosophie qui sous-tend la SMC, mais aussi l'une des principales préoccupations du PNUE et de nos partenaires des Nations Unies; dans leur demande d'une mise en oeuvre rapide de la Stratégie, les gouvernements ont placé le concept de conservation à égalité avec celui de développement auquel le premier est indispensable. Avec la mise en commun des ressources internationales concernant les gouvernements, le système des

Nations Unies et les ONG, la mise en oeuvre de la Stratégie est déjà un instrument dynamique et utile pour la promotion du développement durable et son intégration aux préoccupations environnementales. Mais la conservation, comme le développement, est au service de l'homme et la mesure dans laquelle nous réussirons à mettre en oeuvre la conservation pour le développement économique et humain dépendra largement de notre évaluation des causes profondes de la destruction de l'environnement et du sous-développement de même que de la mobilisation de la volonté politique dans chaque pays.

Après décision favorable du conseil d'administration du PNUE, la Stratégie mondiale de la conservation a été transmise à tous les Etats membres et institutions des Nations Unies assortie d'une demande d'information sur toutes les mesures prises pour approuver ou mettre en oeuvre la Stratégie. Les commentaires reçus à ce jour informent sur des activités entreprises ou planifiées par certains Etats en vue de l'application; d'autres indiquent des efforts de publication ou étudient les moyens de l'adopter en vue de l'intégrer dans leurs programmes de développement. Le groupe de conservation des écosystèmes a examiné les résultats et décidé que le rapport de l'UICN à cette Assemblée sur les progrès de mise en oeuvre de la Stratégie pourrait, après quelques modifications et une certaine mise à jour, servir de base au rapport du directeur exécutif à la prochaine session du conseil d'administration du PNUE. Le PNUE est ravi de bénéficier de la collaboration de l'UICN sur cette question importante.

En complément de la Stratégie vient le Projet de Charte mondiale de la nature que l'Assemblée générale de l'ONU a demandé de préparer en vue de son adoption, en décembre dernier et que le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a recommandé à l'ONU pour adoption à sa session de Nairobi en juin de cette année. Le directeur exécutif du PNUE, au nom du secrétaire général de l'ONU a demandé l'opinion et les observations de tous les Etats membres de l'ONU sur la Charte, préparée à l'origine par

l'UICN. Ensuite, en consultation avec l'UICN et les institutions concernées de l'ONU, nous avons convoqué un groupe d'experts à notre siège de Nairobi afin d'analyser les réponses des gouvernements et de formuler les recommandations appropriées en vue de l'adoption, de la Charte mondiale de la nature. Sur la base des réponses reçues, les experts se sont accordés sur un texte révisé de la Charte qui a été transmis au secrétaire général des Nations Unies et qui sera déposé devant l'Assemblée des Nations Unies. Des copies de la Charte révisée ont été transmises à l'UICN, à la PAO, à l'Unesco et au WWF qui participaient au groupe d'experts ad hoc; les résultats seront disponibles auprès du PNUE dès que l'Assemblée générale des Nations Unies aura pris les dernières mesures.

Outre la Stratégie mondiale de la conservation et le projet de Charte mondiale de la nature, de nombreuses activités communes spécifiques résultent de la coopération entre l'UICN et le PNUE et ses partenaires du système des Nations Unies.

Parmi elles, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - qui a maintenant 74 Etats Parties - et dont le PNUE assure les services du secrétariat avec l'assistance de l'UICN. La contribution financière du PNUE au secrétariat, pour l'application de la convention dépasse aujourd'hui 1 400 000 dollars. Un Fonds d'affectation spéciale a été établi au début de 1980 et 61 Etats se sont engagés à y contribuer, à concurrence de 802 000 dollars pour la période 1980-1981. A ce jour, 42 Etats ont payé 556 000 dollars, ce dont nous sommes profondément reconnaissants mais 19 Etats n'ont encore rien versé. Je demande à ceux d'entre vous qui en ont les moyens d'accélérer le paiement du solde de 246 000 dollars car nous approchons de la fin de la période de deux ans.

Une autre activité importante a trait au Centre de surveillance continue de la conservation de la nature de l'UICN. Nous attachons un intérêt particulier au travail de surveillance continue effectué par l'UICN sur l'état des espèces, en particulier de celles qui sont menacées ou en danger; nous nous intéressons aussi à la transformation des Red Data Book classiques en Red Data Book préparés grâce à l'ordinateur qui seront sans doute utilisables à divers niveaux de planification et de développement. Toutes ces activités sont assumées par l'Unité de surveillance continue de la conservation des espèces, l'Unité de surveillance continue de la faune et l'Unité de données sur les aires protégées, qui se trouvent à Cambridge et à Kew. Ces Unités de l'UICN font maintenant partie du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) du PNUE et peuvent apporter une contribution non négligeable à ce système.

Les travaux du Centre du droit de l'environnement de l'UICN sont une autre activité en coopération qui fournit une base de données unique et appuie les efforts internationaux en cours pour accélérer l'élaboration du droit de l'environnement, principalement au niveau national. Le PNUE et l'UICN ont participé à la préparation d'un projet de convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, à la demande des nations de l'ASEAN; les deux organisations ont également contribué à la tâche vitale consistant à fournir une assistance à certains pays, pour la préparation de stratégies nationales de conservation dans le cadre de la Stratégie mondiale de la conservation. Avec l'aide significative de votre Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement, nous réunirons dans deux semaines, à Montevideo, un groupe d'experts gouvernementaux de haut niveau afin d'accélérer le développement du droit de l'environnement au niveau international.

L'UICN et le PNUE patronnent conjointement une conférence sur les parcs nationaux qui aura lieu à Bali en octobre 1982 et qui poursuivra l'oeuvre des deux précédentes conférences - Seattle, 1962 et Yellowstone, 1972 - qui furent instrumentales pour la sensibilisation du monde entier quant à l'importance des parcs nationaux et de la coopération internationale. La conférence de Bali dont le thème sera "les parcs nationaux dans un monde en mutation" sera axée sur le rôle des parcs nationaux dans le processus du développement.

Le Information Resource Book on Conservation qui a été produit par l'UICN et le PNUE, à l'appui de la Stratégie est un résultat concret de la coopération étroite entre les deux organisations. Destiné à fournir des références et des informations bibliographiques et à appuyer les prises de décision concernant le développement durable, il contient plus de 500 sources d'information INFOTERRA ayant trait à l'application de la Stratégie mondiale de la conservation. Celles-ci sont complétées par des examens détaillés de la littérature et des résumés des principaux traités internationaux relatifs à la conservation. Ashok Khosla, directeur d'INFOTERRA tient des copies de cet ouvrage à la disposition des délégués.

Les fonds alloués par le PNUE à l'UICN pour soutenir ces activités et les activités connexes s'élevaient fin 1980 à 3 700 000 dollars tandis qu'au début de 1981, 1 900 000 dollars de plus étaient accordés pour une nouvelle série d'activités pour la période 1981-1983. Les rapports précis entre ces activités sont mis en évidence avec une clarté louable dans les documents portés devant cette Assemblée. En résumé, le soutien financier du PNUE à l'UICN s'élève maintenant à environ 5 600 000 dollars.

Nous espérons que cette Assemblée prendra des mesures pour renforcer l'indépendance financière de l'UICN et évitera un affaiblissement de la masse critique si nécessaire à la gestion. Tandis que le WWF continuera sans doute à apporter une contribution importante aux finances de l'UICN, il me semble évident que votre organisation ne peut continuer à jouer le rôle capital qui est le sien en matière de conservation que si vous, ses membres, êtes prêts à l'appuyer et à trouver les ressources nécessaires à la tâche. J'ai le regret de devoir dire qu'il serait imprudent d'assumer, dans les circonstances actuelles, que le Fonds des Nations Unies pour l'environnement pourra continuer à apporter le même soutien financier que par le passé à moins que les principaux donateurs n'augmentent de façon substantielle leurs contributions volontaires. Des réductions de contributions volontaires sont plus probables qui risquent de retarder et même de faire échouer nos efforts communs vis-à-vis de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation et pour mettre en oeuvre les diverses actions pratiques et indispensables de conservation sur le terrain.

M. le président, le PNUE sera représenté au plus haut niveau, tout au long de cette Assemblée, par MM. Reuben Olembo et Ashok Khosla que beaucoup d'entre vous connaissent bien. Je les laisse, ainsi que nos collègues de l'appareil des Nations Unies faire rapport sur les points de l'ordre du jour appropriés, sur les nombreuses activités de soutien, en particulier avec l'Unesco et la FAO, qui font progresser les objectifs communs. L'UICN joue un rôle important pour nombre de ces activités, notamment concernant les forêts, les mammifères marins, les sols mais vous devez aussi tenir compte des autres activités et de l'appui qu'elles apportent à la Stratégie. D'une manière générale, elles ont pour objectif de renverser les tendances actuelles néfastes pour divers écosystèmes et s'adressent aux forêts tropicales, à la désertification et à la perte des terres arables, aux systèmes marins côtiers et littoraux, à la protection des habitats et de la diversité des espèces; ces activités aident à garantir la gestion durable des ressources vivantes, au bénéfice des générations présentes et futures.

M. le président, sur ces quelques mots je voudrais, au nom du PNUE souhaiter à cette Assemblée réunie en Nouvelle-Zélande, une réussite pleine et entière.

ANNEXES

7. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DU WORLD WILDLIFE FUND
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par M. Charles de Haes
directeur général

M. le président, Excellence, M. Karetai, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que de m'adresser à vous, à l'occasion de votre 15e Assemblée générale, et plus particulièrement dans cette cité-jardin de Christchurch et dans ce pays-jardin de Nouvelle-Zélande, pour vous transmettre les vœux de la famille du World Wildlife Fund, en cette année de notre 20e anniversaire.

Son Altesse royale le duc d'Edimbourg, notre président, est venu vous saluer officieusement cet après-midi et je vous transmets maintenant les vœux des membres de notre conseil d'administration, de nos 26 organisations nationales et de notre million de supporters, partout dans le monde, sans oublier quelque 300 000 enfants.

Le WWF a vingt ans cette année et pendant toute cette période, nous avons travaillé en collaboration avec l'UICN. Toutefois, nos relations n'ont jamais été plus étroites, plus fructueuses et plus heureuses qu'aujourd'hui. Cette situation est à mettre au crédit de plusieurs personnes mais surtout de votre directeur général, Lee Talbot. Lors de la dernière Assemblée générale, à Ashkâbâd, j'avais exprimé ma satisfaction du fait que M. Talbot, associé à l'UICN depuis 1954 et qui était alors vice-président de l'Union, avait accepté de rejoindre le WWF pour une période de trois ans en tant que directeur de la conservation et conseiller scientifique spécial. J'expliquais à l'époque que même si le WWF s'en remettait à l'UICN pour la préparation, la sélection, la gestion et l'évaluation des projets, nous avons besoin d'une personne qualifiée pour servir non seulement de lien principal entre le WWF et ses organisations nationales d'une part, et l'UICN d'autre part mais aussi pour remplir la fonction fondamentale consistant à assumer la responsabilité pour les fonds que nous obtenons du public pour la conservation.

Lee Talbot a fait un travail exceptionnel pendant son court séjour au WWF, nous enseignant sa connaissance de l'UICN et acquérant dans le même temps une solide compréhension non seulement des subtilités du WWF et de ses organisations nationales mais aussi des difficultés inhérentes à la collecte de fonds - notamment des fonds "libres", par opposition aux fonds spécialement affectés. C'est avec regret que nous avons laissé partir Lee Talbot, l'année dernière mais avec la consolation de le voir s'installer derrière un autre bureau, dans le même bâtiment, pour retrouver l'UICN et prendre sa direction en mains.

En m'adressant à l'Assemblée générale de l'UICN, il y a trois ans, j'avais émis notre voeu de partager le même siège. Il est vrai que cette question faisait l'objet de nos espoirs et de nos discussions depuis huit ans avec peu de progrès. En 1979, le WWF reçut une donation anonyme de 3 millions de francs suisses qui nous permit d'acheter un immeuble moderne à Gland, Suisse que nous partageons maintenant confortablement, efficacement et avec plaisir avec l'UICN et la CITES. Cette mesure a considérablement amélioré les relations de travail quotidiennes entre nos trois secrétariats tandis que le climat agréable et harmonieux qui règne a beaucoup joué en faveur de l'efficacité accrue des trois organisations. Si vous le voulez bien, je me propose d'exprimer au bienfaiteur anonyme les remerciements de cette Assemblée générale pour ce don généreux, à l'origine de ces progrès.

Le WWF a été fondé il y a vingt ans avec, au nombre de ses objectifs principaux, celui de soutenir les activités en matière de conservation d'organisations existantes telles que l'UICN, le CIPO, l'IYF et le BIRS. De fait, les quatre premiers projets financés par le WWF venaient en aide à ces organisations. Au fil des ans, les activités de l'UICN - mises en oeuvre directement par son secrétariat ou sous forme de projets gérés par lui - ont reçu la plus grande partie du soutien du WWF. Avec nos organisations nationales, nous avons, à ce jour, financé quelque 3 000 projets dans 130 pays pour une valeur totale de 60 millions de dollars dont plus de 35 millions de dollars ont été consacrés aux activités directes ou indirectes de l'UICN.

Cette année, le WWF finance 33% du budget du secrétariat de l'UICN soit 6 800 000 dollars alors que les cotisations des membres financent 21% et le PNUE 16%. Il me semble cependant que ces chiffres et pourcentages qui ont toujours retenu l'attention par le passé ne sont pas les plus significatifs. Ce qu'il nous faut regarder, c'est l'ensemble des sommes attribuées aux activités de conservation, qu'elles aient été menées par le personnel du secrétariat de l'UICN, par les membres des commissions, par des consultants ou par des directeurs de projets nommés par l'UICN.

L'UICN s'est fait du tort, autrefois car elle présentait son budget en donnant l'impression que la plus grande partie du budget du secrétariat représentait les frais d'administration ou frais centraux ou frais généraux selon le terme que vous préférez utiliser. En réalité, la majeure partie des dépenses du secrétariat de l'UICN va à la conservation ou y participe. Cela comprend les dépenses des commissions ou des bureaux régionaux. Si les activités des commissions et des bureaux régionaux sont bien présentées et que leurs réalisations sont mises en relief, les efforts de collecte de fonds du WWF s'en trouveront facilités. Nous travaillons actuellement avec le secrétariat de l'UICN à la préparation d'une liste de possibilités pour appuyer ces activités de l'UICN. Si nous parvenons à recueillir des fonds spécifiques pour les activités des commissions et des bureaux régionaux, nous libéreront d'autres fonds n'ayant pas d'affectation spéciale pour des mesures de conservation urgentes.

Jusqu'à maintenant nous avons eu le problème de faire correspondre les obligations du programme établi par l'UICN aux fonds spécialement affectés recueillis par nos organisations nationales. Nous proposons d'inviter les représentants de nos organisations nationales les plus actives, qui rassemblent la plupart des fonds, à participer aux délibérations du groupe consultatif de la planification du programme (GCPP) afin d'assurer que, dans la mesure du possible, nous récoltons des fonds pour les domaines importants du programme.

Notre tâche principale est naturellement d'obtenir des fonds pour la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation. Nous parlons tellement et si souvent de la Stratégie qu'elle est entrée dans notre langage et pour nombre d'entre nous dans notre vie quotidienne. Nous oublions qu'il y a trois ans, à la dernière Assemblée générale de l'UICN la Stratégie n'en était qu'à ses balbutiements.

Beaucoup d'entre vous ici ont donné libéralement de leur temps pour contribuer aux projets de Stratégie ou les commenter et, au nom du WWF - et je suis bien certain de parler aussi au nom du PNUE, autre parrain de la Stratégie - je veux exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont aidé à préparer et à lancer la Stratégie mais aussi à tous ceux qui aident maintenant à l'appliquer.

La préparation et le lancement réussi de la Stratégie représentent les principales réalisations de l'UICN, du PNUE et du WWF dans ces dernières années, si ce n'est de toute leur histoire. Si la Stratégie conduit en effet à l'avènement de la conservation envers laquelle nous nous sommes engagés, on la considérera peut-être un jour comme une des grandes réalisations de l'humanité.

Il faut naturellement reconnaître que la Stratégie ne contient rien de nouveau pour les spécialistes de l'environnement et de la conservation.

Où est donc la nouveauté? qu'est-ce qui nous fait croire que cette Stratégie sera mise en oeuvre alors que, nous le savons bien, tant de documents impressionnants sont relégués au fond des tiroirs? Cette question nous a été souvent posée par les représentants sceptiques de la presse. La réponse se trouve en premier lieu dans le potentiel offert par la collaboration unique entre le PNUE, l'UICN et le WWF. Dans le domaine de la conservation, cette collaboration est unique parce que chaque partenaire représente une audience différente sur laquelle il a une influence. Le PNUE représente la communauté intergouvernementale, l'UICN la communauté de scientifiques et d'experts tandis que le WWF et le reste du mouvement volontaire en faveur de la conservation, le grand public. L'appel lancé par les partenaires à l'ensemble de leur audience est d'autant plus renforcé par l'appui consenti à la Stratégie par la FAO et l'Unesco.

D'autres raisons nous font également croire que la Stratégie sera mise en oeuvre. Le président Kassas l'a très bien dit en début d'après-midi:

- Jamais encore il n'y a eu un tel consensus entre les représentants des pays en développement et des pays industrialisés et entre les représentants de systèmes politiques différents quant aux mesures qui devraient être prises.

- Jamais encore la conservation n'avait été présentée comme une contribution et non une entrave au développement.
- Jamais encore le développement n'avait été présenté comme un moyen essentiel de réaliser la conservation.

Il est clair que seuls les gouvernements sont à même de prendre des mesures à l'échelle nécessaire pour restaurer l'équilibre dans l'utilisation des ressources vivantes, garantissant ainsi une utilisation durable à long terme. En de nombreux cas, cela impliquera des décisions difficiles de la part des gouvernements car il s'agira de faire des sacrifices à court terme pour recueillir des avantages à long terme. C'est là que l'opinion publique est capitale, qu'elle soutienne l'action des gouvernements ou l'exige lorsque celle-ci fait défaut. Mobiliser l'opinion publique, la sensibiliser aux besoins de la conservation et du développement, faire naître une nouvelle attitude vis-à-vis de la consommation et promouvoir l'adoption d'une nouvelle éthique de la conservation sont là tâches vitales en faveur desquelles le WWF se propose d'augmenter ses activités en coopération avec l'UICN, le PNUE et les autres représentants du mouvement volontaire en faveur de la conservation.

C'est dans le but de retenir l'attention des médias et du grand public de même que pour obtenir l'engagement des chefs de gouvernements du monde entier que le WWF a voulu organiser un lancement spectaculaire de la Stratégie, en mars 1980. Comme vous le savez, la Stratégie a été lancée dans plusieurs grandes villes, dont Wellington, en Nouvelle-Zélande. Ce ne fut pas chose aisée sur le plan logistique; le PNUE, l'UICN et le WWF ont travaillé d'arrache-pied à cet événement unique en soi. Jamais auparavant n'avaient été tenues de conférences de presse sur le même thème et avec un tel niveau de participation dans le but de promouvoir la même cause - vitale pour tous les peuples de la planète - dans plus de 30 pays sur les cinq continents, en l'espace de 24 heures.

En ces temps de tensions, rien n'aurait pu mieux démontrer l'intérêt universel porté aux causes interdépendantes de la conservation et du développement que ce lancement simultané de la Stratégie à Pékin, Moscou et Washington.

Peu de causes aujourd'hui reçoivent un soutien universel mais la conservation doit le faire car elle ne saurait être confinée aux frontières nationales, sans problèmes. Nous sommes les gardiens des ressources appartenant aux générations futures dont les idées seront sans doute différentes des nôtres mais dont les besoins en ressources vivantes utilisées de manière durable seront les mêmes que les nôtres. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, je crois qu'une des forces de l'UICN est que, au-delà des idéologies politiques, nous nous retrouvons et nous faisons ensemble le nécessaire, afin que la vie sur la terre, telle que nous la connaissons, ne disparaisse pas.

Les fonds disponibles pour la conservation sont très limités. Cela semble incroyable si l'on considère que nous avons affaire à des systèmes essentiels entretenant la vie. Pour aggraver la chose, lorsqu'il importe de faire des économies, les premières coupes amputent les budgets consacrés à la conservation. C'est faire preuve de myopie car il faut plus - et non moins - de fonds pour mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation aux niveaux national, régional et international.

M. le président, vous avez évoqué les problèmes financiers de l'UICN. Votre année a été difficile de ce point de vue et des décisions rigoureuses ont dû être prises. Il a fallu pour cela le courage moral et l'esprit de décision que votre directeur général a démontré. En résultat, une phase critique de l'histoire de l'UICN - qui a menacé son existence même selon les vérificateurs aux comptes - s'est passée avec succès.

Lorsque votre conseil a découvert à la fin de l'année dernière que la préparation de la Stratégie mondiale de la conservation et le déménagement du siège avaient coûté plus cher que prévu et que l'UICN accusait un déficit important, il fut demandé au WWF de verser une contribution de l'ordre de 375 000 francs suisses pour combler la moitié du déficit estimé à 750 000 francs suisses.

Notre conseil exécutif s'est montré attentif à la requête mais a eu le sentiment qu'il était inutile de payer à moins de trouver une solution pour éponger le reste du déficit et pour faire en sorte qu'il ne se reproduise pas. Le budget triennal que votre directeur général présente à l'Assemblée générale pour approbation prévoit un bénéfice pour chacune des trois années 1982-1984, s'élevant en tout à 302 000 francs suisses alors que le déficit accumulé anticipé pour la fin de l'année atteint 834 000 francs suisses. Ceci laisse un manque à gagner de 532 000 francs suisses. J'ai le plaisir de vous annoncer que le conseil exécutif du WWF a approuvé le versement de 550 000 francs suisses sur trois ans, pour autant que l'UICN atteigne le but qu'elle s'est fixée de réduire son déficit pendant cette période. Puisque le budget prévoit une augmentation des cotisations des membres, les membres de l'UICN ont aussi leur rôle à jouer - et je crois, M. le président, que les membres réagiront positivement à votre appel.

Les années d'anniversaire, on a tendance à feuilleter les vieux documents et j'ai donc été très intéressé de lire dans les Actes de la réunion du bureau de l'UICN qui a eu lieu à Morges, du 27 au 29 avril 1961 (avant la naissance officielle du WWF) le rapport d'une déclaration de M. Rocco Knobel, membre du bureau de l'UICN. Je cite: "M. Knobel est d'avis que si le budget minimal d'une organisation dépasse le revenu assuré par les cotisations des membres, elle doit, soit cesser de fonctionner, soit trouver les fonds complémentaires. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on peut examiner les projets et allocations". Un autre rapport déclare et je cite: "le bureau est de l'avis de M. Burhenne selon lequel tous les projets et contrats spéciaux doivent être extérieurs au budget général de l'Union".

La présentation de votre budget sous sa nouvelle forme se conforme à ces paroles sages exprimées il y a vingt ans et l'accent qu'a mis votre directeur général, avec l'appui du conseil, sur les activités productives, sous forme de projets clairement définis et sur la responsabilité des personnes chargées des domaines du programme est accueilli avec satisfaction par le WWF - comme par le PNUE selon les termes de M. Thacher - car cela nous permettra de rendre compte au public qui nous apporte les fonds et de lui donner confiance pour qu'il nous aide avec de nouveaux fonds.

M. le président, nous fêtons chacun notre tour un anniversaire. A la dernière Assemblée générale, c'était le 30e anniversaire de l'UICN; cette année, c'est le 20e anniversaire du WWP et l'année prochaine ce sera le 10e anniversaire du PNUE. M. Thacher a dit que ce serait un événement pour le PNUE et j'ai le sentiment que nous pouvons tous en profiter pour attirer l'attention non seulement sur le PNUE mais aussi sur nos entreprises communes. Au début de l'année prochaine, le PNUE publiera un rapport sur "L'état de l'environnement, 10 ans après Stockholm".

Nous aurons alors, à l'échelle mondiale, un tableau non seulement de l'état de l'environnement mais aussi grâce au rapport "Global 2000" du gouvernement américain publié l'an dernier, une indication claire et inquiétante de la façon dont nous nous proposons de continuer à dégrader et détruire notre environnement, à moins que nous ne changions d'attitude. La Stratégie mondiale de la conservation nous dit comment changer mais seulement à l'échelle mondiale. Cette notion dépasse la compréhension de l'homme de la rue qui ne se sent pas concerné et ne voit pas comment il pourrait contribuer au renversement des tendances sur terre.

Nous devons porter le message aux niveaux régional, national et local. Je pense que tous les membres de l'UICN devraient faire un effort spécial pour qu'en 1982, l'état de l'environnement soit défini dans chacun de leur pays au niveau national, pour qu'un "National 2000" soit établi dans chaque pays et que chaque pays ait une stratégie nationale de conservation. M. le président, jouons notre rôle en célébrant le 10e anniversaire du PNUE par des actions de conservation et la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation, notre oeuvre commune.

Permettez-moi de conclure en souhaitant à cette Assemblée générale beaucoup de succès dans ses délibérations.

ANNEXES

8. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par Bernd von Droste
Division des sciences écologiques

C'est avec grand plaisir que je viens présenter à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources les vœux du directeur général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow. Le directeur général se réjouit de sa prochaine visite au siège de l'UICN qui aura sans doute lieu avant la fin de l'année. Cette visite sera un signe de la collaboration excellente et suivie établie entre nos deux organisations à l'initiative du premier directeur général de l'Unesco, Sir Julian Huxley qui, comme on l'a déjà dit ce soir, a joué un rôle clé dans la création de l'UICN, en 1948.

La 15e Assemblée générale de l'UICN se préoccupe de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation, lancée l'année dernière par l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le World Wildlife Fund (WWF), en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Unesco.

Vue sa participation à la préparation de la Stratégie mondiale de la conservation, l'Unesco a multiplié les efforts pour transmettre le message important de la Stratégie au monde entier. Ainsi, une édition spéciale du "Courrier de l'Unesco" était consacrée à la Stratégie et a été traduite en vingt langues.

Qui plus est, l'Unesco contribue à la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation grâce à plusieurs programmes opérationnels. L'apport de l'Unesco en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation va de la préparation d'instruments juridiques établissant des normes dans le domaine de la conservation tels que la Convention de Ramsar (dont l'Unesco est le dépositaire), la Convention du patrimoine mondial (dont l'Unesco est le dépositaire et assure le secrétariat), à certaines activités entreprises dans le cadre du programme pour l'homme et la biosphère (MAB), du programme international d'hydrologie (PIH) et du programme pour les sciences de la mer.

En outre, depuis la conférence de Tbilissi, la Commission de l'éducation de l'UICN a noué des liens plus étroits avec le programme d'éducation environnementale de l'Unesco qui englobe un champ crucial de la Stratégie mondiale de la conservation.

Le programme MAB de l'Unesco contribue, par son réseau de recherche, d'une manière très significative à l'utilisation rationnelle des terres et à la conservation. Constituant l'épine dorsale du MAB, 209 réserves de la biosphère dans 55 pays forment un réseau inégalé bien qu'incomplet d'aires de conservation des écosystèmes pour la recherche fondamentale du MAB.

Le Congrès international sur les réserves de la biosphère qui aura lieu à Minsk, URSS, en 1983, sera axé sur la recherche et la surveillance continue dans les réserves de la biosphère. Son cadre thématique complétera celui de la troisième conférence des parcs nationaux à Bali qui s'intéressera à la gestion des aires protégées.

Il y a trois semaines, à l'occasion du 10e anniversaire du MAB, une exposition dans le cadre d'une conférence internationale a eu lieu au siège de l'Unesco, sur le thème "L'Ecologie en action - établir une base scientifique à la gestion des territoires". La partie la plus innovatrice peut-être de cet événement fut l'exposition du MAB : "Apprendre dans l'action". Trente-six affiches en couleurs ont été imprimées, illustrant des thèmes tels que "La recherche pour la planification de l'utilisation des terres"; "La forêt tropicale - une ressource riche mais fragile"; "Les terres marginales prennent le dessus sur les contraintes"; "La conservation - où, comment, pourquoi?".

L'exposition d'affiches du MAB - dont 1000 copies ont été tirées - est disponible sur demande et à bas prix. Inutile d'ajouter que la plupart des affiches peuvent être utilisées pour illustrer les aspects principaux de la Stratégie mondiale de la conservation.

Pour conclure, je voudrais exprimer mes remerciements à la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN pour son excellent travail d'appui au réseau international des réserves de la biosphère et ses avis compétents au Comité du patrimoine mondial. Comme vous le savez, la cinquième session du Comité du patrimoine mondial aura lieu à Sidney, du 26 au 31 octobre, après cette Assemblée de l'UICN. Le Comité du patrimoine mondial traitera une fois encore du déséquilibre entre les biens naturels et les biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, déséquilibre qui désavantage les biens du patrimoine naturel. J'ai la certitude que les membres de l'UICN continueront de promouvoir l'adhésion à la Convention et à apporter leur contribution pour la désignation d'aires naturelles de valeur exceptionnelle, au niveau mondial, à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial.

L'Unesco continuera à soutenir l'UICN moralement et financièrement. L'Unesco reconnaît la mission essentielle de l'UICN et les nombreuses contraintes qui lui sont imposées. La 22e conférence générale de l'Unesco qui aura lieu en 1983 examinera les possibilités d'accroître le soutien à l'UICN. Je souhaite à votre organisation et à tous les participants une pleine réussite de cette réunion importante.

ANNEXES

9. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par M. F.J. Mouttapa
administrateur, ressources naturelles et environnement

M. le président, M. le directeur général, MM. les délégués et observateurs,

Bien que tard venus dans la procédure de cette importante Assemblée, je vous remercie de nous avoir permis de nous adresser à cette séance plénière malgré le temps limité. Je vous transmets les vœux du directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, pour que cette 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN tenue sous la bannière de la "Stratégie mondiale de la conservation à l'oeuvre" soit un succès.

Le concept de la conservation soutenant et accroissant la production existe dans notre constitution qui déclare: "L'Organisation encourage et, au besoin, recommande toute action de caractère national et international en matière de conservation des ressources naturelles et d'adoption de méthodes améliorées de production agricole". Depuis lors, les questions environnementales ont pris une nouvelle dimension et il peut être utile de rappeler ici la mission définie par nos organes intergouvernementaux, immédiatement après la conférence de Stockholm: "en ce qui concerne l'environnement de l'homme, la mission de la FAO exige que celle-ci se préoccupe du maintien et de la conservation de la capacité productive des ressources naturelles pour l'agriculture, la foresterie et les pêches et de l'interaction entre ces activités et l'environnement, y compris les problèmes liés des déversements de déchets, de la pollution et de la contamination des aliments". Cette mission a été traduite dans le cadre du programme pour l'environnement intitulé "Ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture" qui constitue la base de toutes les activités de notre programme, lancées en matière d'environnement depuis 1973.

En outre, l'optique de la FAO dans le domaine de l'environnement est inscrite dans le rapport mondial présenté à notre conférence en 1977 et qui s'intitule "l'état des ressources naturelles et de l'environnement pour l'alimentation et l'agriculture". Ce rapport, de même que d'autres travaux de base de la FAO constitue le fondement de notre collaboration avec l'UICN et le PNUE dans la préparation de la Stratégie mondiale de la conservation.

Ainsi, comme nous pouvons le remarquer, la FAO depuis sa création a porté l'attention voulue à la nécessité d'intégrer le facteur conservation dans les programmes de développement agricole afin de ne pas épuiser et/ou dégrader les ressources naturelles desquelles dépend le développement économique de

nombreuses populations rurales dans le tiers monde. Le principal souci environnemental dans les pays en développement n'est pas tant la pollution que le problème de la dégradation et/ou de l'épuisement des ressources naturelles essentielles à satisfaire les besoins présents et futurs des populations concernées. L'augmentation rapide de la population dans ces pays fait peser une lourde pression sur les ressources naturelles. La volonté qui en résulte d'intensifier la production a entraîné encore davantage la dislocation des systèmes agricoles traditionnels et conduit à tenter, parfois trop à la hâte, de les remplacer par des systèmes agricoles et des technologies modernes rarement compatibles avec les conditions écologiques et socio-économiques dominantes.

Beaucoup de ces changements ont lieu dans les systèmes tropicaux qui sont plus fragiles que ceux de la zone tempérée. Cependant, les questions de pollution liées à la production alimentaire et agricole n'ont pas été négligées dans les activités du programme de la FAO car ces questions qui concernaient jusqu'ici principalement les pays industrialisés entrent dans l'actualité des pays en développement, à un rythme sans précédent - bien qu'il s'agisse de poches - en raison de la mise sur pied de systèmes de production agricole hautement mécanisés et consommant beaucoup d'énergie dans le but d'augmenter la productivité des ressources naturelles. Cela crée des problèmes liés par exemple à l'utilisation des pesticides et au déversement des déchets. De plus, les traitements agricoles et l'industrie des services comme toute activité industrielle, polluent la terre, l'eau et l'air et contaminent les aliments de l'homme et la nourriture des animaux.

Ainsi, comme vous pouvez le remarquer, M. le président, la "dimension" environnement, les "concepts" de la Stratégie mondiale de la conservation intéressent directement la FAO. Cette dimension et ces concepts ne peuvent rester isolés. Ils doivent faire leur chemin et être intégrés au processus de développement au niveau de la planification, de la mise en oeuvre et de la surveillance continue. C'est là où commencent les difficultés, en particulier lorsque cette dimension et ces concepts se heurtent à des réalités économiques à court terme et à des besoins pressants de l'humanité.

Tenant alors compte des réalités politiques, sociales et économiques, les activités de la FAO dans le domaine de l'environnement peuvent être rangées dans les groupes suivants:

1. Activités destinées à développer des conceptions et des méthodologies pour l'évaluation et la surveillance continue de la base constituée par les ressources naturelles.
2. Activités destinées à l'utilisation rationnelle, à la gestion et à la conservation des ressources naturelles par le développement et la promotion de technologies appropriées.
3. Lutte contre la pollution visant à atténuer l'impact sur l'environnement des produits chimiques utilisés en agriculture et par les industries agro-alimentaires.

Il serait trop long de décrire toutes nos activités entrant dans les groupes cités, je n'en mentionnerai que quelques-unes, d'intérêt immédiat pour cette Assemblée.

Concernant les sols, la FAO fournit depuis fort longtemps une assistance technique en matière de lutte contre l'érosion des sols dans les pays en développement. Nous avons récemment mis au point, avec l'Unesco et le PNUE des méthodes d'évaluation de la dégradation des sols et de la désertification qui sont actuellement testées par un réseau d'institutions nationales dans les zones agro-écologiques principales des pays tant industrialisés qu'en développement.

En ce qui concerne la foresterie, le rôle de chef de file de la FAO, à l'intérieur de l'appareil des Nations Unies, est bien connu. La FAO élabore des méthodes d'évaluation et de surveillance continue des ressources forestières tropicales. Des efforts initiaux ont été déployés en Afrique. Les mêmes efforts ont lieu en Asie et dans le Pacifique, en collaboration avec les institutions nationales de ces régions, dans le cadre de l'inventaire des ressources forestières de la FAO. M. le président, la FAO prépare également le document de base à l'élaboration de notre programme international d'action pour la "Gestion et conservation des forêts tropicales", en consultation avec l'Unesco. La FAO a des activités de programme dans le domaine de la gestion de la faune et des services des parcs. Le service d'information "Tigre en papier" qui est une activité commune FAO/PNUE est certainement connu de nombreux délégués de l'Asie et du Pacifique, présents ici.

De même, on a élaboré une méthode pour la surveillance continue des ressources de prairie par un projet pilote joint FAO/PNUE, dans le but de préparer la base scientifique de l'évaluation des ressources de prairie, de leur potentiel et de la surveillance de leur état de dégradation. Ce travail entre dans l'activité du programme de la FAO intitulée "Gestion écologique des prairies", en vertu de laquelle un certain nombre de projets de terrain sont conduits au niveau national et comportent comme élément essentiel des activités de formation.

La FAO s'efforce en permanence de mettre à jour et de consolider la banque de données sur les ressources naturelles, notamment dans le domaine des sols, de la forêt, des pêches et de l'agro-climatologie. De concert avec le PNUE, nous avons récemment mis à jour les données sur les ressources forestières dans les tropiques humides des pays en développement, avec la collaboration des services des forêts des pays concernés.

Pour ce qui est des ressources génétiques, la FAO travaille en collaboration étroite avec le Conseil international des ressources génétiques en matière de céréales et de foresterie. Avec le PNUE, la FAO a préparé un programme international pour les ressources génétiques animales y compris le poisson.

La gestion intégrée des ravageurs est un de nos programmes en expansion rapide. Des progrès sont enregistrés pour le coton, le mil/sorgho et le riz.

Le contrôle et la surveillance des résidus de pesticides de même que des additifs alimentaires sont aussi au nombre des activités du programme, certaines ayant été mises en oeuvre conjointement avec le PNUE.

Le droit de l'environnement concernant en particulier les ressources naturelles pour la production alimentaire et agricole est aussi une activité principale de la FAO.

Parmi les quelques activités spécifiques que je vous ai citées, vous pouvez constater que nos préoccupations sont, en général, semblables à celle qui seront exprimées dans la discussion et les débats de cette Assemblée générale.

Cependant, les problèmes présents, en particulier dans les pays en développement sont immenses et nombre d'entre eux justifient la prise de mesures de toute urgence. En outre, les contraintes sont multiples; elles ne sont pas seulement financières mais aussi techniques, constitutionnelles, sociales et politiques. De même aucun problème de l'environnement concernant les ressources naturelles ne peut être efficacement traité sans, à la base, l'engagement et la participation des peuples, quels que soient la technologie ou les instruments juridiques élaborés.

Nous pensons donc que, dans tous les pays, les organisations gouvernementales ou non doivent s'efforcer d'améliorer d'abord et surtout les conditions de vie de milliards d'êtres humains des pays en développement en leur donnant les connaissances modernes et les moyens d'utiliser, de gérer et de conserver leurs ressources naturelles pour leur propre bien, par des pratiques écologiquement saines, adaptées à leurs aspirations culturelles et socio-économiques.

ANNEXES

10. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DU PARLEMENT EUROPEEN
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par M. Stanley Johnson
vice-président du Comité de l'environnement

M. le président, M. le ministre Karetai, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par vous apporter les voeux chaleureux de la présidente du Parlement européen, Mme Simone Weil, qui m'a demandé de représenter le Parlement à cette réunion. Je voudrais ajouter que j'ai une raison tout à fait personnelle de me trouver ici aujourd'hui pour avoir participé avec M. Charles de Haes au lancement de la Stratégie mondiale de la conservation, à l'Hôtel-de-Ville historique de Bruxelles, le 5 mars de l'année dernière.

En avril 1981, pas plus de quatre semaines après le lancement, le Parlement européen a tenu un débat sur la Stratégie mondiale de la conservation et pris une résolution appelant les dix Etats membres de la Communauté européenne de même que les organisations et institutions européennes, y compris le domaine des affaires, les syndicats et les citoyens de la CEE en général à tout mettre en oeuvre pour appliquer la Stratégie. Nous fûmes le premier Parlement à tenir un tel débat et cela est indicateur, je pense, de la priorité que le Parlement européen attache aux questions de l'environnement et de la conservation. Nous reconnaissons que, plus nous avançons dans les années 80, plus ces questions deviennent importantes pour la raison grave qu'elles reflètent souvent des tendances qui sont ou risquent de devenir irréversibles.

Le bras exécutif de la Communauté européenne est la Commission. Le Parlement européen partage avec le Conseil européen certains pouvoirs législatifs et budgétaires. Nous avons également l'occasion d'intervenir dans le choix général des priorités, soit en influant sur le programme global de la Commission en matière d'environnement en fonction des objectifs de la SMC, soit en proposant des amendements spécifiques à la législation de la Communauté. Pour donner un exemple, la Commission a proposé et le Parlement et le Conseil en discutent, un projet de directive CEE qui prévoirait une procédure d'évaluation des impacts environnementaux pour toute la CEE. La proposition sous sa forme originale exclue en grande partie la mise en valeur agricole des objectifs de l'évaluation mais le Comité de l'environnement dont je suis le vice-président est profondément conscient du fait que les méthodes agricoles modernes portent ou risquent de porter préjudice à l'habitat, à la faune, à la flore et aux paysages et nous cherchons à placer l'agriculture sous le contrôle de la directive.

De même, nous avons le sentiment que l'important programme d'aide de la CEE aux pays en développement ne s'oriente pas suffisamment vers la conservation pour le développement et nous cherchons à rectifier cela. Nous reconnaissons également que les pressions démographiques, l'augmentation inéluctable de la population humaine en de nombreux endroits du monde, est une question qui ne

saurait être oubliée dans tout véritable effort de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation. Et je suis ravi d'apprendre qu'une résolution sur la population, les ressources et l'environnement sera présentée à cette Assemblée.

La CEE, M. le président, renforce chaque jour ses liens avec l'UICN. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est en passe d'être appliquée sur une base communautaire, au moyen d'une réglementation communautaire et la CEE a l'intention de devenir Partie contractante à la CITES. C'est une excellente nouvelle pour les crocodiles et les tortues marines car cela signifie que les réserves introduites par un ou plusieurs Etats membres de la Communauté pour ces espèces seront levées. La compilation et l'analyse du droit environnemental de la Communauté fait l'objet d'un contrat spécial entre la CEE et l'UICN. La Directive de la CEE sur les oiseaux doit beaucoup au travail des organes spécialisés de l'UICN et nous espérons maintenant mettre sur pied une classification complète et assurer la protection des habitats dans toute la CEE et, dans ce domaine aussi, j'en ai la certitude, la coopération de l'UICN sera inestimable. Ce ne sont que quelques exemples et j'espère que vous pourrez y revenir jeudi. Ce qui importe aujourd'hui, M. le président, est de placer le message de la conservation au-devant de la scène politique. Le Parlement européen se réunit, comme vous le savez, en différents lieux. Nous nous réunissons à Bruxelles, nous nous réunissons à Luxembourg, nous nous réunissons à Strasbourg. Aucune de ces villes n'est très éloignée de Gland, en Suisse, certainement pas autant que Christchurch. Croyez-moi, M. le président, en quelque lieu que nous nous réunissions et chaque fois que nous nous réunirons, nous ferons notre possible pour que votre message reste au-devant de la scène politique.

Je vous remercie.

ANNEXES

11. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DE L'ORGANISATION
POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par M. D.F. McMichael
président du Comité de l'environnement

M. le président, M. le ministre, M. le directeur général Talbot, M. le directeur général Lucas, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi que d'assister ce soir à l'inauguration de la 15e session de l'Assemblée générale de l'UICN non seulement en tant que membre de la délégation australienne mais aussi en tant que président du Comité de l'environnement de l'OCDE; c'est au nom de ce dernier que je voudrais m'adresser brièvement à vous ce soir.

Le Comité de l'environnement comme beaucoup d'entre vous le savent sans doute a été créé il y a tout juste dix ans pour entreprendre une étude systématique des dimensions économiques et commerciales des politiques environnementales, étude qui a rapidement porté des fruits en énonçant le principe généralement connu du "pollueur-payeur" et qui était axée principalement sur les problèmes et les politiques de l'environnement des pays industrialisés. Le Comité examine actuellement l'orientation de ses travaux vers le milieu des années 80 et à cet égard, se préoccupe de savoir s'il peut - et comment - jouer un rôle utile vis-à-vis de plusieurs questions mondiales concernant les ressources et l'environnement. C'est sans aucun doute un domaine de préoccupation pour l'UICN comme pour l'OCDE et je suis heureux de déclarer que, ces derniers mois, le directeur M. Jim McNeill, et moi-même avec l'aide du Comité, avons jeté les fondements d'une coopération fructueuse entre l'UICN et le Comité de l'environnement. L'UICN était représentée à la session spéciale du Comité en avril dernier à laquelle elle a considéré qu'il était du ressort de l'OCDE et de ses gouvernements membres de préparer les politiques actuelles afin de traiter les problèmes mondiaux de l'environnement et des ressources. La déclaration de l'UICN au Comité contenait divers passages dont le directeur a tenu compte dans la préparation d'un atelier réunissant des experts de haut niveau et qui aura lieu à la fin de ce mois afin de le conseiller sur les projets de politique et d'action qu'il présentera au Comité en décembre prochain. Le directeur général, M. Talbot a été invité à envoyer un représentant de l'UICN à cet atelier.

J'ai le sentiment que l'UICN et l'OCDE partagent diverses préoccupations et que les deux organisations peuvent s'entraider dans leur travail respectif. Bien sûr, la vocation de l'OCDE est et restera le commerce économique et les dimensions sociales de ces questions environnementales et de conservation qui ont jusqu'à présent été négligées dans les sphères nationales et internationales.

Avant de conclure, M. le président, je voudrais signaler la présence ce soir de M. Garret Upstill, membre du bureau de M. McNeill qui se joint à nous pour une partie de l'Assemblée comme représentant du directeur de l'environnement. Sa présence est une preuve tangible de la coopération instaurée entre l'OCDE et l'UICN qui, je le sais, ne cessera de se renforcer dans les années à venir.

ANNEXES

12. DECLARATION PRONONCEE AU NOM DU CONSEIL INTERNATIONAL
POUR LA PRESERVATION DES OISEAUX
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par M. Christoph Imboden
secrétaire général

M. le ministre Karetai, M. le président, mesdames et Messieurs,

Les ornithologues sont profondément satisfaits que l'UICN tienne son Assemblée générale en Nouvelle-Zélande. Il y a quelques siècles, la Nouvelle-Zélande était la terre des oiseaux. La vie animale y était dominée par une avifaune fascinante et unique, renommée moins pour la diversité de ses espèces que pour la particularité des formes, beaucoup d'entre elles incapables de voler et vivant à l'abri des mammifères prédateurs. Le pays est maintenant dominé par l'homme et a beaucoup changé, en raison des activités de celui-ci. Les habitats ont été modifiés à grande échelle et une avifaune presque totalement nouvelle a été introduite qui compte de nombreux prédateurs et concurrents. Dans cette expérience écologique à grande échelle, les oiseaux indigènes de Nouvelle-Zélande se sont inclinés. De nombreuses formes uniques ont disparu et le futur de beaucoup d'autres est en question. Cependant, par des efforts dévoués, souvent presque désespérés pour empêcher les espèces indigènes restantes d'atteindre le point de non-retour, la Nouvelle-Zélande a obtenu des résultats remarquables. Terre d'oiseaux, elle est devenue chef de file mondial de la conservation des oiseaux.

L'histoire naturelle moderne de la Nouvelle-Zélande démontre à l'évidence que les oiseaux sont un excellent indicateur de l'état de l'environnement. Ils sont sensibles aux modifications du milieu et y réagissent rapidement. En outre, ils sont en de nombreux cas un point de départ excellent pour la planification et l'application des activités de conservation. Ce rôle des oiseaux dans la nature symbolise les fonctions que le CIPO cherche à remplir dans la conservation à l'échelle internationale.

Nous avons pour objectif d'aider l'UICN dans ses activités mondiales importantes en jouant le rôle de système d'alarme et de surveillance continue grâce à notre vaste réseau d'experts en ornithologie et d'organisations membres. Le CIPO collabore avec l'UICN depuis que celle-ci existe. Je voudrais ajouter que le CIPO célèbre son soixantième anniversaire l'année prochaine. Ces trois dernières années ont vu des modifications profondes dans nos relations avec l'UICN. Le CIPO a établi son siège et son équipe de spécialistes à Cambridge où nous partageons les bureaux de l'Unité de surveillance continue de la conservation/UICN. Cela a créé d'excellentes conditions, permettant au CIPO de participer pleinement au travail de conservation de l'UICN et, avec le Bureau international de recherche sur la sauvagine (BIRS), nous préparons et appliquons les mesures concernant les oiseaux dans le programme de conservation de l'UICN/WWF.

Nos priorités sont du même ordre que celles de l'UICN et la Stratégie mondiale de la conservation est devenue un guide important pour notre propre travail de conservation des oiseaux. Le *CIPO* est maintenant à même et a la capacité de prendre des initiatives importantes sur des questions graves de conservation des oiseaux, complétant en cela le programme de l'UICN pour les problèmes que l'Union n'a pas actuellement les moyens de traiter.

J'ai le grand plaisir de vous apporter les félicitations sincères du *CIPO* pour les réalisations de l'UICN dans le triennat passé. Le lancement de la Stratégie mondiale de la conservation, sa promotion dans le monde entier et le début de sa mise en oeuvre sont autant de véritables réussites pour l'UICN.

Au nom du *CIPO* et de notre président, le professeur Dillon Ripley, je voudrais remercier l'UICN pour son appui au *CIPO* dans ces deux dernières années, période cruciale pour notre propre développement, et vous souhaite une réunion réussie.

ANNEXES

13. AMENDEMENT APPROUVE DE LA DISPOSITION 17 DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
 (Point 8 inscrit à l'ordre du jour)

L'Assemblée générale de l'UICN, à sa 15e session, tenue à Christchurch, Nouvelle-Zélande du 11 au 23 octobre 1981:

1. DECIDE d'amender la disposition 17 du règlement intérieur de l'Assemblée générale tel qu'il a été adopté par la 14e session de l'Assemblée générale tenue du 26 septembre au 4 octobre 1978, en remplaçant les paragraphes 4 à 6 de cette disposition par les suivants:
 - (4) L'élection du président et celle de chacun des présidents des commissions ont lieu séparément. Lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat pour une position, le vote a lieu conformément à la disposition 16 et à l'article II paragraphe 18 des Statuts. Au cas où le candidat unique n'obtient pas la majorité simple des voix positives exprimées par chaque catégorie de membres votants, le poste est considéré vacant et sera pourvu par le conseil, conformément à l'article II, paragraphe 9 des Statuts. Dans le cas où le candidat à la présidence ne réussit pas, pour cette raison à être élu, les membres du conseil choisissent parmi eux un président qui conduira les affaires du conseil jusqu'à la nomination d'un vice-président ou président du bureau, conformément à l'article VI, paragraphe 12 des Statuts. Lorsqu'il y a choix multiple, le vote a lieu conformément à la méthode décrite au paragraphe 7, ci-dessous.
 - (5) Lorsqu'une élection doit avoir lieu conformément au paragraphe 7 ci-dessous, le bulletin de vote est préparé conformément à la disposition 16 (4), pour autant qu'elle soit applicable et donne la liste des candidats selon la méthode décrite au paragraphe (c) du règlement de l'article VI, paragraphe 2 des Statuts.
 - (6) L'élection des conseillers régionaux de chacune des régions prévues à l'article VI, paragraphe 2 des Statuts a lieu séparément. Lorsque le nombre de candidats nommés de la manière prescrite pour une région est inférieur ou égal à trois, l'élection de chaque candidat a lieu séparément, conformément à la disposition 16 et à l'article II, paragraphe 18 des Statuts. Au cas où un candidat n'obtient pas la simple majorité des voix positives exprimées par chaque catégorie de membres votants, le poste est considéré vacant et sera pourvu par le conseil, conformément à l'article II, paragraphe 9 des Statuts. Lorsqu'il y a trois candidats à l'élection de conseiller régional pour une même région et que ces trois candidats sont originaires du même Etat, à la disposition 16 et à l'article II, paragraphe 18 des Statuts ne sont pas applicables. Au lieu de cela, deux d'entre eux sont élus conformément aux dispositions du paragraphe 7 ci-dessous.

- (7) Lorsqu'il est nécessaire d'élire une personne ou plus d'un groupe de candidats plus important en nombre que le nombre à élire à n'importe quel poste ou en tant que conseiller régional, le vote est préférentiel et a lieu selon la méthode suivante:
- (a) Dans le cas de l'élection d'une personne parmi deux candidats ou plus pour les postes de président ou de présidents des commissions, et de deux personnes parmi trois candidats au poste de conseiller régional originaires d'un même pays, le vote a lieu en plaçant des numéros face au nom de chacun des candidats dans un ordre inverse de préférence (par exemple, le candidat qui a le moins la préférence reçoit le numéro 1 et ainsi de suite).
 - (b) Dans le cas de l'élection de trois conseillers régionaux parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant les numéros 3, 2 et 1 dans cet ordre, face aux noms des trois candidats qu'un délégué appuie selon sa préférence (le candidat qu'il préfère reçoit le numéro 3).
 - (c) Les bulletins de vote qui ne sont pas remplis conformément aux paragraphes (a) et (b) ou dans lesquels un numéro est répété sont déclarés nuls.
 - (d) Les numéros (pondérés en fonction de la valeur des voix exprimées) se trouvant face à chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de catégorie A et de catégorie B. L'ordre ainsi obtenu pour la catégorie A est alors additionné à celui de la catégorie B pour former un ordre combiné.
 - (e) Dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante:

Le total des voix de catégorie A pour chaque candidat est multiplié par un facteur constant, égal au nombre de voix de catégorie B divisé par le nombre de voix de catégorie A pour tous les candidats au cours de ce scrutin; le total ajusté des voix de catégorie A est alors ajouté au total des voix de catégorie B et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu.
 - (f) Le candidat (les candidats) arrivant en tête est (sont) élu(s) selon le nombre choisi (qui ne dépend que des restrictions imposées par les Statuts, l'article VI, paragraphe 2, par exemple).

2. DECIDE que le texte amendé entrera en vigueur à partir de la 68e séance de l'Assemblée générale.

ANNEXES

14. TEXTE DU PROGRAMME AUDIO-VISUEL

présenté par le directeur général
(point 9 inscrit à l'ordre du jour)

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
La terre	1. Nous sommes venus du monde entier nous retrouver en Nouvelle-Zélande. Pour nombre d'entre nous, il semble que nous ne puissions guère aller plus loin sans quitter la planète. *Et cependant l'endroit est bien choisi car la portée des activités de l'UICN est aussi vaste qu'unique*.
Nouvelle-Zélande 1	
Groënland	Notre travail se passe d'un pôle à l'autre*, couvrant presque tous les habitats situés entre deux*. Il est vraiment international.
Espagne (divers paysages)	
Désert saoudien	2. Notre rôle international est le premier point que je souhaite souligner*. D'abord et surtout, voici le réseau de nos membres. Nous avons 500 membres dans 110 pays. Comme vous le voyez, ici en bleu, notre réseau couvre presque tout le globe. C'est tout à fait inhabituel d'autant plus que nos membres comprennent 56 gouvernements*, 120 organismes d'état et de droit public que vous voyez ici en jaune*, et plus de 300 organisations nationales et internationales non gouvernementales que l'on voit en rouge*.
Carte de répartition des membres	
Organisations non gouvernementales	
Fontainebleau	3. Nous avons parcouru un long chemin depuis les premiers jours, lorsque l'Union fut fondée, en 1948, au château de Fontainebleau. Ici, devant le siège de l'Unesco posent les fondateurs de l'Unesco, Harold Coolidge, notre président d'honneur présent aujourd'hui et jouant toujours un rôle capital pour l'Union et, à droite, le professeur Jean-Paul Harroy, également actif au sein de l'UICN*.

- Projets
- Activités
- Ashkhâbâd 1
Ashkhâbâd 2
- Stratégie mondiale de la conservation
- Symbole du WWF
Symbole du PNUE
- Chefs d'Etat
- Télémétrie en Inde
- Rizière, Indonésie
4. Nos travaux reflètent notre vocation internationale. Dans ces trois dernières années, nous avons agi sur le terrain dans 90 pays. Actuellement nous gérons plus de 300 projets et notre rôle concerne la préparation, le choix, la gestion active de même que l'évaluation des projets*. En outre, bien que moins connue, mais plus étendue et plus importante encore est la grande diversité de nos autres activités, conduites en grande partie par le secrétariat et les commissions et qui comprennent l'assistance aux membres, les activités des commissions, les missions de consultation et techniques dans 42 pays.
5. *Dans les trois années écoulées depuis notre dernière Assemblée générale à Ashkâbâd, en URSS*, nos réalisations sur la scène internationale ont été sans égales*.
- La plus spectaculaire a sans doute été le lancement de la Stratégie mondiale de la conservation*. Préparée en coopération avec le World Wildlife Fund* et le Programme des Nations Unies pour l'environnement*, la Stratégie représente le principal consensus mondial, en matière de conservation des ressources vivantes pour le bien de l'humanité toute entière*.
7. L'impact de la Stratégie mondiale de la conservation se fait déjà sentir bien qu'elle n'ait été lancée que l'année dernière. Observons trois exemples démontrant comment la Stratégie fonctionne déjà en pratique*.
- Le gouvernement du Zimbabwe a établi une procédure d'évaluation des impacts environnementaux des grands projets de développement*.

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Salle de conférence	La République populaire de Chine a rejoint l'UICN, adhéré à la Commission baleinière internationale, à la CITES*, et signé l'accord sur les oiseaux migrateurs avec le Japon*.
Caraïbes 1	L'UICN a préparé une stratégie de conservation pour les Caraïbes en coopération avec les gouvernements locaux et les ONG locales.
Programme de conservation	8. La Stratégie mondiale de la conservation nous fournit un cadre large. Pour l'appliquer en termes de notre travail quotidien, nous avons préparé un processus de planification du programme. Toutes nos activités sont guidées par les objectifs du programme de conservation pour le développement durable reconduit chaque année en consultation avec les membres et les commissions*.
Diagramme du budget	Pour la première fois, nous avons un véritable plan assurant un cadre à tout ce que nous faisons, garantissant que nous sommes orientés, plus efficaces dans notre poursuite des buts et objectifs que vous, les membres, avez fixés.
Personnel	Ce programme est une des choses les plus importantes que l'UICN ait réalisées, mis à part la Stratégie mondiale de la conservation*.
Recherche sur le loup	Il nous pousse à agir plutôt qu'à réagir face aux problèmes*. Il nous permet de concentrer nos ressources limitées sur des problèmes clés, de prendre des mesures* pour relever les défis qui se posent à nous et de faire participer les membres à ce processus. C'est réellement un grand pas en avant*.
Gardiens de parcs	
Pampas, Pérou	
Zones arides	9. Pour relever les défis futurs*, nous avons créé une nouvelle composante importante de l'UICN, le Centre de la conservation pour le développement*. Il est organisé de façon à assurer dans la mesure du possible, que les priorités de la conservation sont reconnues dans le monde entier*, dans la planification et la mise en oeuvre du développement.
CCD	
Artisan	

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Poignée de graines	Depuis avril de cette année*, nous avons identifié des domaines à problèmes prioritaires et des activités sont déjà en train sur plusieurs continents.
Morges	10. Nous avons adopté une nouvelle optique dans plusieurs domaines*. En 1979, l'UICN a quitté Morges où se trouvait son siège depuis 1961 pour des locaux plus fonctionnels et plus importants à Gland, près de Genève*. Nos bureaux sont équipés d'un ordinateur, de matériel de traitement de texte électronique et d'autres équipements qui nous permettent de travailler avec un maximum d'efficacité.
Gland	
Bonn	11. Si nous sommes installés en Suisse, pays neutre central et bien situé*, nous avons aussi établi le Centre du droit de l'environnement à Bonn et nous venons d'installer quatre unités principales pour le Centre de surveillance continue de la conservation, à Kew et à Cambridge, RU*. Elles sont en train de produire une nouvelle série de <u>Red Data Book</u> de même que d'autres matériaux d'information qui peuvent être utilisés pour l'action en faveur de la conservation*.
Red Data Book	
Publications 1	Nos nouvelles installations nous permettent de produire un nombre inégalé de publications, et de rattraper ainsi de nombreuses années de retard*.
Publications 2	
Rhinocéros noir	12. Bien que nous ayons pris beaucoup de nouvelles initiatives, nous avons également poursuivi nos objectifs dits plus traditionnels*.
Eléphants	
Tortues	
Cétacé	
	Nous avons travaillé activement en faveur de nombreuses espèces menacées telles que les rhinocéros* et les éléphants d'Asie et d'Afrique*, les tortues marines de l'océan Indien, des Caraïbes, de l'Indonésie, de l'Australie et d'ailleurs*. Et la conservation des cétacés est restée naturellement une de nos priorités*.

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Médaille de la valeur	13. Nous avons créé une nouvelle récompense pour les gardiens de parc démontrant un mérite exceptionnel.
Publications CPNAP	La nouvelle Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des réserves équivalentes a été publiée avec une série impressionnante d'ouvrages et de magazines sur les parcs et aires protégées*.
Parc national Bia, Ghana Parc national du Banc d'Arguin, Mauritanie	Nous avons mené à bien de nombreux projets* sur le terrain en soutien à des parcs spécifiques, dans le monde entier.
Défenses d'ivoire Peaux diverses	14. Dans le domaine du droit sur la conservation, nous avons continué, au nom du PNUE* à assurer le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*; quelque 300 cas de violations présumées ont déjà été portés à l'attention des autorités.
Symbole de l'Unesco	15. Nous continuons à fournir des avis consultatifs au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour les biens naturels désignés pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial.
Parc national de Yellowstone	
Serengeti	Environ 18 des plus beaux* parcs nationaux figurent maintenant sur la Liste.
Lâcher d'aigles, Philippines	16. Avec de nombreuses organisations membres*, nous avons mené à bien beaucoup d'activités régionales. Examinons-en rapidement quelques-unes*. Nous avons préparé une stratégie pour la conservation des ressources vivantes des Caraïbes*.
Caraïbes	Nous avons aidé à préparer un projet de protocole portant création d'aires marines spécifiques protégées en Méditerranée*.
Phoque moine	
Manchots	Nous avons participé à la Conférence de 1980 qui a conduit à la signature de la Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Mer des Wadden	Le comité consultatif UICN/WWF sur la mer des Wadden a préparé une stratégie de conservation qui cherche à prévenir les dommages irréparables qui pourraient être faits à cette importante ressource marine.
Paysage d'Oman	Nous avons également entrepris de nombreux projets <u>nationaux</u> *. Par exemple, en Oman, nous avons aidé à créer une nouvelle unité de l'environnement*.
Oryx 1	Nous avons aidé Oman à réintroduire l'oryx algazelle. Les premiers animaux ont été prélevés dans un troupeau mondial élevé en captivité et établi, en 1962, à l'initiative de l'UICN*. Oman a créé une réserve de 3 000 000 d'ha pour l'oryx*.
Vigogne 1	Au Pérou, la vigogne autrefois en danger a vu ses effectifs passer de 6 000 à 60 000*. C'est une véritable victoire pour la conservation car elle démontre qu'avec une gestion appropriée, les espèces menacées peuvent se reconstituer en populations saines et contribuer à nouveau au bien-être économique des populations locales*.
Vigogne 2	
Orang-outan Plantes Calao	En Indonésie, nous participons avec le WWF à un programme visant à établir un réseau national d'aires protégées* qui pourront abriter toute la gamme des richesses naturelles* dans une des plus grandes réserves du monde de plantes et d'animaux*.
Kangourou arboricole Varan de Komodo	Le gouvernement indonésien a récemment demandé un nouveau programme quinquennal fondé sur la Stratégie mondiale de la conservation.
Bali	L'Indonésie sera aussi l'hôte du Congrès mondial des parcs nationaux, à Bali, en octobre prochain*.
Prix Onassis	18. Dans le monde entier, nos réalisations sont de plus en plus reconnues et cette année nous avons reçu le prestigieux prix Olympia décerné par la Fondation Onassis. Il a été remis au professeur Kassas, président de l'UICN par le président Karamanlis de Grèce au cours d'une cérémonie solennelle, à Athènes, en juin*.

DiapositiveTexte

19. Ayant expliqué qui nous sommes et ce que nous faisons, posons-nous cette question fondamentale: Comment le faisons-nous?

Diagramme d'organisation

Nous sommes une Union qui se compose de VOUS, les membres: notre organe directeur suprême est donc l'Assemblée générale qui se réunit tous les trois ans afin de déterminer les politiques et les points importants du programme de l'UICN. L'Assemblée générale élit le conseil qui se réunit tous les ans afin d'examiner l'exécution du programme. Le conseil nomme le bureau qui siège plus fréquemment. Il nomme aussi le directeur général, responsable devant les membres représentés par le conseil. Le directeur général forme le secrétariat et veille à la mise en oeuvre de la politique de l'UICN*.

secrétariat

Le secrétariat se trouve au coeur de notre réseau mondial unique. Examinons certaines des composantes individuelles de ce réseau et les liens qui les relient au secrétariat*.

Les membres

De toute évidence, les membres sont la composante clé du réseau. Le Service des membres est chargé de la liaison et des services fournis à l'ensemble des membres*.

Les commissions

Les six commissions, avec plus de 1000 scientifiques et autres experts membres, constituent la deuxième composante clé de notre réseau mondial*.

Les centres

En outre, nous avons des centres externes: le Centre du droit de l'environnement à Bonn et le nouveau Centre de surveillance continue de la conservation à Cambridge et à Kew qui ont plus de 2000 correspondants et consultants. C'est le service des commissions et des centres externes du secrétariat qui assure la liaison et assume la responsabilité des services pour les commissions et les centres*.

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Régions/projets	<p>Parce que nos activités sont réalisées à l'échelle mondiale, la liaison avec les régions est essentielle. Cette fonction est du ressort de nos responsables pour les régions qui maintiennent le contact avec les membres des différentes régions de même qu'avec les organisations de droit public.</p> <p>Les personnes qui mettent en oeuvre les 300 projets que nous gérons en permanence sur le terrain forment une autre composante de notre réseau. Le service de gestion des projets du secrétariat est chargé de la liaison avec ces personnes de même que de la gestion des projets.</p>
CITES	<p>La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est aussi une composante importante de notre réseau international. Le secrétariat de la CITES, à l'intérieur de l'UICN, maintient le contact avec les organes scientifiques et de gestion dans chacune des 74 nations Parties à la Convention*.</p>
CCD	<p>La composante la plus récente de notre réseau international unique est le Centre de la conservation pour le développement qui établit déjà des relations de travail avec de nombreux organismes d'assistance au développement bilatéraux et multilatéraux, des gouvernements coopérants et des consultants*.</p>
Réseau complet	<p>Voici donc le réseau mondial de l'UICN qui comprend des organisations de droit public, d'états ou non gouvernementales outre plusieurs milliers de scientifiques et autres experts du monde entier qui nous font profiter de leur savoir dans presque tous les aspects de la conservation. Notre réseau fait appel à ce qu'il y a de meilleur dans le monde entier dans un effort commun pour atteindre un objectif commun. Ce réseau est une force réelle - une force qui, de toute évidence, est la plus extraordinaire dans le monde de la conservation aujourd'hui*.</p>

DiapositiveTexte

20. Tout cela coûte cher. Et comme vous le savez, le financement de l'UICN a toujours posé des problèmes.

Examinons notre budget

Budget 1

Pour les trois prochaines années, notre budget est divisé en deux parties. La première comprend les services de gestion et des membres, financés par les cotisations des membres.

C'est le ciment de notre organisation. Cet argent sert à fournir des services directs aux membres. Le reste du budget se compose de fonds attribués spécialement aux commissions, aux centres de conservation, aux services des régions et régionaux à la gestion des projets et à la conservation pour le développement*.

Budget 2

Mais ce n'est qu'une partie de l'histoire. L'UICN gère également une somme plus grande encore qui nous parvient sous forme de fonds destinés aux projets de mise en oeuvre de nos programmes. Il existe également un effet multiplicateur allant bien au-delà de ces fonds. Les actions de l'UICN influent sur celles des institutions de droit public et de l'ONU. Pour un million de dollars consentis par l'UICN et le WWF pour le projet tigre, le gouvernement indien a dépensé 14 millions de dollars.

Je voudrais aussi souligner que la gestion de l'UICN consomme 7% du total de 10 millions de dollars que nous prévoyons de gérer chaque année pour la conservation*.

Réalisations en
matière de conservation

- 21 Ces trois dernières années, nous avons accompli beaucoup de choses. Nos réalisations reflètent notre orientation vers l'action, plus marquée qu'auparavant*. Nos membres ont toujours été un facteur essentiel de tout ce que nous faisons* et nous espérons que dans les années à venir, l'engagement de nos membres se renforcera de manière significative. J'ajoute que cette année, plus de 60% des quelque 300 projets que nous gérons ont été mis en oeuvre par nos membres qui participent à leur exécution*.

Projet tigre

Galapagos - naturalistes

<u>Diapositive</u>	<u>Texte</u>
Parc national des volcans	Quelles sont nos perspectives à une époque d'instabilité économique? Je réponds: meilleures que jamais*. Notre <u>technologie</u> est la meilleure du moment*. Notre <u>équipe</u> est réduite mais hautement qualifiée et profondément motivée*. Par-dessus tout, notre réseau de membres a atteint sa majorité*. Il existe maintenant des organisations de conservation actives, qu'elles soient de droit public* ou non gouvernementales, partout dans le monde*.
Recherche sur le loup	
Personnel	
Cambridge Marine	
Repetec	22. Mais il reste des problèmes. Nous les connaissons tous*. Pour y remédier, il importe d'augmenter le revenu assuré par les membres pour résister à l'inflation*. Nous devons réinstaller tous nos bureaux régionaux* et pouvoir financer nos nombreuses publications, notamment <u>Parks magazine</u> *.
Wildlife Club Kenya	
Lamentin	
Rhinocéros	
Déboisement	23. Mais avec l'appui continu de nos membres et de nos collègues du World Wildlife Fund, du PNUE et de l'Unesco* et grâce à nos liens qui se renforcent avec les institutions de développement par l'intermédiaire du programme de conservation pour le développement, nous pouvons espérer que les années à venir soient les plus actives et les plus productives de toute notre histoire*.
Chèvres	
Dollar	
Orchidée	
Phoques	24. Nous avons relevé avec succès les défis placés devant nous* et nous devons continuer à le faire pour assurer l'avenir des générations futures*.
Education sur la vigogne	
Petit indien et perroquet	25. Vous les membres disposez d'une organisation unique aux capacités extraordinaires, une organisation qui est peut-être la principale force dans le monde de la conservation, aujourd'hui. Nous pouvons tous être fiers de l'UICN tandis que nous nous préparons à relever les défis futurs*.
Drapeau de l'UICN	

ANNEXES

15. CITATIONS POUR LA NOMINATION A LA QUALITE DE MEMBRE D'HONNEUR DE L'UICN
PAR LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Lancelot McCaskill

M. McCaskill a probablement fait plus que n'importe qui pour intéresser les organisations néo-zélandaises aux activités de l'UICN; ses démarches ont préparé le terrain pour l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à l'UICN et pour que son pays devienne l'hôte de la 15e session de l'Assemblée générale. Au fil des ans, M. McCaskill n'a cessé de prôner la participation de la Nouvelle-Zélande, que ce soit dans les secteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, aux activités de l'UICN. Il est extrêmement actif dans plusieurs domaines de la conservation. Beaucoup d'entre nous ont eu le privilège de le rencontrer à la Réserve de Castle Hill dont il est responsable. Il a pratiqué et prêché la conservation bien avant qu'elle ne devienne la cause populaire qu'elle est aujourd'hui.

Monsieur Salim Abdul Ali

La plupart d'entre nous connaissent M. Salim Abdul Ali comme un ornithologue de renom mondial. Il a écrit plusieurs livres sur les oiseaux de l'Inde, couronnés par l'ouvrage complet en 10 volumes sur les oiseaux de l'Inde, écrit en collaboration avec M. Dillon Ripley. Il est, en vérité, le doyen du mouvement pour la conservation en Inde, ayant incité le gouvernement central et ceux des états à suivre une politique avisée sur le plan de l'environnement et ayant contribué à l'établissement de plusieurs réserves de faune célèbres. A 85 ans, M. Salim Ali poursuit sa croisade acharnée pour la conservation en tant que président de l'organisation déjà centenaire et la plus connue de l'Inde: la Bombay Natural History Society.

Monsieur David A. Munro

M. Munro a été directeur général de l'UICN de juillet 1977 à août 1980, période au cours de laquelle il a institué et mis au point le système de programmation organisé et efficace qui est le nôtre. Il a guidé l'UICN à l'époque de la préparation et du lancement de la Stratégie mondiale de la conservation, laquelle est ici au coeur de notre travail et a joué un rôle de premier plan, à la base des réalisations du triennat écoulé. Avant de rejoindre l'UICN, David Munro, biologiste éminent, était administrateur de la faune pour le gouvernement du Canada puis assistant spécial auprès du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ses connaissances profondes de la famille des Nations Unies ont été précieuses pour l'Union. L'année dernière, il a quitté l'UICN pour retourner au Canada, son pays, et il aide maintenant le PNUE à préparer son rapport sur l'état de l'environnement 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972.

Sir Peter Scott

Sir Peter est une des grandes figures au coeur des activités de l'UICN depuis les premières années de l'Union. Il a travaillé sur le terrain, sur chaque continent et sur chaque océan, de l'Arctique à l'Antarctique. Ses réalisations sont inscrites tout au long de l'histoire de l'UICN et, devant la famille de l'UICN, il est inutile de les rappeler.

Monsieur Andrei Grigorievich Bannikov

M. Bannikov est un chercheur ayant travaillé de nombreuses années en URSS et parfois à l'extérieur, dans le domaine de la biologie animale. Il a publié plus de 75 articles et ouvrages sur la conservation en URSS et il collabore avec l'UICN depuis les années 50. Il fut vice-président de l'UICN et président du groupe de spécialistes des équidés d'Asie de la Commission de la sauvegarde des espèces. Il est mondialement connu, entre autres, comme directeur du programme de sauvegarde du saïga qui se trouvait au bord de l'extinction et qui a été ramené à un point où son exploitation durable est possible, pour le bien de la population locale.

Monsieur Donald J. Kuenen

M. Kuenen est biologiste, zoologiste et entomologiste. Après une carrière importante en tant que professeur et administrateur dans les sciences et la conservation, il est devenu professeur de biologie de l'environnement et recteur de l'université de Leide, aux Pays-Bas. Il collabore depuis de très nombreuses années avec l'UICN. Il fut président de la Commission de l'écologie de 1971 à 1973, membre du conseil exécutif et président de l'UICN pendant les années 70.

Monsieur S. Dillion Ripley

M. Ripley est secrétaire de la Smithsonian Institution à Washington, D.C. et a joué un rôle capital dans la contribution capitale que celle-ci apporte au domaine de la conservation. Il est président du Conseil international pour la préservation des oiseaux et jusqu'à l'année dernière était président du World Wildlife Fund-Etats-Unis. Il collabore avec l'UICN pratiquement depuis les premiers jours de sa fondation. Pendant les années 60, il était membre du conseil exécutif et a participé à de nombreuses entreprises en coopération entre l'UICN d'une part et la Smithsonian Institution et le CIPO d'autre part.

ANNEXES

16. CITATION POUR L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE JOHN C. PHILLIPS
POUR SERVICES EXCEPTIONNELS RENDUS A LA CONSERVATION INTERNATIONALE
A SIR PETER SCOTT
A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

présentée par le président

Mes amis, je voudrais présenter des remerciements personnels à Sir Peter Scott pour m'avoir accordé cet instant de gloire personnelle qui me permet d'être là, assumant des fonctions qui m'autorisent à lui remettre un symbole de l'honneur qu'il mérite tant. En disant cela, j'ai la conviction d'exprimer les sentiments de chacun d'entre vous ici et de tous ceux qui participent au mouvement de la conservation mondiale. Nous avons la chance de vivre une époque qui nous place dans la même génération que Sir Peter Scott, la chance qu'il soit avec nous, derrière la grande bannière qui est notre point de ralliement et nous guide. Je le dis parce que je discerne chez Sir Peter Scott de rares qualités. Il est rare de trouver chez un homme à la fois enthousiasme et gentillesse. Il est rare de trouver chez un homme dévouement et patience et tolérance. Il est rare de trouver chez un homme ce noble désintéressement, ce dévouement total à une cause et cette générosité de la main et du coeur. Sir Peter Scott rassemble, à mon avis, en un seul homme tout ce qui est bon, tout ce qui est noble dans la nature humaine dédiée à la cause de la conservation et pour cela, j'ai l'honneur très particulier, très spécial de lui remettre ce symbole de notre reconnaissance, de notre amour et de notre admiration.

ANNEXES

17. DISCOURS D'ACCEPTATION DE LA MEDAILLE JOHN C. PHILLIPS
POUR SERVICES EXCEPTIONNELS RENDUS A LA CONSERVATION INTERNATIONALE

par Sir Peter Scott

Merci, Monsieur le Président, du fond de mon cœur pour le grand honneur que vous m'avez fait. Cela me rend particulièrement heureux pour quatre raisons.

Premièrement, John C. Phillips était l'auteur d'une monographie en quatre volumes qui fait autorité "Natural History of the Ducks (Histoire naturelle des canards)" et qui, dans mes jeunes années, fut un peu ma bible. Nous avons correspondu et j'avais prévu de le rencontrer malheureusement deux semaines avant cette réunion, il est mort brusquement, d'une crise cardiaque.

Deuxièmement, les six personnes qui ont précédemment reçu cette médaille étaient toutes des personnalités éminentes et des amis personnels.

Ma troisième raison, Monsieur le Président, pour être heureux, est que je reçois cette récompense de vos mains, de vous que j'admire tant.

La quatrième raison est que cette récompense m'arrive ici à Christchurch avec laquelle j'entretiens des liens personnels, familiaux. En décembre 1911 Amundsen atteignait le Pôle Sud. Un mois plus tard, en janvier 1912 mon père qui était parti de Nouvelle-Zélande atteignait également le Pôle Sud. Une statue de marbre de mon père est érigée ici à Christchurch. Elle a été sculptée par ma mère.

Comme vous avez pu le lire dans le journal de ce matin, mon père avait écrit à ma mère, depuis la tente dans laquelle il est mort pendant son retour du Pôle : "Intéresse le petit à l'histoire naturelle. Cela vaut mieux que les jeux. On l'enseigne dans certaines écoles".

J'avais deux ans et demi. Je ne peux me rappeler une époque où je n'ai pas été intéressé par l'histoire naturelle.

J'ai reçu la formation de biologiste et de peintre. Dès le départ la chance m'a souri. J'ai pu gagner ma vie comme peintre, écrivain et journaliste, mais surtout comme peintre. Ma plus grande chance a été que Philippa accepte de devenir ma femme. Je vous dis tout cela non par complaisance personnelle mais parce que ce serait terrible d'avoir tant de chance et de ne pas le reconnaître et l'accepter.

Je m'intéresse à la conservation depuis 45 ans et à la conservation internationale depuis un quart de siècle.

Il m'a semblé important de travailler dans la biologie de terrain mais aussi dans l'organisation. Avant de venir ici, ma femme et moi plongeons parmi les récifs de la Grande Barrière à l'île du Héron. Nous avons repéré 201 espèces de poissons en sept jours.

De la fenêtre de mon studio en Angleterre, nous continuons à étudier les cygnes sauvages migrateurs - une étude qui dure depuis 18 ans. Nous en avons nommé 4 000. Chaque année depuis 18 hivers sans interruption, Lancelot est venu de son aire de reproduction qui se trouve en URSS arctique.

Je lutte pour la conservation des grands cétacés depuis plus de 20 ans. C'est seulement il y a deux ans et demi que ma femme et moi avons eu le privilège inoubliable de nous trouver dans l'eau en compagnie de baleines à bosse. En vingt minutes de plongée au large de l'île Maui, dans les îles Hawaï, sept baleines sont venues nous observer. Cela a fortement renforcé ma détermination de poursuivre la bataille pour que cesse la chasse à la baleine. Monsieur le président, l'Assemblée générale a bien agi ce matin en approuvant la résolution sur les grands et petits cétacés.

Dans le monde d'aujourd'hui on a le sentiment très profond que les baleines sont un cas quelque peu spécial parce que :

- leur cerveau est plus grand que le nôtre par rapport au poids du corps;
- elles ont ce qui semble être un comportement social hautement organisé;
- certaines d'entre elles chantent des mélodies longues, complexes et superbes;
- les cachalots, nous en avons la conviction maintenant, ont des noms qu'ils utilisent au début de chaque communication sonore, "Ici Georges....".

Ces grands animaux ne peuvent et ne doivent pas être considérés par l'homme civilisé comme de simples morceaux de viande.

Après une si longue vie au service de la conservation, je suis parvenu à quelques conclusions. Avant d'intervenir dans la nature ou même d'essayer d'aider, il faut être sûr des données. Par exemple : les efforts pour accroître le nombre des tortues marines ont conduit à la création d'écloseries; les oeufs pondus dans le sable ont été (et sont toujours) retirés et déposés dans un enclos. Cela se fait depuis de nombreuses années en plusieurs endroits du monde. Mais on a maintenant découvert que la température du sable détermine le sexe des sujets. 29°C est la température pivot. Si la moyenne est supérieure, tous les petits seront des femelles, si elle est inférieure tous seront des mâles. Ainsi de nombreuses écloseries ne produisaient que des éléments d'un seul sexe. Il est impossible de bien maintenir les populations sur cette base.

Laissez-moi vous donner un autre exemple des dangers que font courir des connaissances insuffisantes. Alors qu'ils étudiaient les tortues et les oiseaux de mer sur une île, des chercheurs qui n'avaient plus de nourriture ont décidé qu'ils ne pouvaient manger les animaux sujets de leur étude. Ils décidèrent donc de manger les rats ne sachant pas que ces rats étaient indigènes à l'île et au bord de l'extinction. Par bonheur la population de rats a récupéré.

Mais la principale leçon que j'ai apprise est que l'éducation est la chose la plus importante pour tout spécialiste de la conservation. Il faut beaucoup de temps pour en constater les résultats : on se demande si l'argent qu'on verse vaut la peine. Mais montrer la beauté, l'intérêt et la splendeur du monde naturel au plus grand nombre de gens possible en commençant le plus tôt possible doit être une des grandes tâches de la conservation. Nous devons imprimer dans l'esprit de chacun que la conservation de la nature et de l'environnement et du milieu naturel est l'axe central des progrès humains.

Nous parlons parfois de garder des choix à la disposition de la prochaine génération. Si nous avons réussi à ouvrir leurs yeux à ces merveilles, si nous avons correctement fait notre travail d'éducation, ils prendront soin de la planète. Bien mieux, nous devons l'espérer, que nous ne l'avons fait.

Puis-je terminer par une exhortation? le rôle de l'UICN ne cesse de s'amplifier. L'Union doit trouver davantage de fonds et nous devons tous l'aider un petit peu. Puis-je attirer votre attention sur l'édition limitée de gravures représentant un panda et qui peuvent être achetées pour contribuer aux fonds pour la conservation?

Sous votre direction éclairée, M. le président, je sais que l'Union fera de grands progrès dans le prochain triennat. Le monde de la nature sera un peu plus détruit pendant ce temps mais une autre partie aura été sauvée qui aurait été détruite si nous n'avions pas fait d'effort pour cela. Nous n'avons maintenant d'autre choix que de faire encore plus d'efforts qu'auparavant.

Je vous remercie, M. le président.

ANNEXES

18. DISCOURS DE CLOTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par Monsieur Venn young
ministre du Territoire et des Forêts

Professeur Kassas, cher collègue du Parlement Ian Shearer, M. Coolidge, Sir Peter et Lady Scott, M. Talbot, MM. les vice-présidents, membres et délégués et amis de l'UICN puis-je déclarer au nom du gouvernement de Nouvelle-Zélande quel plaisir a été le nôtre que de vous recevoir ici. Je me rappelle que lorsque je me suis adressé à vous depuis cette tribune, il y a moins de quinze jours, la réunion semblait démarrer plutôt bruyamment mais je suis sûr que vous n'avez pas été troublés depuis lors. Je me bornerais à dire: vous auriez dû être ici pour le rugby!

Je voudrais remercier tous les délégués pour leur courtoisie envers le Land and Survey Department et les autres départements qui ont aidé au secrétariat et dans les coulisses. Ils ont tous été ravis de cette expérience. Je leur ai parlé aujourd'hui et leur ai dit de ne pas s'attendre, en retrouvant leur bureau la semaine prochaine, au même genre d'environnement ni au même genre de traitement poli et courtois qu'ici. Ils ont considéré cela comme une expérience formidable.

Du point de vue du peuple de Nouvelle-Zélande, c'est également une expérience importante qu'une conférence internationale telle que celle-ci se soit déroulée ici, si loin de ce que nous appelons "le centre de l'Univers". J'ajouterai cependant - et je regrette d'avoir négligé de vous en avoir parlé avant - que nous avons récemment organisé une Conférence des Nations Unies réunissant des cartographes d'Asie et de la région du Pacifique; à ma demande, une carte spéciale a été dessinée qui plaçait la Nouvelle-Zélande au centre. J'essaierai de vous procurer des copies. Nous avons réussi à insérer l'Australie; il n'y a eu aucun problème pour inclure la côte occidentale de l'Amérique du Nord et du Sud de même que l'Asie mais l'endroit qu'en Nouvelle-Zélande nous avons philosophiquement baptisé "chez nous" pendant des décennies, la Grande-bretagne, ne figurait pas!

Nous vous avons attirés dans cette partie du monde. Nous espérons que l'expérience vous a plu. Nous avons été ravis de partager avec vous et de vous montrer certaines de nos réussites dans la réalisation des objectifs de conservation et certains de nos échecs, de même que d'apprendre et de recevoir de vous les avis dont nous avons besoin pour améliorer la réalisation des objectifs de conservation que nous partageons tous.

Je me rappelle qu'il y a environ cinq ans, lorsque le directeur général du Territoire est venu me demander de préparer un document afin d'obtenir l'accord du gouvernement pour la réunion ici de cette Assemblée, il nous a fallu obtenir un rapport habituel de soutien du Trésor. Le Trésor, comme n'importe quel trésor, a essayé de dresser une étude coûts-bénéfices. Et cependant, j'ai la certitude que le Trésor est bien incapable - comme nous le sommes d'ailleurs - de présenter une étude coûts-bénéfices significative car les bénéfices sont tellement vastes, encore tellement inconnus et pourtant personnels; j'espère que chacun d'entre vous, en quittant la Nouvelle-Zélande emportera le souvenir d'un séjour agréable, partira avec l'intention de revenir, pas seulement pour voir notre pays mais aussi pour nous rencontrer à nouveau, peut-être pour le centenaire de nos parcs nationaux? et sinon, en toute autre occasion.

Au nom du gouvernement et du peuple de Nouvelle-Zélande, je vous remercie d'être venus; nous sommes convaincus qu'il a été utile de venir aussi loin, nous espérons que ce séjour vous a été agréable; nous vous souhaitons un bon voyage et un bon retour, où que vous alliez, dans le monde.

ANNEXES

19. DISCOURS DE CLOTURE DE LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par le professeur Mohamed Kassas
président de l'UICN

Monsieur le ministre a fait allusion à la manifestation qui a eu lieu lors de l'inauguration de cette Assemblée. Si toutes les manifestations étaient aussi chaleureuses et aussi agréables, il y aurait moins de problèmes dans le monde; et je pense qu'elle a symbolisé pour nous ce que nous avons découvert sans tarder, la nature sympathique et charmante du peuple de Nouvelle-Zélande. Venant de très loin, je dois dire que j'ai marché dans les rues de Christchurch avec un sentiment d'allégresse issu de l'atmosphère de sympathie qui règne. Je vois des sourires sur les visages et je me sens bien tout au fond de mon coeur. Votre autre révélation - et qui est capitale - est ce pourquoi nous ressentons un certain déséquilibre dans le monde de la conservation. Jusqu'à présent nous en ignorions la raison. Mais nous le savons maintenant: le centre de l'Univers est mal placé. Il devrait être ici en Nouvelle-Zélande et la terre n'en tournerait que mieux.

Amis, membres de l'Assemblée générale, je voudrais partager avec vous, avant que nous nous séparions avec l'espoir de nous retrouver tous ensemble dans trois ans, quelques-unes de mes impressions eu égard à l'Union. J'ai entendu, dans des discussions de couloirs, dans les réunions ici et là que notre Union doit faire davantage. J'aimerais exprimer cela d'une autre manière. Je voudrais que vous n'oubliiez pas que cette Union se compose d'un ensemble d'unités très variées. Nous avons pour membres des Etats, des organismes de droit public, des communautés scientifiques, des sociétés ou des groupements de personnes, tous fortement motivés et actifs dans le mouvement de la conservation; il est dans la nature des choses qu'avec une composition aussi disparate, on s'attende à ce que nous agissions au niveau du plus petit dénominateur commun. Or, en pratique, nous opérons à un niveau plus près du plus grand dénominateur commun et c'est le génie de cette Union que je voudrais faire apprécier à tout le monde. Je pense que son génie dérive de sa structure qui, tout en étant diverse de par le caractère des institutions membres est cohérente dans ses objectifs. Nous n'avons pas varié dans notre cause, nous travaillons tous dans le même but et c'est pour cela que le miracle a lieu.

En outre, il est heureux qu'à chaque Assemblée générale nous parvenions à élire un nombre de conseillers qui, bien que venant de différentes régions géographiques de la planète oublient, lorsqu'ils se réunissent en conseil, conformément à nos Statuts et à notre pratique, qu'ils appartiennent à des régions. Ils oublient leur appartenance à des nations. Ils oublient leur appartenance à des institutions et je peux vous dire par mon expérience dans ces dernières trois années que tous les membres du conseil agissent et se comportent comme s'ils appartenaient au monde entier. C'est un signe de santé que nous espérons maintenir et perpétuer.

Une autre manifestation du génie de notre Union est la grande richesse représentée par l'armée de bénévoles qui contribuent à notre travail. A travers nos commissions, à travers nos divers organes, nous pouvons bénéficier de cette grande richesse d'hommes et de femmes se proposant de nous aider.

Enfin, je mentionnerai encore que nous avons eu la bonne fortune - non l'habileté mais simplement la chance - que notre secrétariat soit dirigé par les directeurs généraux qui ont été les nôtres et qu'ils aient disposé pour les seconder d'un personnel de secrétariat aussi dévoué. Je n'ai jamais vu d'hommes et de femmes travailler si dur, avec tant de dévouement, en aucun autre lieu du monde. A travers toute notre histoire, Gerardo Budowski, Duncan Poore, David Munro, Lee Talbot, je pense que nous avons eu la chance et la bonne fortune d'être dirigés par des hommes comme eux et d'avoir un secrétariat composé de personnes dévouées comme celle que nous avons aujourd'hui et que nous avons eu par le passé et j'espère que nous aurons toujours de tels hommes et de telles femmes au service de la cause.

Je voudrais aussi me référer à notre indépendance. Il est capital pour nous de demeurer politiquement indépendants et je voudrais en appeler à toutes nos composantes et à tous nos membres, Etats, organismes de droit public et organisations non gouvernementales pour qu'ils nous aident à conserver notre indépendance politique à tout prix, pour que nous puissions influencer sur le cours de la vie. C'est très important. Naturellement, le problème de maintenir l'indépendance politique, j'ai le regret de le dire, fait partie de notre vie même. Cela est profondément lié à notre indépendance économique et financière et c'est pourquoi je voudrais rejoindre Sir Peter Scott en vous demandant, à tous, d'aider l'Union à trouver son indépendance financière car c'est par l'indépendance financière que nous pourrons lutter pour la conservation grâce à l'indépendance politique qui nous est indispensable. J'aimerais maintenant partager un autre aspect de notre travail. Une des sources de notre force serait ce que je décrirais dans les termes d'"auto-censure". Nous ne portons pas de jugement avant d'avoir l'information utile et je pense que l'exemple de cette île, donné par Sir Peter Scott, est lourd de sens. Avant de juger, avant de publier certaines choses, il nous faut le temps de nous assurer qu'il n'y a pas de meilleur jugement et que nous disposons de suffisamment d'information et de crédibilité scientifique pour soutenir notre thèse.

Je voudrais également dire un mot à l'adresse des nombreux membres des ONG. je pense que nos ONG ont un rôle très important à jouer dans le travail que nous faisons. Nous ne voulons pas répéter sans cesse aux gens ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Cela fait naturellement partie de notre travail et nous continuerons à le faire mais il est très encourageant de savoir que les messages sont transmis et amplifiés par nos ONG membres qui participent à l'éducation de la société. La conservation ne peut réussir qu'avec des politiques et la participation des peuples. Nous ne pouvons pas tout le temps blâmer les gouvernements et blâmer les institutions mais il nous faut le faire lorsque c'est nécessaire et il nous faut aussi motiver les peuples. Nous ne pouvons rester de petits groupes d'activistes, notre plus grande réussite serait de transformer la société entière en sociétés d'activistes. Voilà notre devoir.

Je voudrais aussi vous dire que nous vivons dans un monde dont les problèmes sont complexes, variés et profonds. Nous ne sommes pas seuls au monde à traiter ces problèmes. Si nous essayons, dans cette Union de traiter tous ces problèmes si urgents, si importants et liés au travers de la conservation de l'environnement au futur de l'homme, nous ne réussirons pas. Mais il y a beaucoup d'autres organisations dans le monde qui sont actives dans ce domaine et il nous faut faire deux choses: premièrement établir nos propres priorités et, deuxièmement réaliser une coopération totale et une coordination avec les organismes frères concernés par la question de l'avenir du monde.

Il ne me reste plus qu'à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à nos hôtes pour avoir rendu notre séjour si plaisant. Nous avons tous le sentiment que tout a été mis en oeuvre pour faciliter notre travail et le rendre agréable, que nous avons vécu dans un climat et un environnement social des plus agréables et je suis sûr que nous partirons tous avec d'excellents souvenirs de ce beau pays et de son peuple gentil, charmant et magnifique.

Laissez-moi vous dire, Excellence, que personnellement j'ai l'impression d'être arrivé ici comme une personne venant rencontrer d'autres personnes mais que je pars comme un ami quittant des amis. Je voudrais remercier tout particulièrement tous ceux, nombreux, qui nous ont aidés d'une manière ou d'une autre. Tout d'abord nos commissions et leurs présidents, le professeur Baez, M. Burhenne, le professeur Jacobs, M. Lucas, M. Miller, le professeur Ovington. Je leur suis reconnaissant et je voudrais leur demander de transmettre notre gratitude et notre reconnaissance aux centaines d'hommes et de femmes membres de leurs commissions qui nous donnent bénévolement une partie de leur temps en tant que contribution inestimable au travail de l'Union. Je voudrais que les présidents des commissions, chaque femme et chaque homme membre de nos commissions sachent notre profonde reconnaissance pour le travail qu'ils font pour nous.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes invisibles, cachées dans ces cabines qui nous ont beaucoup aidés et qui ont été très patientes comme vous le réalisez sans doute, essayant de rendre nos débats intelligibles. Ce n'est pas chose aisée pour les interprètes. La plupart d'entre nous, moi le premier, utilisons un anglais curieux, étranger à la plupart d'entre nous et ces

interprètes doivent le traduire en un français intelligible. C'est une lourde responsabilité. Ils se sont montrés très patients, ont travaillé de longues journées, tard le soir pour nous aider. De votre part, je remercie nos interprètes, nos techniciens, nos centaines de secrétaires et d'assistants qui ont travaillé dans les coulisses, jour et nuit. Tous les hommes et les femmes ayant travaillé sur les résolutions ont passé toute la nuit dernière ici tandis que la plupart d'entre nous, moi y compris, dormions sur nos deux oreilles. Je n'ai pas assez de mots pour exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont rendu ce séjour agréable et qui ont facilité notre travail et je voudrais qu'avec moi, vous leur fassiez une ovation spéciale.

ANNEXES

20. RAPPORT A LA 15e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN

par S.E. Salim bin Nasser Al-Busaidi
président adjoint du Conseil pour la conservation de l'environnement
et la prévention de la pollution du sultanat d'Oman

M. le président, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Je vous suis reconnaissant M. le président, de m'avoir donné l'occasion d'informer brièvement l'Assemblée du travail de conservation en oeuvre à Oman mais je souhaite tout d'abord remercier notre hôte, le gouvernement de Nouvelle-Zélande, pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé à mon arrivée à l'aéroport, mardi. Les membres de ma délégation et moi-même voudrions vous exprimer notre reconnaissance pour la manière excellente dont notre confort et notre bien-être ont été assurés en Nouvelle-Zélande.

Sous la direction de notre souverain bien aimé, le sultan Qaboos bin Said et avec l'aide et les encouragements de l'UICN, de grandes choses ont été accomplies en six ans, depuis qu'Oman est devenu Etat membre de l'UICN lors de la 12e Assemblée générale, au Zaïre. La Commission de la sauvegarde des espèces connaît plus précisément les résultats de nos efforts conjoints, avec l'UICN et le World Wildlife Fund; la Commission de l'éducation connaît notre travail et nos intentions dans le domaine de l'éducation environnementale. Pour gagner du temps, je ne mentionnerai donc que quelques projets; étude en vue de la préservation des thars d'Oman (1976-1978); étude en vue de la préservation des tortues marines (1977-1979); études de faisabilité conduites en 1977 et 1978 sur la réintroduction, en liberté, à Oman de l'oryx algazelle.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons maintenant à Yalooni, dans le Jiddat al Harasis, 13 oryx et deux jeunes femelles nées à Oman de mères issues du troupeau mondial d'oryx algazelles élevés aux Etats-Unis. Les oryx sont sous la garde de Mark Stanley Price et des gardiens Harasis. Le premier troupeau intégré de neuf adultes et deux jeunes sera relâché sous contrôle à la fin de l'année après que les animaux aient été dotés de colliers radios en novembre.

Outre ces projets, nous avons également mené deux études sur la flore et la faune dont les résultats ont été publiés en rapports spéciaux dans notre Journal d'études d'Oman; une enquête sur la reproduction du faucon concolore et publié un ouvrage "Birds of Oman" écrit par Michael Gallagher et Martin

Woodcock. J'ai le plaisir d'annoncer qu'une édition en langue arabe sera bientôt publiée. Fondés sur les résultats scientifiques de nos études, des ouvrages en anglais et en arabe ont été publiés à l'usage des profanes et des enfants sur notre flore sauvage, nos papillons et la préservation de la faune à Oman. Pour la télévision en couleur, nous avons préparé un film sur les tortues marines et un autre sur le faucon concolore.

Nous espérons que ces livres et ces films, de même que ceux que nous souhaitons produire à l'avenir contribueront à établir une base d'étude de l'histoire naturelle d'Oman pour nos étudiants. Ils contribueront à mieux sensibiliser notre peuple dans son ensemble quant à l'importance de la conservation de la nature. Nous espérons que la prise de conscience sera encouragée par l'éducation environnementale introduite dans nos programmes scolaires, par un musée de recherche en histoire naturelle qui sera fondé en 1982 et, naturellement, par notre université qui sera ouverte dans quelques années. De la sorte, nous préparerons de jeunes Omanis à l'étude des sciences naturelles afin qu'ils entreprennent eux-mêmes les futurs travaux de recherche scientifique nécessaires au développement durable de notre pays, en harmonie avec l'environnement naturel.

Je voudrais maintenant vous entretenir de notre Conseil de conservation de l'environnement et de prévention de la pollution. Sa Majesté le sultan d'Oman est le président de ce Conseil.

Le 12 décembre 1979, Sa Majesté a pris un décret royal établissant un corps supraministériel, composé de sept ministres pour garantir que nos obligations en matière d'environnement sont mises en oeuvre correctement en vertu de nos obligations régionales et internationales. Les sept ministres sont: président adjoint: moi-même, ministre des Communications; assistant au président adjoint: Son Excellence Sheik Hamoud Al-Harthy, ministre de l'Electricité et de l'Eau que certains d'entre vous connaissent en tant que représentant d'Oman à la 12e Assemblée générale; membres: le ministre de la Santé, le ministre du Territoire et des Municipalités, le ministre du Commerce et de l'Industrie, le ministre de l'Intérieur et le ministre d'Etat et de Wali de Dhofar (région australe d'Oman).

Au niveau local, le Conseil est chargé de formuler et de mettre en oeuvre une stratégie nationale fondée pour la conservation de l'environnement à Oman. cette stratégie comprend l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles; la prévention par la loi et la mise sur pied de normes de la pollution environnementale; l'établissement et la mise en oeuvre d'une politique scientifiquement fondée pour l'utilisation des terres; l'exploitation des ressources terrestres et marines sur une base rationnelle et continue; la surveillance continue et le contrôle de la qualité de l'environnement; la préparation de stratégies afin d'accroître la prise de conscience de la jeunesse, du grand public et des personnalités officielles concernant l'environnement afin de garantir leur contribution positive à un programme national d'éducation environnementale et de conservation; et la préparation et la mise au point de systèmes et de procédures appropriés pour l'échange de nos informations concernant l'environnement, aux niveaux national, régional et international.

Pour établir notre Conseil et son secrétariat, nous avons demandé l'aide de l'UICN. M. le président, j'ai le plaisir de vous dire que la réponse fut immédiate et très efficace. Moins de trois heures après avoir envoyé un télex de Moscote, au directeur général, le 17 décembre 1979, j'ai reçu un appel téléphonique acceptant que M. David Munro vienne à Oman en consultation vers la mi-janvier 1980. Ses conseils et son enthousiasme devant nos propositions furent très encourageants. Son action prompte à nous aider à préparer le mandat du Conseil et les descriptions de postes et à mobiliser le personnel du siège pour désigner rapidement des candidats parmi lesquels choisir notre secrétaire général fut impressionnante.

Dès que le Conseil fut formé et notre secrétaire général nommé en octobre 1980, nous eûmes à prendre des décisions difficiles et à demander l'avis d'autres experts concernant les impacts environnementaux de nos raffineries de pétrole, mines de cuivre et projets industriels et cimenteries.

Nous avons beaucoup appris. Nous avons discuté librement et des accrochages ont eu lieu sur l'équilibre entre la conservation et le développement; cependant, dans l'intérêt national d'Oman, nous étions déterminés à poursuivre nos efforts de connaissance et, pour citer Sa majesté le sultan:

"Oman est entré tardivement dans la course au développement. Mais en arrivant après, nous pouvons tirer la leçon des erreurs de ceux qui nous précèdent. Nous avons donc un avantage considérable qui, si nous savons l'utiliser correctement, nous conduira à la tête. Sinon, nous resterons pour toujours derrière".

Vers le milieu de 1981, le Conseil a organisé son secrétariat technique chargé d'assumer les responsabilités environnementales qui lui ont été assignées. Le secrétariat technique se composera d'un laboratoire central pour les services de l'environnement; de départements de contrôle de la pollution de l'air, de l'eau, du sol et de la mer; un département de l'utilisation des terres et de la conservation de la nature; et des départements chargés des mesures concernant la formation de spécialistes et de techniciens, une bibliothèque, la sensibilisation et la publicité en matière d'environnement, une banque de données et l'échange d'informations, les services techniques d'entretien de l'équipement et les affaires juridiques, administratives et financières. Nous espérons, M. le président, que ce secrétariat technique fonctionnera parfaitement d'ici trois à cinq ans. Je dois dire cependant que pendant la courte période de temps qui a suivi sa création, le Conseil a fait des progrès remarquables dans certaines de ses fonctions et s'est montré un outil efficace de sauvegarde de notre environnement. Une des principales réalisations à cet égard est la rationalisation et la mise à jour des différents textes, par exemple la loi de 1974 sur la prévention de la pollution en mer. Cette nouvelle législation intégrée de l'environnement est terminée et sera bientôt publiée sous forme de loi.

Comme vous le voyez, M. le président, nous sommes déterminés à fonder notre stratégie nationale pour la conservation et le développement sur la Stratégie mondiale de la conservation préparée par l'Union mais nous ne prétendons pas que ce sera facile. Nous aurons toujours besoin de l'aide et des conseils de l'UICN, du WWF et des institutions spécialisées de l'ONU pour triompher des problèmes qui nous attendent. Nous nous préparons à relever ces défis ensemble, avec vous et tous ceux qui croient sincèrement - je pense que tous ceux qui sont ici aujourd'hui sont dans ce cas - que (je cite encore Sa Majesté le sultan):

"Dieu a donné à l'homme la suprématie sur les autres créatures vivantes de la terre. Chacune est une partie vitale des plans qu'il a conçus à notre égard. C'est donc à nos risques et périls que nous les ignorons, les utilisons à tort et les détruisons. Le don que Dieu nous a fait de la nature sous forme de patrimoine implique la responsabilité de la conserver et d'en prendre soin pour les générations futures".

M. le président, au nom de Sa Majesté le sultan Qaboos bin Said et du gouvernement d'Oman, en réponse à l'appel que vous avez lancé, comme signe de notre gratitude pour l'aide et les encouragements que nous avons reçus de l'Union par le passé, comme un signe de notre foi dans le rôle dynamique et ininterrompu de l'Union en matière de conservation de la nature et des ressources naturelles de cette "planète terre" qui nous fut donnée par Dieu, j'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement d'Oman a décidé d'aider l'UICN et de lui donner un quart de million de francs suisses qui seront versés en trois parts égales au cours du triennat 1982-1984. Nous souhaiterions que vous utilisiez cet argent pour les travaux de la Commission de la sauvegarde des espèces, de la Commission de l'éducation, de la Commission de la planification environnementale, de la Commission de l'écologie et de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées qui représentent les aspects du travail de l'Union concernant plus particulièrement Oman.

Pour terminer, M. le président, je voudrais remercier le président et le directeur général et son personnel pour l'énorme effort de travail qu'ils ont consenti pour l'organisation très efficace de cette Assemblée générale et de la Réunion technique. Nous espérons que le fruit en sera une compréhension améliorée dans le monde pour le rôle de la conservation comme soutien au développement. Une fois encore, je cite les propres mots de notre bien aimé sultan qui a déclaré en 1975:

"Tout développement doit être orienté vers l'utilisation rationnelle des ressources de la planète afin de garantir la meilleure qualité de vie possible à la plus grande partie de l'humanité. La conservation va de paire avec le développement en vue de la réalisation de cet objectif".

M. le président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

Les repères suivants sont utilisés pour identifier le statut des participants:

- A - Délégué d'un Etat membre de l'UICN
- B - Délégué d'un organisme de droit public, membre de l'UICN
- C - Délégué d'une organisation nationale non-gouvernementale, membre de l'UICN
- D - Délégué d'une organisation internationale non-gouvernementale, membre de l'UICN
- O - Observateur

Remarques;

1. Tous les délégués désignés dans un mandat de pouvoirs et marqués A, B, C ou D n'ont pas, pour autant, exercé le droit de vote.
2. Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale accorde le statut d'observateur:

aux représentants des membres qui n'ont pas le droit de vote (catégorie C), des Etats et des organisations non membres invités par le Conseil;

aux membres du Conseil, aux membres des Commissions, comités, groupes, etc. et à d'autres personnes entretenant des relations de travail avec l'Union; aux affiliés et supporters de l'UICN;

et aux représentants d'organisations avec lesquelles l'UICN entretient des relations de travail officielles.

ARGENTINA/ARGENTINE

Dr Ricardo Luti Director Centro de Ecologia y Recursos Naturales Renovables Universidad Nacional de Cordoba Av. Velez Sarsfield 299 5000 Cordoba	O	Commission on Education Commission on National Parks
--	---	---

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Dr Robert W. Boden Director National Botanic Gardens Dept. of the Capital Territory P.O. Box 158 Canberra, ACT 2601	O	Commission on Ecology
Ms Elizabeth Bourne Queensland Conservation Council P.O. Box 238 North Quay, Q. 4000	C	Queensland Conservation Council
Mr John Davies Tasmanian Wilderness Society 129 Bathurst Street Hobart, Tasmania 7000	C	Tasmanian Wilderness Society, Inc.
Mr H.C. Dorman 399 Pitt Street Sydney, NSW 2000	C	National Parks Association of NSW
Mrs Pamela J. Eiser 399 Pitt Street Sydney, NSW 2000 Australia	C	Project Jonah Nature Conservation Council of NSW
Dr Peter Ellyard	O	
Mr Russell Gluck	O	Commission on Education
Mr Dewar W. Goode 94 Leopold Street South Yarra, Vic. 3141	C	Conservation Council of South Australia
Ms Annette E. Greenall	O	Commission on Education
Mr Brian P. Guilfoyle The National Trust of Australia (NSW) Observatory Hill Sydney, NSW 2000	C	Australian Council of National Trusts National Trust of Australia (NSW) Species Survival Commission

Mr Eddie Hegerl	O	Commission on Ecology Chairman, COE Working Group on Mangrove Ecosystems
Mr David A.T. Holmes 95 York Street Sydney, NSW 2000	B	Forestry Commission of NSW
Dr R. Jones Tasmanian Wilderness Society 129 Bathurst Street Hobart, Tasmania 7000	C	Tasmanian Wilderness Society
Mr Donald A. Johnstone P.O. Box N 189 Grosvenor Street Sydney, NSW 2000	B	National Parks and Wildlife Service (NSW) Commission on National Parks
Mr G. Kelleher Great Barrier Reef Marine Park Authority P.O. Box 791 Canberra City, ACT 2601	B	Great Barrier Reef Marine Park Authority
Mr Michael Kennedy The East Esplanade 39 Manly, NSW 2095	C	Friends of the Earth Australia Fund for Animals Ltd. Australia
Dr J.H. Leigh	O	
Mr Goff A. Letts Director Conservation Commission of the Northern Territory P.O. Box 1046 Alice Springs	B	Conservation Commission of the Northern Territory
Dr Donald F. McMichael 244 La Perouse Street Red Hill, ACT 2003	A	Government of Australia IUCN Treasurer and Regional Councillor
Professor Harry Messel University of Sydney Sydney, NSW 2006	O	Species Survival Commission
Dr J.G. Mosley Director Austalian Conservation Foundation 672 B Glenferrie Road Hawthorn, Victoria	C	Australian Conservation Foundation CNPPA
Dr Ken Myers Division of Land Use Research CSIRO P.O. Box 1666 Canberra, ACT 2601	O	Species Survival Commission Chairman, Lagomorph Specialist Group

Prof. J.D. Ovington P.O. Box 636 Canberra City, ACT 2601	A	Government of Australia Chairman, IUCN Commission on Ecology
Mr Lindsay O. Pryor	O	Commission on Ecology
Dr Thane Riney Centre for Continuing Education P.O. Box 4 Canberra, ACT 2600 Australia	O	
Dr Graham W. Saunders Queensland National Parks and Wildlife Service P.O. Box 190 Brisbane North Quay, Q. 4000	B	National Parks and Wildlife Service, Queensland
Mr John Sinclair 27 Quarry Street Ipswich, Qld. 4305	C	Fraser Island Defenders Organization Ltd. Australian Conservation Foundation Commission on Environmental Planning
Ms Hilary E.J. Skeat Australian National Parks and Wildlife Service P.O. Box 636 Canberra City, ACT 2601	A	Government of Australia Assistant to Chairman, Commission on Ecology
Dr Leonard J. Webb	O	Commission on Ecology
Mr Murray Wilcox 174 Phillip Street Sydney, NSW 2000	C	Australian Conservation Foundation
Dr George R. Wilson Department of Home Affairs and Environment P.O. Box 1252 Canberra, ACT 2601	A	Government of Australia Species Survival Commission

BANGLADESH

Mr Fazlul Karim 146 Shanti Nagar Dacca 17	O	Society for Conservation of Nature and Environment (SCONE) Species Survival Commission
---	---	--

BELGIUM/BELGIQUE

Dr Raymond Baurant 99, Chaussée de Namur B-5800 Gembloux	C	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat
--	---	--

Mr Rene Beyers Zilverbeeklaan 54 B-2510 Mortsel	C	Natuur 2000 v.z.w.
Mr Edgar J.J. Kesteloot Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique 29, rue Vautier B-1040 Bruxelles	B	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique
Mr Bruno Kusse Bervoetstraat 33 B-2000 Antwerp	C	Natuur 2000 v.z.w.
Mr Roland Libois Laboratoire d'éthologie Université de Liège Quai van Beneden 22 B-4020 Liège	C	Université de Liège
Mr Julius-Anton Smeyers Bervoetstraat 33 B-2000 Antwerp	C	Natuur 2000 v.z.w. Greenpeace Belgium Commission on Education
 <u>BRUNEI</u>		
Mr P.M. Dato' Shariffuddin Director of Museums Muzium Brunei Kota Batu Bandar Seri Begawan	O	
 <u>CANADA</u>		
Dr Martin Edwards Department of Physics Royal Military College Kingston, Ontario	C C C	IUCN Regional Councillor Federation of Ontario Naturalists Canadian Nature Federation World Wildlife Fund Canada
Mr Harold Eidsvik Parks Canada Les Terrasses de la Chaudière Ottawa, Ontario K1A 1G2	A	Government of Canada
Mr Richard J. Herring National Museum of Natural Sciences Ottawa, Ontario K1A 0M8	B	National Museum of Natural Sciences Commission on Education
Professor Peter Jacobs 644 Belmont Avenue Westmount, Quebec H3Y 2W2	O	Chairman, IUCN Commission on Environmental Planning

Mr David M. Lohnes	A	Government of Canada
Chief, Natural Resources Division	B	Environnement Québec
Parks Canada		
Les Terrasses de la Chaudière		
Ottawa, Ontario K1A 1G2		
Mr George Priddle	O	Commission on National Parks and Protected Areas
Mr Brian D. Wilkes	O	Commission on Environmental Planning
Mr Georges A. Yeates	A	Government of Canada
Director General		
Parks Canada		
Les Terrasses de la Chaudière		
Ottawa, Ontario K1A 1G2		

CHILE/CHILI

Mr Federico Marull	O	
--------------------	---	--

CHINA, PEOPLE'S REPUBLIC OF/CHINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DE

Mr Jianming Jin	C	The Chinese Society of Environmental Sciences
The Chinese Society of Environmental Sciences		
Beijing		
Mr Jianguo Shen	C	The Chinese Society of Environmental Sciences
The Chinese Society of Environmental Sciences		
Beijing		
Mr Cheng Xiping	C	The Chinese Society of Environmental Sciences
The Chinese Society of Environmental Sciences		
Beijing		

COLOMBIA/COLOMBIE

Mrs Veronica de Bruyn-de Osa	C	Sociedad Colombiana de Ecologia
Torre Centinela		
Apartado de Correos 76		
Playa de Aro (Gerona)		
Spain		
Mr Alberto Donadio	O	IUCN Regional Councillor
Apartado 16914		Species Survival Commission
Bogota		

Mr Donald C. Green Fundación Merenberg Apartado Aéreo 889 Popayán, Cauca	C	Fundación Merenberg
Miss Gina C. Green Fundación Merenberg Apartado Aéreo 889 Popayán, Cauca	C	Fundación Merenberg
<u>COOK ISLANDS/ILES COOK</u>		
Mr A. Utanga	O	
<u>COSTA RICA</u>		
Mr Murray Silberman Apartado 3089 San José	O	Asociación Costarricense para la Conservación de la Naturaleza (ASCONA) Commission on Environmental Planning
<u>CZECHOSLOVAKIA/TCHECOSLOVAQUIE</u>		
Ing. Jiri Svoboda Director, Krkonose National Park 54311 Vrchlabi-Zámek	B	Slovensky ústav pamiatkovej starostlivosti a ochrany prírody
	B	Správa Krkonosského národného parku
	B	Správa Tatranského národného parku
	B	Státní ústav památkové péce a ochrany přírody Commission on Education
<u>DENMARK/DANEMARK</u>		
Mr Veit Koester Fredningsstyrelsen Amaliegade 13 DK-1264 Copenhagen K	A	Government of Denmark
(see under Finland)	C	World Wildlife Fund Denmark
<u>ECUADOR/EQUATEUR</u>		
Mr Ross Walker	O	Government of Ecuador

EGYPT/EGYPTE

Professor A. Maher Ali Faculty of Agriculture University of Assiut Assiut	A	Government of Egypt Species Survival Commission
--	---	--

Dr Mohamed Abdel Gawad Ayyad Faculty of Science Alexandria University P.O. Box 589 Alexandria	O	Commission on Ecology
---	---	-----------------------

Dr Hassan A. Hafez Ministry of Agriculture Cairo	A	Government of Egypt
--	---	---------------------

Professor Mohamed Kassas Department of Botany Faculty of Science University of Cairo Giza	A	Government of Egypt IUCN President
---	---	---------------------------------------

FIJI/FIDJI

Mr Birandra Balbir Singh National Trust for Fiji P.O. Box 2089 Suva	C	National Trust for Fiji
--	---	-------------------------

FINLAND/FINLANDE

Dr Antti Haapanen Ministry of Agriculture and Forestry Rauhankatu 15 B 1 Helsinki 17	A	Government of Finland
--	---	-----------------------

Mr Mauri Rautkari World Wildlife Fund Vudenmaankatu 40 SF-00120 Helsinki 12	C	World Wildlife Fund Finland and World Wildlife Fund Denmark
--	---	--

Dr Rauno Ruuhijarvi University of Helsinki Institute of Botany Fabianinkatu 24 Helsinki 10	C C	Finnish Association for Nature Protection Natur och Miljö rf
--	--------	--

FRANCE

Mr Bertrand des Clers Fondation Internationale pour la Sauvegarde du Gibier 15, Rue de Téhéran F-75008 Paris	C	Fondation Internationale pour la Sauvegarde du Gibier Species Survival Commission
Dr Arthur L. Dahl South Pacific Commission Post Box D5 Noumea Cedex New Caledonia	O	Commission on Ecology Commission on National Parks Species Survival Commission
Mr Cyrille de Klemm 21, rue de Dantzig F-75015 Paris	O	Commission on Environmental Policy, Law and Administration Commission on Environmental Planning
Mr Xavier Laverne 85 bis, Avenue de Wagram F-75017 Paris	B	Office National de la Chasse
Dr François Ramade Laboratoire de Zoologie Bâtiment 442 Université de Paris Sud F-91405 Orsay Cedex	C C	Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature Société Nationale de Protection de la Nature et d'Acclimatation de France IUCN Co-opted Councillor Commission on Ecology
Dr Bernard Salvat 55 rue Buffon F-75005 Paris	O	Commission on Ecology
Mr Jean Servat Ministère de l'Environnement 14, Bd du Général Leclerc F-92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	A	Government of France
Mrs Annick Vignier Ministère de l'Environnement 14, Bd du Général Leclerc F-92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	A	Government of France

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF/ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

Dr Wolfgang E. Burhenne Chairman, CEPLA Adenauerallee 214 D-5300 Bonn	D C	International Council of Environmental Law Schutzgemeinschaft Deutsches Wild e.V. Chairman, IUCN/CEPLA
--	--------	--

Dr Friedrich Duhme Lehrstuhl für Landschaftsökologie D-8050 Freising 12	O	Commission on Ecology
Prof. Dr Wolfgang Engelhardt Menzinger Strasse 71 D-8000 München 19	A C C C C C C C C C	Government of the Federal Republic of Germany Bund Naturschutz in Bayern e.V. Deutscher Bund für Vogelschutz e.V. Deutscher Heimatbund Deutscher Jagdschutz-Verband Deutscher Naturschutzring e.V. Verband Deutscher Sportfischer e.V. Vereinigung Deutscher Gewässerschutz-e.V. World Wildlife Fund Germany Deputy Chairman, IUCN Commission on Ecology
Mr Sigfried Grill St. Hinricher Strasse 80 D-8124 Seeshaupt	O	
Mr Karl Köhler	A	Government of the Federal Republic of Germany
Professor Dr Olschowy Environmental Planning Eschelbachstrasse 11 D-5300 Bonn 1	O	Commission on Environmental Planning
Dr Ludger Pielow	O	Ministry of Agriculture
Dr Thomas Schultze-Westrum	O	Commission on Ecology
Mr Dietrich von Hegel Bundesernährungsministerium Rochusstrasse 1 D-5300 Bonn 1	A B C	Government of the Federal Republic of Germany Bundesforschungsanstalt für Naturschutz und Landschaftsökologie Schutzgemeinschaft Deutscher Wald Schutzgemeinschaft Deutsches Wild IUCN Regional Councillor
<u>HUNGARY/HONGRIE</u>		
Mr Zoltan Rakonczay National Authority for Environment Protection and Nature Conservation P.O. Box 33 1531 Budapest	B	National Authority for Environment Protection and Nature Conservation

ICELAND/ISLANDE

Mr Eythor Einarsson Museum of Natural History Department of Botany P.O. Box 5320 125 Reykjavik	A	Government of Iceland
--	---	-----------------------

INDIA/INDE

Lt. Col. Fatesinghrao P. Gaekwad of Baroda World Wildlife Fund India Hoechst House, 17th Floor Nariman Point Bombay 400 021	C	World Wildlife Fund India
--	---	---------------------------

Mr Nalni Dhar Jayal Joint Secretary to Government of India Department of Science & Technology Technology Bhavan New Mehrauli Road New Delhi 110029	B	Department of Environment IUCN Regional Councillor
--	---	---

Mr Samar Singh Ministry of Agriculture Krishi Bhavan New Delhi	A C	Government of India Indian Academy for Environmental Law, Conservation and Research Species Survival Commission
---	--------	--

INDONESIA/INDONESIE

Mr Wartono Kadri Directorate of Nature Conservation & Wildlife Jalan Juanda 9 Bogor	B	Directorate of Nature Conservation and Wildlife Management
---	---	---

Dr Herman D. Rijksen	O	School of Environmental Conservation Management
----------------------	---	--

Professor Dr Ishemat Soerianegara BIOTROP Jl. Raya Tajur, Km 6 P.O. Box 17 Bogor	O	
--	---	--

Mr Effendy A. Sumardja Directorate of Nature Conservation Jl. Juanda No. 9 Bogor	B	Directorate of Nature Conservation and Wildlife Management
---	---	---

Mr L.P. van Lavieren	O	School of Environmental Conservation Management
----------------------	---	--

IRAQ

Dr Jamal S. Dougrameji Soil Science Department College of Agriculture University of Baghdad Ahu-Ghraib Baghdad	A	Government of Iraq IUCN Regional Councillor
---	---	--

ISRAEL

Mr Yoav Sagi Society for the Protection of Nature in Israel 4, Hashfela Street Tel Aviv 66183	C	Society for the Protection of Nature in Israel
---	---	---

JAPAN/JAPON

Mr Yoichi Fukushima Research Centre for the Environment 3-5 Yotsuya, Shinjuku-ku Fudosan Bld. 602 Tokyo 160	C O	Elsa Nature Conservancy IUCN Regional Councillor Commission on Education
Dr Osamu Ikenouye National Parks Association Toranomom, Denki Building 2-8-1, Toranomom Minatoku, Tokyo	C C C C C C C	Elsa Nature Conservancy Japan Center for Human Environmental Problems Japanese Association of Zoological Gardens and Aquariums Marine Parks Center of Japan National Parks Association of Japan World Wildlife Fund Japan Commission on National Parks Species Survival Commission
Mr Hiroji Isozaki 1-4 Gandai-shukusha 3-18-22 Ueda Morioka, Iwate 020	C	Japan Center for Human Environmental Problems Commission on Environmental Policy/ Law and Administration
Mr Michiya Mitade Nature Conservation Bureau Environment Agency of Japan 3-1-3/ Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo	B	Environment Agency of Japan
Mr Akio Morishima Faculty of Law Nagoya University Furo-cho Chikusa-ku Nagoya 464	C	Japan Center for Human Environmental Problems

Participants

JORDAN/JORDANIE

Mr Ali Abu-Rabiha c/o Ministry of Municipal and Rural Affairs and the Environment P.O. Box 1799 Amman	A	Government of Jordan
---	---	----------------------

KENYA

Mr John D. Onyanco P.O. Box 30513 Nairobi	A	Government of Kenya
---	---	---------------------

Mr Daniel M. Sindiyo Wildlife Management Department P.O. Box 42076 Nairobi	A	Government of Kenya
---	---	---------------------

LIBERIA

Mr Shad G. Kaydea Managing Director Forestry Development Authority P.O. Box 3010 Monrovia	B	Forestry Development Authority
---	---	--------------------------------

Mr Alexander L. Peal Head, Wildlife and National Parks Forestry Development Authority P.O. Box 3010 Monrovia	B	Forestry Development Authority
--	---	--------------------------------

MACAU

Mr Antonio J. Emerenciano Estacio Department of Forestry and Agriculture Government of Macau Rua Central 107 Macau	O	Government of Macau
---	---	---------------------

MALAWI

Mr Alfred Dickito Kombe Department of National Parks and Wildlife P.O. Box 30131 Capital City Lilongwe 3	B	Ministry of Agriculture and Natural Resources
---	---	--

MALAYSIA/MALAISIE

Mr Mohd. Khan A Government of Malaysia
 Department of Wildlife and
 National Parks
 K20 Government Offices Complex
 Duta Road
 Kuala Lumpur

Mr Louis Ratnam A Government of Malaysia
 Department of Wildlife and
 National Parks
 K20 Government Offices Complex
 Duta Road
 Kuala Lumpur

MONGOLIA/MONGOLIE

Mr Zagaryn Erendo A Government of Mongolia

Mr Sonomyn Jigj A Government of Mongolia
 General Secretary
 Mongolian Society for Nature and
 Environment Protection
 Ulan Bator

NEPAL

Mr Manmohan D. Joshi A Government of Nepal
 Director General
 Department of Soil Conservation
 and Watershed Management
 Government Offices
 Babarmahal
 Kathmandu

Mr Kumar P. Upadhyay A Government of Nepal
 Resource Conservation and
 Utilization Project
 Department of Soil and
 Water Conservation
 Government Offices
 Babarmahal
 Kathmandu

Mr Biswa N. Upreti A Government of Nepal
 Department of National Parks
 and Wildlife Conservation
 Baneswor
 P.O. Box 860
 Kathmandu

THE NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr J. Dam Backer Duinvoetlaan 18 NL-2243 GL Wassenaar	C	World Wildlife Fund Netherlands
Mr Roelof J. Benthem Adam van Delenstraat 36 NL-4024 JB Eck en Wiel	C	Koninklijke Nederlandse Natuurhistorische Vereniging Commission on Environmental Planning
Ms Irene E.M. Dankelman Einsteinstraat 91 NL-6533 NH Nijmegen	C	Koninklijk Zoologisch Genootschap, Natura Artis Magistra
	C	Nederlandse Vereniging van Dierentuinen
	C	Netherlands Commission for International Nature Protection Netherlands National IUCN Committee Netherlands WCS Steering Group
Mrs Maria B.L. Meijer	O	
Mr Peter Nijhoff Stichting Natuur en Milieu Donkerstraat 17 NL-3511 KB Utrecht	B C C C C	Natuurbeschermingsraad Landelijke Vereniging tot Behoud van de Waddenzee Nederlandse Vereniging tot Bescherming van Vogels Stichting Natuur en Milieu Vereniging tot Behoud van Natuurmonumenten in Nederland
Mr F.C.M. van Rijckevorsel Ministry of Cultural, Recreation and Social Welfare Steenvoordelaan 370 Rijkswijk	A	Government of the Netherlands
Mr Albert van der Schaaf Ministry of Cultural, Recreation and Social Welfare Steenvoordelaan 370 Rijkswijk	A	Government of the Netherlands Commission on Ecology

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE

Mr R.T. Adams New Zealand Wildlife Service Department of Internal Affairs Private Bag Wellington	B	Wildlife Service
--	---	------------------

Mr J. Andrew New Zealand Wildlife Service Department of Internal Affairs Private Bag Wellington	O	Wildlife Service
Dr Hugh Barr Environment and Conservation Organizations of New Zealand P.O. Box 11-057 Wellington 1	C D D	Environment and Conservation Organizations of New Zealand Friends of the Earth International International Federation of Landscape Architect
Mr CD. Beeby Ministry of Foreign Affairs Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Mr B.D. Bell New Zealand Wildlife Service Department of Internal Affairs Private Bag Wellington	B	Wildlife Service
Mr John M. Bennet c/o Maori Education Foundation P.O. Box 3745 Wellington	O	Nature Conservation Council
Mr Alexander J. Black P.O. Box 102 Dunedin	O	Nature Conservation Council
Dr Carolyn W. Burns Department of Zoology University of Otago Dunedin	B B	Nature Conservation Council National Parks and Reserves Authority Int. Pacific Science Association
Mr B.A. Calder 13 Plover Street Christchurch	O	Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand
Mr T.B. Caughley Ministry of Foreign Affairs Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Mr R. W. Cleland 1 Moeller Street Mt. Victoria Wellington	B	Nature Conservation Council
Mr David G. Collingwood P.O. Box 631 Wellington	C	Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand, Inc. Commission on Ecology
Dr Chris Collins	O	Ministry of Works and Development

Participants

Dr Henry Connor Botany Division Department of Scientific and Industrial Research Private Bag Wellington	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Dr M.C. Crawley New Zealand Wildlife Service Department of Internal Affairs Private Bag Wellington	B	Wildlife Service
Ms Pamela D. Crisp P.O. Box 12 200 Wellington North	O	Nature Conservation Council
Mr E.J. Davies Department of Lands and Survey Private Bag Christchurch	A	Government of New Zealand
Mr P.R. Dingwall Department of Lands and Survey Head Office Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Mr P.G. Dorman 49 St Stephens Avenue Parnell Auckland 1	O	Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand
Mr N.W. Drain Christchurch City Council P.O. Box 237 Christchurch	O	New Zealand Institute of Park and Recreation Administration
Mr Graham A. Dunbar P.O. Box 56 Lincoln College Canterbury	C	Tussock Grasslands and Mountain Lands Institute
Mrs Audrey L. Eagle 21 King Street Ngaruawahia	O	Nature Conservation Council
Mr A.A.T. Ellis President Royal Forest and Bird Protection Society P.O. Box 631 Wellington	C	Royal Forest and Bird Protection Society
Mr Brian Ellis	O	Royal Forest and Bird Protection Society

Dr John E. C. Flux Ecology Division DSIR Private Bag Lower Hutt	O	Species Survival Commission
Dr Roger Gabb	O	International Planned Parenthood Federation
Mr K. Garratt Department of Lands and Survey Head Office Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Dr John A. Gibb Ecology Division Department of Scientific and Industrial Reserach Private Bag Lower Hutt	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Sir William Gilbert P.O. Box 12-200 Wellington North	C	World Wildlife Fund New Zealand
Dr David R. Given Botany Division, DSIR Private Bag Christchurch	O	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR) Species Survival Commission
Dr Wren Q. Green Forest Research Institute P.O. Box 30-011 Christchurch	O	New Zealand Association of Scientists
Mr J.D. Grocott	O	
Miss Gwenda Harris Nature Conservation Council P.O. Box 12-200 Wellington North	O	Nature Conservation Council
Sir Jack Harris	O	Environment and Conservation Organizations of New Zealand
Mr W.N. Hawkey Department of Lands and Survey Head Office Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Mr Rod Hay Forest Bird Group Department of Internal Affairs P.O. Box 1146 Rotorua	O	Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand

Participants

Mr N.R. Hellyer	O	Wildlife Service
Ms Nicola Higgins	O	Greenpeace
Mr John H. Hogan	O	Three Streams Conservation Trust
Mr Ernest A.J. Holdaway 35 Ocean View Road Northcote Auckland 9	O	Nature Conservation Council
Mr Kenneth A. Hoskin P.O. Box 12-200 Wellington North	O	Nature Conservation Council
Mrs Helen H.R. Hughes Department of Scientific and Industrial Research Private Bag Wellington	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Ms Rona May Hunt	O	
Mr Warren C. Jowett	O	Canterbury Science Teachers Association New Zealand Science Teachers Association
Professor George A. Knox	O	International Association for Ecology (INTECOL)
Dr M.G. Laird Canterbury District Geologist c/o DSIR Private Bag Wellington	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Mr J. W. Levy New Zealand Forest Service P.O. Box 13343 Christchurch	O	New Zealand Forest Service
Mr P.H.C. Lucas Director General Department of Lands and Survey Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand IUCN Regional Councillor Commission on National Parks
Dr Penelope A. Luckens DSIR N.Z. Oceanographic Institute P.O. Box 12-346 Wellington North	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Mr George B. Malcolm	O	Ministry of Works and Development

Dr K.M. Matthews 98 Condell Avenue Christchurch	O	Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand
Mr J.W. Mazey Department of Lands and Survey Head Office Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Mrs Christine McArtney	O	
Dr Lance W. McCaskill 8A Kauri Street Christchurch 4	O	
Dr R.M. McDowall Fisheries Research Division Ministry of Agriculture and Fisheries Private Bag Christchurch	O	Species Survival Commission
Mr K.H. Miers New Zealand Forest Service P.O. Box 13343 Christchurch	B	New Zealand Forest Service
Sir Holmes Miller P.O. Box 588 Wellington	B	Nature Conservation Council
Mr D.J. Mitchell Department of Lands and Survey Head Office Private Bag Wellington	A	Government of New Zealand
Dr Leslie F. Molloy N.Z. National Parks and Reserves Authority c/o 10 Ruahine Street Upper Hutt	B	National Parks and Reserves Authority
Mr S. Moors	O	Wildlife Service
Prof. Kevin F. O'Connor Joint Centre for Environmental Sciences Lincoln College Canterbury	C	Tussock Grassland and Mountain Lands Institute
Mr Fred Overmars 278 Hereford Street Christchurch 1	O	Environment and Conservation Organizations of New Zealand

Mr K. Owen	O	Wildlife Service
Dr Geoffrey N. Park Biological Resources Centre c/o Department of Scientific and Industrial Research Private Bag Wellington	B	Department of Scientific and Industrial Research (DSIR)
Mr K.W. Piddington Commission for the Environment P.O. Box 10421 Wellington	A	Government of New Zealand
Mr Cedric L. Purdie P.O. Box 12-200 Wellington North	O	Nature Conservation Council
Mrs Shirley R. Rind	O	Environment and Conservation Organizations of New Zealand
Mr C. Roderick	O	Wildlife Service
Dr M.R. Rudge	O	Species Survival Commission Co-Chairman, Caprinae Specialist Group
Mr Guy Salmon 65 Seddon Street Waikanae	C	Environment and Conservation Organization of New Zealand
Mr Derek Shaw	O	Friends of the Earth, N.Z.
Hon. Dr I. Shearer Minister of Environment Parliament House Wellington	A	Government of New Zealand
Mr B. Sly Department of Lands and Survey Private Bag Christchurch	A	Government of New Zealand
Mr David A. Thorn N.Z. National Parks and Reserves Authority c/o 51 Evelyn Road Howick Auckland 10	B	National Parks and Reserves Authority
Mr Donald G. Thomson 55 Cross Street Ashburton	O	Nature Conservation Council

Mr I. G. Trotman New Zealand Forest Service P.O. Box 13343 Christchurch	O	New Zealand Forest Service
Dr Jonet Ward Lincoln College Canterbury	O	Joint Centre for Environmental Sciences
Ms Sue Weston	O	Friends of the Earth, N.Z.
Professor Gordon R. Williams Department of Entomology Lincoln College Canterbury	O	Commission on Ecology Species Survival Commission
Dr Peter A. Williams Botany Division, DSIR Private Bag Christchurch	O	New Zealand Ecological Society
Mr G. Wilson Department of Lands and Survey Private Bag Christchurch	A	Government of New Zealand
Dr Euan C. Young	O	Commission on Ecology
Hon. V.S. Young Minister of Lands Parliament House Wellington	A	Government of New Zealand
 <u>NORWAY/NORVEGE</u>		
Mr Magnar Norderhaug Ministry of Environment P.O. Box 8013, Dep. N-Oslo 1	A	Government of Norway Species Survival Commission
Mr Hans Stoen Ministry of Environment P.O. Box 8013, Dep. N-Oslo 1	A	Government of Norway
Mr Per O. Tveita P.O. Box 8268 Hammersborg N-Oslo 1	C	Norges Naturvernforbund

OMAN

Dr Mahmoud Sami Abdel Salam Council for Conservation of Environment and Prevention of Pollution P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
Mr Thabit Zahran Alabdel Salam Council for Conservation of Environment and Prevention of Pollution P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
Miss Rawya Saud Al-Busaidi Director, Educational Research Ministry of Education P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
H.E. Salim bin Nasser Al-Busaidi Deputy Chairman Council for Conservation of Environment and Prevention of Pollution P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
Mr Y. Al-Farsi c/o P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
Mrs Fatma Ahmed Al-Riyamy Director Public Relations Council P.O. Box 5310 Ruwi	A	Government of Oman
Mr Ralph H. Daly The Diwan of H.M. for Protocol The Palace P.O. Box 246 Muscat	A	Government of Oman Species Survival Commission

PAKISTAN

Syed Babar Ali c/o Packages Ltd. Lahore 37	C	World Wildlife Fund Pakistan IUCN Vice President and Regional Councillor
--	---	--

PAPUA NEW GUINEA/PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Hon. Yano Belo Minister for Environment and Conservation Central Government Offices Waigani	B	National Parks Board
Mr Dominic Diya Executive Officer to Minister for Environment and Conservation Central Government Offices Waigani	B	National Parks Board
Mr Sylvanus Gorio P.O. Box 5749 Boroko	B	National Parks Board IUCN Regional Councillor
Mr Navu Kwapena Office of Environment and Conservation Central Government Offices Waigani	B	National Parks Board
Mr John E. Low Office of Environment Central Government Offices Waigani	B	National Parks Board Commission on Environmental Policy, Law and Administration

PHILIPPINES

Mr Lorenzo C. Agaloos P.O. Box 2363 Manila	B	Parks and Wildlife Division, Bureau of Forest Development
Dr Robert S. Kennedy 1757 Palomaria Dasmarias Village Makati, Metro Manila	O	WWF/IUCN Project
Mr Cirilo B. Serena P.O. Box 2363 Manila	B	Parks and Wildlife Division, Bureau of Forest Development
Mr Bruce E. White	O	

REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIQUE DE COREE

Dr Yung-ho Chung c/o 45 4 Street Namdæmun-Ro Jung-Ku Seoul	C	Korean Central Council for Natural Environment Preservation
--	---	--

Dr Soon-Woo Hong Department of Microbiology College of Natural Sciences Seoul National University Seoul 151	C	Korean Association for Conservation of Nature IUCN Regional Councillor
Mr Jeon Jin Ministry of Home Affairs c/o Saemaul Guidance Division 333-12 Yeon san-dong Dong rae-gu Busan	B	Nature Preservation Bureau
Dr Sung-Nyong Lee 45 4 Street, Namdaemun-Ro Jung-Ku Seoul	C	Korean Central Council for Natural Environment Preservation
Dr Pyong-oh Won Institute of Ornithology Kyung-Hee University Seoul 131	C	Korean Association for Conservation of Nature Commission on Ecology Species Survival Commission
Mr Jong-Suk Yang Ministry of Home Affairs 77 Sejongro Chongro-Ku Seoul	B	Nature Preservation Bureau
 <u>RWANDA</u>		
Mr A. Myamucumu B.P. 905 Kigali	B	Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux
 <u>SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE</u>		
Dr Abdul Elah Banaja Director, Red Sea Environmental Conservation Programme Jeddah	A	Government of Saudi Arabia
Dr Abdullah al Dabbag Director, Research Institute University of Petroleum and Minerals Dhahran	A	Government of Saudi Arabia
Mr Abdul Rahman al Dawood	O	
Dr Abdulbar al-Gain Deputy Director General MEPA P.O. Box 1358 Jeddah	A	Government of Saudi Arabia IUCN Regional Councillor

Dr Mohamad Saeed Gahtani President King Faisal University Dammam	A	Government of Saudi Arabia
Dr Abdullah M. El-Sheikh	O	
Dr Abdulaziz H. Abu Zinada Professor, Faculty of Agriculture King Abdulaziz University Jeddah	A	Government of Saudi Arabia
 <u>SENEGAL</u>		
Dr Matuka Kabala c/o Bureau régional de l'Unesco B.P. 3311 Dakar	C	Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
	C	Fondation Internationale pour le Sauvegarde du Gibier Commission on Ecology Commission on National Parks
 <u>SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD</u>		
Mr Andrew M. Brynard P.O. Box 787 Pretoria 0001	B	Department of Nature and Environmental Conservation, Cape Town National Parks Board of South Africa Commission on National Parks
Mr John Geddes-Page Natal Parks, Game and Fish Preservation Board P.O. Box 662 Pietermaritzburg Natal 3200	B	Department of Nature and Environmental Conservation, Cape Town Natal Parks, Game and Fish Preservation Board
Professor John Hanks Institute of Natural Resources P.O. Box 375 Pietermaritzburg 3200	O	Commission on Ecology
Mr Brian John Huntley CSP, CSIR P.O. Box 395 Pretoria 0001	C	Wildlife Society of Southern Africa Species Survival Commission
Mr W.O. Morsbach Director Department of Nature and Environmental Conservation Private Bag 9086 Cape Town 8000	B	Department of Nature and Environmental Conservation

Dr Graham Noble	O	Commission on Ecology
Mr C. Dering Stainbank c/o P.O. Box 662 Pietermaritzburg Natal 3200	B	Natal Parks, Game and Fish Preservation Board
Mr Alfred E.G. Trollip P.O. Box 1397 Johannesburg 2000	B	National Parks Board of South Africa
 <u>SRI LANKA</u>		
Dr Shelton Atapattu	O	Department of Wildlife Conservation
 <u>SWEDEN/SUEDE</u>		
Professor Kai Curry-Lindahl	O	Species Survival Commission
Mr Carl-Wilhelm Lothigius World Wildlife Fund Sweden Orserum S-563 00 Granna	C	World Wildlife Fund Sweden
Mr Mats Segnestam The Swedish Society for the Conservation of Nature Kungsholms Strand 125 S-112 34 Stockholm	C C C C	Naturhistoriska Riksmuseet Royal Swedish Academy of Sciences Stiftelsen Skansen, Zoological Department The Swedish Society for the Conservation of Nature
Mrs Anne von Hofsten National Environment Protection Board P.O. Box 1302 S-171 25 Solna	O	National Environment Protection Board Commission on Education
Mr Sven Wahlberg World Wildlife Fund Sweden Fituna S-140 41 Sorunda	C	World Wildlife Fund Sweden

SWITZERLAND/SUISSE

Mrs Maria Luisa Cohen	O	Commission on Education
Dr Pierre Goeldlin	A	Government of Switzerland
Chemin du Péage 10	C	Ligue Suisse pour la Protection de la Nature
CH-1807 Les Chevalleyres-Blonay	C	Société Helvétique des Sciences Naturelles
	C	Nos Oiseaux - Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux
	C	Société Suisse pour l'Etude des Oiseaux et leur Protection (ALA)
	C	World Wildlife Fund Switzerland IUCN Councillor Commission on Ecology
Dr Luc Hoffmann	C	Fondation Tour du Valat pour l'Etude et la Conservation de la Nature
c/o SCOBAG	D	International Waterfowl Research Bureau
Postfach		World Wildlife Fund International
CH-4010 Basel		
Mr Erich P. Wirth	O	Embassy of Switzerland, Wellington New Zealand

THAILAND/THAILANDE

Mr Kasem Snidvongs	O	Commission on Environmental Planning
Mr Pong Sono	A	Government of Thailand
Royal Forest Department		
Bangkhen		
Bangkok		
Mr Phairot Suvanakorn	A	Government of Thailand
Wildlife Conservation Division		
Royal Forest Department		
Bangkhen		
Bangkok		
Mr Vijarn Witayasuk	A	Government of Thailand

TUNISIA/TUNISIE

Dr Hedia Baccar	C	Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
9 rue Med. Ali Tahir		Co-opted Councillor
Mutuelleville		
Tunis		

UGANDA/OUGANDA

Professor Frederick I.B. Kayanja B Uganda National Parks
P.O. Box 3530
Kampala

Mr William W. Kirunda B Uganda National Parks
P.O. Box 3530
Kampala

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mr Beybala M. Adigezalov B USSR Ministry of Agriculture
Deputy Chairman
State Committee of the Azerbaijan
SSR on Nature Conservation

Dr Alexander M. Borodin B USSR Ministry of Agriculture
Ministry of Agriculture IUCN Vice President and Regional
Main Administration for Nature Councillor
Conservation, Reserves, Forestry
and Game Management
Orlikov per 1/11
107 139 Moscow

Dr Jaan Eilart B USSR Ministry of Agriculture
Deputy Chairman
Estonian Society for Nature
Protection

Mr Meretmamet Khudaykuliyeu C Turkmenian Society for
Member of the Praesidium Conservation of Nature
Turkmenian Society for Conservation
of Nature
1st of May Street, 62
Ashkhabad

Mr Alexander G. Nikolaevsky B USSR Ministry of Agriculture
Ministry of Agriculture
Main Administration for Nature
Conservation, Reserves, Forestry
and Game Management
Orlikov per 1/11
107 139 Moscow

Mr Phelix R. Nimmsalu B USSR Ministry of Agriculture
Deputy Minister of Forestry and
Nature Conservation
Estonian SSR

Dr Vitaliy A. Romashov C All Russian Society for
Head of Department of the Conservation of Nature
Voronezn Agricultural Institute

Dr Gunars V. Skriba Director National Park "Gauya" Latvian SSR	B	USSR Ministry of Agriculture
Dr Vladimir Vinogradov Chairman, Praesidium of the Central Soviet Proezd Kuibychev, 3 Moscow K-12	C	All Russian Society for Conservation of Nature
Mr Amirgazi Z. Zumadilov Head, Main Administration for Game Reserves under the Council of Ministers of the Kazakh SSR	B	USSR Ministry of Agriculture
<u>UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND/ ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD</u>		
Dr Jean Balfour Countryside Commission for Scotland Battleby Redgorton Perth PH1 3EW	A	Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Dr George C.L. Bertram Ricardo's Graffham Petworth Sussex	C	Royal Geographical Society Species Survival Commission
Mr Robert E. Boote 27 Woodhayes Road Wimbledon London SW19 4RF	C	Royal Society of Arts IUCN Vice President and Regional Councillor
Mr Mark Boulton Greenfield House Guiting Power Glos. GL54 5TZ	O	Commission on Education
Dr J. Morton Boyd Nature Conservancy Council 12 Hope Terrace Edinburgh EH9 2AS	A	Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
	C	National Trust for Scotland
	C	The Otter Trust
	C	The Pheasant Trust
		Commission on Ecology
Mrs Maisie S. Fitter Fauna and Flora Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park London NW1 4RY	D	Fauna and Flora Preservation Society
	O	Species Survival Commission

Mr Richard Fitter	C	British Ecological Society
Fauna and Flora Preservation	C	British Herpetological Society
Society	C	British Ornithologists' Union
c/o Zoological Society of London	D	Fauna and Flora Preservation
Regent's Park		Society
London NW1 4RY		Species Survival Commission
Sir Charles Fleming	C	Royal Society of London
42 Wadestown Road		
Wellington		
New Zealand		
Mr John Foster	A	Government of the United Kingdom
Countryside Commission for Scotland		of Great Britain and Northern
Battleby		Ireland
Redgorton	C	British Herpetological Society
Perth PH1 3EW		Commission on National Parks
Mr John Goldsmith	O	
Department of the Environment		
Tollgate House		
Houlton Street		
Bristol BS2 9DJ		
Dr John Hemming	C	Royal Geographical Society
Royal Geographical Society		
1 Kensington Gore		
London SW7 2AR		
Dr Christoph Imboden	C	Royal Society for the
ICBP		Protection of Birds
219c Huntingdon Road	D	Internal Council for Bird
Cambridge CB3 0DL		Preservation
	D	World Pheasant Association
Dr William J. Jordan	C	People's Trust for Endangered
People's Trust for		Species
Endangered Species		Species Survival Commission
19 Quarry Street		
Guildford, Surrey GU6 8BW		
Mr Grenville Lucas		Chairman, IUCN/SSC
Royal Botanic Gardens, Kew	B	Royal Botanic Gardens, Kew
Richmond, Surrey	C	Field Studies Council
	C	The Mammal Society
	C	Royal Society for Nature
		Conservation
	C	World Wildlife Fund UK
	C	Zoological Society of London
Dr Judith Roper-Lindsay	C	Scottish Wildlife Trust
c/o Scottish Wildlife Trust		
25 Johnston Terrace		
Edinburgh EH1 2NH		

Sir Peter Scott The Wildfowl Trust Slimbridge Gloucester GL2 7BT	C C	The Wildfowl Trust World Wildlife Fund UK IUCN Co-opted Councillor
Dr Pramilla Senanayake IPPF Medical Director 18-20 Lower Regent Street London SW1Y 4PW	O	International Planned Parenthood Federation
Miss Teresa Sexton Nature Conservancy Council 20 Belgrave Square London SW1X 8PY	A	Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Professor John C. Smyth Glenpark Johnstone Renfrewshire PA5 OSP	C	Council for Environmental Education Commission on Education
Mr Richard C. Steele Nature Conservancy Council 20 Belgrave Square London SW1X 8PY	A	Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Mrs Elizabeth D. Svendsen Slade House Farm Salcombe Regis Sidmouth, Devon EX10 ONU	O	International Donkey Protection Trust

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mrs Nancy Wilson Anderson Director of Environmental Affairs Lincoln Filing Centre Tufts University Medford, MA 02155	O	Commission on Education
Ms Ariel B. Appleton P.O. Box 14 Elgin, AZ 85611	C	Research Ranch, Inc. National Parks and Conservation Association
Mr G. Ray Arnett Assistant Secretary for Fish and Wildlife and Parks United States Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B	United States Department of the Interior
Dr Edward S. Ayensu Smithsonian Institution NHB W510 MRC 166 Washington, D.C. 20560	C	Smithsonian Institution Species Survival Commission

Mrs Anne M. Baele 41 Hillcrest Avenue Larkspur, CA 94939	O	Commission on Education
Dr Albert V. Baez 58 Greenbrae Boardwalk Greenbrae, CA 94904	O	Chairman, IUCN Commission Education
Mr James N. Barnes c/o NRDC 1725 "I" Street, N.W. Washington, D.C. 20006	C	Natural Resources Defense Council, Inc.
Dr George Binney P.O. Box 6 Crystal Bay, NV 89402	C	Threshold, Inc.
Mr George R. Campbell 4069 Coquina Dr Sanible Island, FL 33957	O	
Dr Archie Carr, III New York Zoological Society 185th Street and Southern Blvd. Bronx, NY 10460	C C C C C C C	New York Zoological Society American Society of Mammologists Caribbean Conservation Corporation Denver Zoological Foundation St. Louis Zoological Park Topeka Zoological Park Zoological Society of San Diego Species Survival Commission
Mr Louis S. Clapper c/o NWF 1412 16th Street, N.W. Washington, D.C. 20036	C	National Wildlife Federation
Mr Harold J. Coolidge 38 Standley Street Beverly, MA 01915	C	Threshold, Inc. Hon. President, IUCN Commission on National Parks Species Survival Commission
Mrs Martha H. Coolidge 38 Standley Street Beverly, MA 01915	C	Save the Redwoods League Commission on Education
Dr Judy Diamond	O	Commission on Education
Ms Nicole Duplaix Chairman, Otter Special Group Director, Traffic (USA) 1601 Connecticut Avenue Washington, D.C. 20009	C C	American Committee for International Conservation Rare Animal Relief Effort, Inc. (RARE) Species Survival Commission
Professor Hermann H. Field Valley Farm Shirley, MA 01464	O	Commission on Environmental Planning

Dr Wayne C. Gagne Bishop Museum P.O. Box 19000A Honolulu, HI 96819	C	Bernice P. Bishop Museum
Mr Jeffrey A. Gritzner BOSTID (JH 217) National Academy of Sciences 2101 Constitution Avenue, N.W. Washington, D.C. 20418	O	National Academy of Sciences
Dr Lawrence S. Hamilton East-West Center, EAPI 1777 East West Road Honolulu, HI 96822	D	Sierra Club Commission on Ecology
Mr Daniel H. Henning Sociology and Political Science Department Eastern Montana College Billings, MT 59101	O	Commission on Education
Dr Michael J. Herz Oceanic Society Bldg. E. Fort Mason San Francisco, CA 94123	C	Oceanic Society
Dr William Holsworth c/o The Wildlife Society 5410 Grosvenor Lane Washington, D.C. 20014	C	Wildlife Society
Mr Raymond M. Housley USDA Forest Service P.O. Box 2417 Washington, D.C. 20013	B	USDA Forest Service Commission on Ecology
Mr Bruce S. Howard 621 Miner Road Orinda, CA 94563	C	Save the Redwoods League
Mr Milton Kaufmann	O	Monitor International and Chelonia Institute
Dr F. Wayne King Director Florida State Museum Gainesville, FL 32611	C C C C C C	American Committee for International Conservation Animal Welfare Institute Arizona-Sonora Desert Museum Caribbean Conservation Corporation Carnegie Museum of Natural History Defenders of Wildlife Deputy Chairman, Species Survival Commission

Dr Anne LaBastille West of the Wind Publications, Inc. Big Moose, N.Y. 13331	O	Species Survival Commission Commission on National Parks
Mr George Ledec c/o NRDC 1725 "I" Street, N.W. Washington, D.C. 20006	C	Natural Resources Defense Council, Inc.
Dr Thomas E. Lovejoy World Wildlife Fund U.S. 1601 Connecticut Avenue, N.W. Washington, D.C. 20009	C D	World Wildlife Fund U.S. Wildlife Preservation Trust International Commission on Ecology Species Survival Commission
Ms Maxine McCloskey Whale Centers International 3929 Piedmont Avenue Oakland, CA 94611	C	Whale Centers International
Mr Michael McCloskey 530 Bush Street San Francisco, CA 94108	D	Sierra Club Commission on Environmental Policy, Law and Administration
Dr Kenton R. Miller Chairman, IUCN/CNPPA School of Natural Resources University of Michigan Ann Arbor, MI 48104	C	School of Natural Resources University of Michigan Chairman, Commission on National Parks
Mr John P. Milton Director Division of Academic Affairs Sangamon State University Springfield, IL 62708	C	Threshold, Inc.
Dr Russell A. Mittermeier World Wildlife Fund U.S. 1601 Connecticut Avenue, N.W. Washington, D.C. 20009	O	Species Survival Commission
Dr Francisco J. Palacio Tinker Center RSMAS - Virginia Key Miami, FL 33149	O	Tinker Center Commission on Ecology
Mrs Anne L. Petersen 129 Terrace Avenue Kentfield, CA 94904	O	Assistant to Commission on Education Chairman
Dr Russell W. Peterson President National Audubon Society 950 Third Avenue New York, NY 10022	C C C	African Wildlife Leadership Foundation Massachusetts Audubon Society National Audubon Society

Mr Daniel A. Poole Wildlife Management Institute 709 Wire Building Washington, D.C. 20005	C	Wildlife Management Institute
Dr George B. Rabb Chicago Zoological Park Brookfield, IL 60513	C	American Association of Zoological Parks and Aquariums
	C	Audubon Park and Zoological Garden
	C	Cheyenne Mountain Zoological Park
	C	Chicago Zoological Society
	D	International Union of Directors of Zoological Gardens
	C	John G. Shedd Aquarium
	C	Zoological Society of Buffalo Species Survival Commission
Dr Ronald A. Ryder	O	Colorado State University
Mrs Patricia Scharlin Sierra Club International 800 Second Avenue New York, NY 10017	D	Sierra Club Commission on Education
Mr Bert Schwarzschild	O	
Mr Ron E. Shay Oregon Department of Fish and Wildlife P.O. Box 3503 Portland, OR 97208	O	Commission on Education
Dr Paul Spitzer	O	
Dr Thomas B. Stoel, Jr NRDC, Suite 600 1725 "I" Street, N.W. Washington, D.C. 20006	C	Natural Resources Defense Council, Inc.
	C	Ocean Trust Foundation
	C	Center for Environmental Education
Dr J. Gary Taylor Sierra Club Earthcare Center 800 Second Avenue New York, NY 10017	D	Sierra Club Commission on Education
The Hon. Russell E. Train World Wildlife Fund U.S. 1601 Connecticut Ave., N.W. Washington, D.C. 20009	C	Conservation Foundation
	C	World Wildlife Fund U.S. IUCN Vice President and Regional Councillor
Dr Thaddeus C. Trzyna P.O. Box 10 Claremont, CA 91711	C	Council on the Global Environment
Mrs Ann L. Winterbotham P.O. Box 185 Sanible, FL 33957	O	

Mr William A. Worf U.S. Forest Service Missoula, MT 59807	B	USDA Forest Service Commission on Ecology
Mr Michel Wright World Wildlife Fund U.S. 1601 Connecticut Ave., N.W. Washington, D.C. 20009	C	World Wildlife Fund U.S.

VENEZUELA

Mrs Cecilia de Blohm Member of IUCN Bureau and Council Fundacion EDUCAM Ave. Los Cortijos No. 203/102 Urb. Campo Alegre Chacao Caracas	A	Government of Venezuela
	B	Compañía Nacional de Reforestación (CONARE)
	B	Corporación de Turismo de Venezuela
	C	FUDENA
	C	Fundación EDUCAM
	C	Instituto para la Conservacion del Lago de Valencia
	C	Sociedad Conservacionista Audubon de Venezuela
	C	Sociedad Venezolana de Ciencias Naturales
	C	Universidad Nacional Experimental de los Llanos Occidentales Ezequiel Zamora
		IUCN Regional Councillor Commission on National Parks

ZIMBABWE

Dr Graham F.T. Child Department of National Parks and Wildlife Management P.O. Box 8365 Causeway Harare	A	Government of Zimbabwe
	B	Natural Resources Board
Mr Desmond F. Lovemore Department of Natural Resources P.O. Box 8070 Causeway Harare	A	Government of Zimbabwe
	B	Natural Resources Board
Mr Liberty Mhlanga General Manager ARDA P.O. Box 8439 Causeway Harare	O	Commission on Environmental Planning

Mr John A. Pile
Conservation Trust of Zimbabwe
P.O. Box 8575
Causeway
Harare

C Conservation Trust of Zimbabwe

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

European Parliament Parlement européen		Mr Stanley JOHNSON
Fauna and Flora Preservation Society	D	Mr Richard FITTER Mrs M.S. FITTER
Food and Agriculture Organization of The United Nations Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture		Dr Francis J. MOUTTAPA
Friends of the Earth International	D	Mr Roger C. WILSON Dr Hugh BARR
International Association of Fish and Wildlife Agencies	D	Mr Allen ENSMINGER
International Council for Bird Preservation Conseil international pour la Préservation des Oiseaux	D	Dr Christoph IMBODEN
International Council of Environmental Law Conseil International pour le Droit de l'Environnement	D	Mr Wolfgang E. BURHENNE
International Federation of Landscape Architects Fédération Internationale des Architectes Paysagistes	D	Mr N.A. AITKEN Mr Robin D. GAY Dr Hugh BARR
International Geographical Union Union géographique internationale		Dr R.D. BEDFORD
International Primate Protection League	D	Ms Tricia BERWICK Dr Ardith A. EUDEY Dr Shirley MCGREAL
International Union of Directors of Zoological Gardens Union internationale des directeurs de jardins zoologiques	D	Dr George B. RABB
International Waterfowl Research Bureau Bureau International de Recherches sur la Sauvagine	D	Dr Luc HOFFMANN
International Youth Federation for Environmental Studies and Conservation Fédération Internationale de la Jeunesse pour l'Etude et la Conservation de l'Environnement	D	Mr Marc PALLEMAERTS

Organization for Economic Cooperation and Development Organisation de Coopération et de Développement Economique		Mr Garrett UPSTILL
Sierra Club	D	Dr Lawrence S. HAMILTON Mr Michael McCLOSKEY Mrs Patricia SCHARLIN Mr Gary TAYLOR Dr Sanford TEPFER
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture		Dr Bernd von DROSTE
United Nations Environmental Programme Programme des Nations Unies pour l'Environnement		Dr Ashok KHOSLA Prof. Reuben OLEMBO Mr Peter THACHER
University of the South Pacific	D	Dr Uday RAJ
Wildlife Preservation Trust International	D	Ms Nicole DUPLAIX Dr Thomas E. LOVEJOY
World Pheasant Association Association Mondiale pour les Faisans	D	Dr Christoph IMBODEN
World Wildlife Fund International (WWF)		Mr Charles de HAES Dr Luc HOFFMANN Mr David MITCHELL Dr Arne SCHIOTZ

IUCN SECRETARIAT
SECRETARIAT DE L'UICN

BIJLEVELD, Maarten The Netherlands/Pays Bas	Executive Officer, Commission on Ecology Secrétaire exécutif, Commission de l'écologie
COCKERELL, Michael UK/Royaume Uni	Director, Conservation for Development Centre Directeur, Centre de la conservation pour le développement
BERNEY, Jaques Switzerland/Suisse	Secretary General <u>ad interim</u> , CITES Secrétaire général <u>ad interim</u> , CITES
BURHENNE-GUILMIN, Françoise Belgium/Belgique	Director, Environmental Law Centre Directeur, Centre du droit de l'environnement
DAJANI, Naseeb Jordan/Jordanie	Executive Officer, Commission on Education Secrétaire exécutif, Commission de l'éducation
DUKE, William UK/Royaume-Uni	Director, Membership and Executive Affairs Directeur du service des admissions et Directeur exécutif
HANSON, Fiona UK/Royaume-Uni	Secretary to Director General Secrétaire du Directeur général
HERFORTH, Anette Denmark/Danemark	Conference Officer Secrétaire de conférence
JOHNSTONE, Catherine France/France	Interpreter Interprète
de KLEMM, Cyrille France/France	Interpreter Interprète
McNEELY, Jeffrey USA/Etats-Unis	Executive Officer, Commission on National Parks and Protected Areas Secrétaire Exécutif, Commission des parcs nationaux et des aires protégées
NAVID, Daniel USA/Etats-Unis	Executive Officer, Commission on Environmental Planning and Commission on Environmental Policy, Law and Administration Secrétaire exécutif, Commission de la planification environnementale et Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement
SAND, Peter Fed. Rep of Germany/ Rép. féd. d'Allemagne	Assistant Director General Directeur général adjoint
SCOTT, Robert USA/Etats-Unis	Executive Officer, Species Survival Commission Secrétaire exécutif, Commission de la sauvegarde des espèces

SCRIABINE, Raisa
USA/Etats-Unis

Director, Press and Public Affairs
Directrice, Presse et Relations publiques

SUWALD, Stephan
Austria/Autriche

Director, Finance and Administration
Directeur, Finance et Administration

TALBOT, Lee M.
USA/Etats-Unis

Director General
Directeur général

TUCKER, Julia
UK/Royaume-Uni

Membership Services Assistant
Adjointe au Directeur exécutif, Service des
admissions

ZENTILLI, Bernardo
Chile/Chili

Regional Desks Officer
Responsable des régions

NEW ZEALAND STAFF AT THE IUCN GENERAL ASSEMBLY
 PERSONNEL DE NOUVELLE-ZELANDE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'IUCN

ANDERSON, Doug	Liaison, Reception A/P, Driver
BARGAS, Peter	Post Office
BERNACCHI, Elaine	Ladies' Liaison
BILL, Denise	Secretary, Secretarial Assistance
BISHOP, John	Displays and Reception
BROWN, Derek	Liaison, Reception A/P
BRYANT, Trevor	Chief Liaison Officer
CAMPBELL, Colin	Liaison (Auckland)
CAMPBELL, Ian	Liaison Officer, IUCN/NZ
CAMPBELL, Robin	Government Tourist Bureau
CLARE, Barry	Publicity, Television, Radio, Press
COLLINS, Karilyn	Secretary
COOKSON, Allan	Liaison, Interpreter
COOKSON, Margaret	Liaison, Interpreter
COUTTS, Roberta	Assistant to Secretary Organizer
DAVISON, Phil	Assembly and Commissions
DAWSON, Barbara	Health Nurse
DOBBS, Arthur	Liaison Officer
DUFF, Kiwi	Sec. Supervisor, Head of Pool
DUNN, Joyce	Secretary
ELLIS, Janice	Cashier Information Desk
FENTON, Jackie	Interpreter, Information Desk
FRIEL, John	Transport, Administration, etc.
GARDNER, Julie	Assembly and Commissions
GOULD, Roger	Information Desk
GRIFFITHS, Adrian	Liaison Officer
HENWOOD, Bill	Assembly and Commissions
HOARE, Maureen	Peterborough Centre
HOLT, Christine	Secretary, Secretarial Assistance
JAMIESON, John	Translator
JONES, Dawna	Assembly and Commissions
MACKIE, Don	Telephone Operator
MALLOCH, Jim	Government Printing Office
MARTIN, Audrey	Government Printing Office
McCONNELL, Maurice	Liaison Officer IUCN/NZ
McGREGOR, Iain	Receptions
McKENZIE, Allan	Information Desk
McKERCHAR, Dave	Organizer Assembly and Commissions
MCMILLAN, Christl	Editor
McPADDEN, John	Liaison, Administration (Wellington)
MICHELON, Denise	Translator
O'MALLEY, Judith	Telex Operator
OWEN, Janet	Displays
REILLY, Bill	Tours, Information Desk Controller
ROBERTSON, Dave	Distribution
RYAN, Mike	Liaison Officer
SANSOM, Mike	Assembly and Commissions
SEARLE, Gavin	Post Office
SHARP, Tessa	Information Desk
SHARPLIN, Olive	Telephone Operator
SKELTON, Noel	Liaison (Auckland)
SMITH, Ros	Asst Transport, Administration, etc.

STARR, Iris	Government Printing Office
STEWART, John	NZ Chairman of Organizing Committee
SHATFORD, Robin	Draughtsman
STROUD, Ray	Distribution
STRUTHERS, Carol	Information Desk, Secretary
THOMAS, Barrie	Informal Tours
THOMPSON, Chas	Documentation, Controller, reproduction and distribution
TYLER, Ted	Organizing/Secretary
WARD, Bernie	Liaison (Auckland)
WEBLEY, Grant	Draughtsman
WEYENBERG, Toni	Government Tourist Bureau
WILSON, M.	Translator
WINKLER, Patlene	Ladies' Liaison
WRIGHT, Wayne	Transport, Equipment (MWD), Stationery
WOODGATE, Christine	Distribution

BROWNE, Rees	NZ Police
JOHNSTONE, Mike	NZ Police
JONAS, Arthur	NZ Police (Inspector)
PETTIT, Dick	NZ Police (Sergeant)
QUINN, Bernie	NZ Police